



SAHAM LEASING

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24/07/2026 sous la référence EN/EM/017/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée:

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 15/01/2021 sous la référence EN/EM/003/2021 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_SOGLEASE_003_2021_1.pdf

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	5
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
III. L'ORGANISME CONSEIL	8
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	9
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM LEASING	10
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	11
II. CAPITAL SOCIAL	13
III. ENDETTEMENT DE SAHAM LEASING	15
IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN	18
V. NOTATION	18
VI. NANTISSEMENT D'ACTIFS ET NANTISSEMENT D' ACTIONS	18
PARTIE III. GOUVERNANCE DE SAHAM LEASING	19
I. ASSEMBLEES GENERALES	20
II. ORGANE D'ADMINISTRATION : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
III. LES ORGANES DE DIRECTION	29
PARTIE IV. ACTIVITE DE SAHAM LEASING	33
I. HISTORIQUE DE SAHAM LEASING	34
II. APPARTENANCE DE SAHAM LEASING A SAHAM FINANCES	36
III. FILIALES DE SAHAM LEASING	47
IV. LE SECTEUR DU CREDIT-BAIL AU MAROC	47
V. ACTIVITE DE SAHAM LEASING	69
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	77
I. ENVIRONNEMENT	78
II. SOCIAL	78
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	82
I. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE SAHAM LEASING	83
II. MOYENS INFORMATIQUES DE SAHAM LEASING	83
III. LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE SAHAM LEASING	84
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE SAHAM LEASING	85
I. SELECTION D'INDICATEURS FINANCIERS	86
II. INFORMATIONS FINANCIERES SUR LA PERIODE 2023-2025	87
III. INDICATEURS TRIMESTRIELS : T1 2026	119
PARTIE VIII. PERSPECTIVES	120
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS	123
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	125
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE	127
PARTIE XII. ANNEXES	131

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CBI	Crédit-bail immobilier
CBM	Crédit-bail mobilier
CCG	Caisse Centrale de Garantie
EUR	Euro
MAD	Dirham
KMAD	Millier de dirhams
MMAD	Million de dirhams
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OS	Offshore
PdM	Part de marché
SGMB¹	Société Générale Marocaine de Banques

¹ Ancienne dénomination sociale de Saham Bank

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	Saham Leasing
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	374, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.23.98.00
Numéro de télécopieur	05.22.23.98.01
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@sahambank.com

I.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Leasing. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Ahmed EL YACOUBI
Président du Conseil d'Administration
Saham Leasing

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	Forvis Mazars	Deloitte Audit	PWC Maroc
Représentant légal	Taha FERDAOUS	Hicham BELEMEQADEM	Mohamed RQIBATE
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	76, Bd Abdelmoumen Résidence Koutoubia, 7ème étage, Casablanca, Maroc	Bd Sidi Mohamed Benaballah. Bâtiment C, Ivoire 3. La Marina. Casablanca	Lot 57 tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.22.47.34	05.22.99.98.00
Numéro de télécopieur	05.22 42.34.00	05.22.22.47.59	05.22.23.77.97
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2021	2015	2024
Date de renouvellement du mandat	2024	2021	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2026	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026
Adresse électronique	Taha.Ferdaous@forvismazars.com	hbelemqadem@deloitte.com	Mohamed.rqibate@pwc.com

II.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Forvis Mazars et Deloitte Audit au titre de l'exercice 2023 et par nos soins au titre des exercices 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

M. Taha FERDAOUS

Associé
Forvis MAZARS

M. Mohamed RQIBATE

Associé
PWC Maroc

III. L'Organisme Conseil

III.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Hamza SERGHNI
Fonction	Directeur – Corporate Finance
Adresse	55, Boulevard Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	hamza.serghini@sahambank.com

III.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments comptables et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Saham Leasing.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de Saham Leasing recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les comptes sociaux et les rapports de gestion de la société Saham Leasing pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs du premier trimestre 2026 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les statistiques de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Leasing. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Saham Leasing est une filiale à 99,99% de Saham Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Hamza SERGHINI
Directeur – Corporate Finance
Saham Bank

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Saham Leasing
Responsable de l'information et de la communication financière	Ali JAOUI
Fonction	Directeur Financier
Adresse	374, Bd Abdelmoumen 20 390 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.23.98.49
Numéro de télécopieur	05.22.23.98.01
Adresse électronique	ali.jaoui@sahambank.com

Partie II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM LEASING

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Saham Leasing
Adresse du siège social	374, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Coordonnées	Tél : 05.22.23.98.00 Fax : 05.22.23.98.01
Site web	www.sahamleasing.com
Date de constitution	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Capital Social au 31/05/2026	140 000 000 MAD réparti en 1 400 000 titres d'une valeur nominale de 100 MAD numérotés de 1 à 1 400 000, entièrement libérée.
Objet social (Article 2 des statuts)	Saham Leasing est agréée en qualité de société de financement pour effectuer les opérations de crédit-bail conformément à la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tous biens mobiliers ou immobiliers et de tous fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tous matériels, ateliers ou usines, fonds de commerce et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet. La société pourra notamment : 1. Prendre toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations quelconques pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tous syndicats de garantie, associations en participation, toutes sociétés ; 2. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ces opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'Emission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous Etablissements publics ou privés ; 3. Accepter ou conférer à l'occasion de toutes opérations de Crédit ou d'emprunt, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, souscrire tous engagements de garantie cautions ou avals, opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises de bail ou locations d'immeubles ; 4. Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Numéro d'inscription au registre du commerce	La société est inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro : 38 123.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé à conseil d'administration
Exercice comptable	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Textes juridiques	De par sa forme juridique, Saham Leasing est soumis à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée De par son activité, Saham Leasing est soumis à la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par le programme d'émission de BSF, Saham Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires suivantes :

	• La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; • La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement ; • Les circulaires de l'AMMC ; • Le règlement général de l'AMMC ; • La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, tel que modifié et complété ; • La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; • La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et complété par l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005.
Lieu de consultation des documents juridiques	Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Saham Leasing : 374, Bd Abdelmoumen, Casablanca.
Régime fiscal applicable	Le régime fiscal de Saham Leasing est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (38,50% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026) et à la TVA (20% pour les sociétés de financement par crédit-bail).
Tribunaux compétents	Tribunal de Commerce de Casablanca

Source : Saham Leasing

II. Capital social

II.1. Composition du capital

Le capital social de Saham Leasing s'établit, au 31 mai 2026, à 140 000 000 MAD, entièrement libéré et réparti en 1 400 000 actions de valeur nominale de 100 MAD, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours des 5 dernières années.

II.3. Evolution de l'actionnariat

L'actionnariat de Saham Leasing a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaires	2021		2022		2023	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
Saham Bank	1 399 988	100%	1 399 989	100%	1 399 989	100%
Autres	12	0%	11	0%	11	0%
Nombre total d'actions	1 400 000	100,00%	1 400 000	100%	1 400 000	100%

Source : Saham Leasing

Actionnaires	2024		2025	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
Saham Bank	1 399 988	100%	1 399 988	100%
Autres	12	0%	12	0%
Nombre total d'actions	1 400 000	100%	1 400 000	100%

Source : Saham Leasing

II.4. Actionnariat actuel

Au 31/05/2026, la ventilation du capital de Saham Leasing se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% du Capital
Saham Bank	1 399 988	99,9991%
Mohammed TAHRI	2	0,0001%
Ahmed EL YACOUBI	2	0,0001%
Asmae HAJJAMI	1	0,0001%
Mehdi BENBACHIR	1	0,0001%
Brahim ZNIBER	2	0,0001%
Said RKAIBI	1	0,0001%
Abdelhalim FADIL	1	0,0001%
Mohammed EL MARZOUQI	1	0,0001%
Fadwa BEN SAAD	1	0,0001%
Nombre total d'actions	1 400 000	100%

Source : Saham Leasing

II.5. Présentation du principal actionnaire de Saham Leasing : Saham Bank

Dénomination sociale	Saham Bank
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire
Activité	• Banque commerciale ; • Banque de financement et des grandes entreprises ; • Gestion privée et institutionnelle.
Actionnariat au 31/12/2025	• Saham Finances : 51,00% • Moulay Hafid ELALAMY : 18,20% • Groupe Deveco Souss : 15,54% • Divers actionnaires : 15,26%
PNB consolidé 2025	6 206,3 MMAD
Capitaux propres consolidés 2025	16 924,0 MMAD
Résultat net consolidé 2025	1 746,3 MMAD

Source : Saham Bank

II.6. Pacte d'actionnaires de Saham Leasing

A la connaissance de l'émetteur, Saham Leasing ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.7. Capital potentiel de Saham Leasing

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.8. Négociabilité des titres de capital

Les actions de Saham Leasing ne font l'objet d'aucune cotation sur un marché boursier.

II.9. Politique de distribution des dividendes

Selon l'article 32 des statuts de Saham Leasing, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, duquel sont prélevés la réserve légale.

Sur le reliquat, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables de fixer soit pour être reportées à nouveau, sur l'exercice suivant, soit pour être inscrites à tout compte de réserves extraordinaires générales ou spéciales dont elle détermine ou laisse au Conseil d'Administration le soin de déterminer l'emploi.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes dont les modalités de paiement sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut le Conseil d'Administration. La mise en paiement de ces dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal.

Sur les quatre dernières années, la distribution des dividendes de Saham Leasing a évolué comme suit :

	2023	2024	2025	2026
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	52 079	65 622	26 407	68 241
Total dividendes (en KMAD)	42 000	46 200	14 000	39 200
Pay out ratio	80,6%	70,4%	53,0%	57,4%
Résultat net par action (en MAD)	37	47	19	49
Dividendes versés par action au titre de l'année n-1 (en MAD)	30	33	10	28

Source : Saham Leasing

La politique de distribution de dividendes de Saham Leasing est basée sur l'optimisation du dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales, avec un coussin de sécurité.

III. Endettement de Saham Leasing

III.1. Dette privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 septembre 2009, a autorisé l'émission d'emprunts sous la forme de Bons de Sociétés de Financement à hauteur de 2 000 MMAD et a donné pouvoir au Conseil d'Administration de Saham Leasing pour :

- Fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émission(s) autorisée(s) dans la première résolution ;
- Réaliser définitivement la ou lesdites émission(s) ;
- Et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

A cet effet, la société Saham Leasing émet des Bons de Sociétés de Financement portant intérêt en représentation d'un droit de créance, pour des maturités entre 2 et 7 ans.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juillet 2011, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions de BSF dans la limite d'un encours de 3 000 MMAD.

Le Conseil d'administration réuni le 10 février 2020, a approuvé l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF à 4 000 000 000 MAD.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée et de l'arrêté précité, Saham Leasing doit respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle.

III.1.1. Caractéristiques du programme d'émission des BSF

Nature du programme	Bons de Sociétés de Financement
Plafond	4 000 000 000 MAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres de créance en circulation au 31/05/2026	35 100

Source : Saham Leasing

III.1.2. Encours des Bons de Sociétés de Financement

Au 31/05/2026, l'encours des bons de sociétés de financement de Saham Leasing s'élève à 3 510 MMAD:

Date de règlement / Livraison	Date d'échéance	Maturité (années)	Taux de sortie	Taux	Remboursement du capital	Montant (MMAD)	Encours (MMAD)
28/09/2021	28/09/2026	5	2,66%	Fixe	In fine	100	100
28/04/2022	28/04/2027	5	2,74%	Fixe	In fine	100	100
16/01/2024	16/01/2029	5	4,03%	Fixe	In fine	300	300
17/07/2024	19/07/2027	3	3,60%	Fixe	In fine	310	310
09/12/2024	09/12/2027	3	3,38%	Fixe	In fine	300	300
30/12/2024	30/12/2027	3	3,26%	Fixe	In fine	200	200
28/03/2025	28/03/2028	3	3,02%	Fixe	In fine	500	500
01/08/2025	05/08/2030	5	3,00%	Fixe	In fine	500	500
16/10/2025	16/10/2030	5	3,08%	Fixe	In fine	500	500
30/10/2025	30/10/2029	4	3,08%	Fixe	In fine	400	400
30/04/2026	04/05/2028	2	2,99%	Fixe	In fine	300	300
Total						3 510	3 510

Source : Saham Leasing

Le management de la société, prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de BSF par de nouvelles émissions de produits BSF ou autres, et ce dépendamment du contexte économique et de marché.

III.1.3. Evolution des Bons de Sociétés de Financement émis entre 2023 et 2025

En KMAD	2023	2024	2025
Encours des Bons de Sociétés de Financement émis (*)	2 304 751	3 028 841	3 507 124

Source : Saham Leasing

(*) Y compris les intérêts courus

III.2. Dettes bancaires de Saham Leasing

III.2.1. Dette contractée auprès des banques

Au 31 décembre 2025, les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Saham Leasing auprès des banques sont détaillées comme suit :

Banque	Montant accordé (KMAD)	Montant débloqué (KMAD)	Date du 1 ^{er} déblocage	Date d'échéance contrat	Type contrat	Mode de remboursement
Saham Bank	100 000	100 000	sept-21	sept-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	sept-21	sept-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	déc-21	déc-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	juin-22	juin-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	déc-22	déc-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	400 000	400 000	déc-22	déc-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank	300 000	300 000	avr-23	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank	100 000	100 000	avr-24	avr-26	CMT	Annuité constante
Saham Bank	600 000	600 000	juil-25	juil-30	CMT	Annuité constante
Total Saham Bank	2 300 000	2 300 000				

Saham Bank OS	29 744	29 744	avr-18	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	21 845	21 845	nov-18	nov-33	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	36 350	36 350	mai-19	mai-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	33 901	33 901	juil-19	juil-35	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	21 144	21 144	déc-19	déc-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	8 050	8 050	févr-20	févr-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 465	1 465	avr-20	avr-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	632	632	mai-20	mai-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 700	1 700	août-20	août-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	167	167	sept-20	sept-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	603	603	sept-20	sept-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	357	357	mars-21	mars-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	279	279	avr-21	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	220	220	nov-21	mars-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 064	1 064	nov-21	nov-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	162 747	162 747	déc-21	mars-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	69 845	69 845	déc-21	juil-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	10 148	10 148	déc-21	déc-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 941	1 941	mars-22	mars-27	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	11 789	11 789	avr-22	avr-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	15 028	15 028	juin-23	juin-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	1 740	1 740	sept-23	sept-28	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	581	581	janv-24	janv-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	24 345	24 345	juil-24	juil-31	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	2 188	2 188	oct-24	oct-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	12 125	12 125	févr-25	févr-30	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	2 168	2 168	juin-25	août-29	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	2 320	2 320	sept-25	sept-30	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	5 644	5 644	nov-25	janv-32	CMT	Annuité constante
Saham Bank OS	6 589	6 589	nov-25	nov-29	CMT	Annuité constante
Total Saham Bank OS*	486 719	486 719				
Total	2 786 719	2 786 719				

Source : Saham Leasing

(*) Saham Bank OffShore (crédits en devises relatifs à l'activité leasing en zone franche de Saham Leasing)

III.2.2. Evolution de la dette bancaire de Saham Leasing entre 2023 et 2025

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025
---------	------	------	------

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 213 864	2 396 271	2 310 869
---	-----------	-----------	-----------

Source : Saham Leasing

III.2.3. Facilités de caisse et découverts de Saham Leasing

Au 31 décembre 2025, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Saham Leasing sont détaillés comme suit :

Banques	Montant des lignes de découvert autorisées (KMAD)	Montant consommé (KMAD)
Saham Bank	1 001 371	792 096
Attijariwafa Bank	100 000	13
Total	1 101 371	792 110

Source : Saham Leasing

Saham Leasing n'est pas assujettie à des covenants au titre de ses dettes bancaires.

III.2.4. Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing a obtenu en janvier 2026 un CMT de 600 MMAD.

III.2.5. Crédits en cours de conclusion

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing n'a aucun crédit en cours de conclusion.

IV. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par Saham Leasing pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Engagements donnés	131 586	264 310	313 764	>100%	18,7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	131 586	264 310	313 764	>100%	18,7%
Engagements reçus	923 430	768 385	654 837	-16,8%	-14,8%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	134 442	54 307	57 897	-59,6%	6,6%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	788 988	714 078	596 940	-9,5%	-16,4%

Source : Saham Leasing

V. Notation

Néant.

VI. Nantissement d'actifs et nantissement d'actions

A la connaissance du management de Saham Leasing, les actifs et les actions de la société ne font l'objet d'aucun nantissement à ce jour.

Partie III. GOUVERNANCE DE SAHAM LEASING

I. Assemblées générales

Les dispositions statutaires de Saham Leasing, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que:

Mode de convocation	Le Conseil d'Administration convoque les assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur ces résolutions. A défaut, les assemblées générales peuvent également être convoquées par : • Le ou les commissaires aux comptes • Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société ; • Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ; • Un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social. Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le conseil d'administration. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins deux pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour.
Conditions d'admission	Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par un mandataire, sur simple justification de son identité. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.
Droits de vote	Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Le droit de communication et de consultation des documents sociaux appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.
Quorum et majorité	<u>Assemblée générale ordinaire</u> L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, le quart des actions ayant le droit de vote. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi. Si elle ne réunit pas le quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les mêmes conditions statutaires et délibère valablement sur le même ordre du jour quelle que soit la portion du capital social représentée. Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. <u>Assemblée générale extraordinaire</u> L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi.

Source : Saham Leasing

II. Organe d'administration : Le Conseil d'Administration

II.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'Administration

Les dispositions statutaires de Saham Leasing, régissant les réunions du Conseil d'Administration, stipulent que :

Mode de convocation	Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Conseil peut être convoqué par le ou les administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif. Les convocations sont faites par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours au moins à l'avance à chaque administrateur ou par tout autre moyen. Toutefois, si tous les administrateurs sont présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation. Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.
Conditions d'admission	Les administrateurs sont nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont rééligibles. La durée des administrateurs ne peut excéder 6 ans en cas de nomination par les assemblées générales et 3 ans en cas de nomination par les statuts. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant, sauf pour les administrateurs indépendants. Les administrateurs sont des personnes physiques ou des personnes morales.
Quorum et majorité	Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles 63, 67 bis, 67 ter et 72 de la loi 17-95. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Source : Saham Leasing

II.2. Composition du Conseil d'Administration

A la date de l'assemblée générale tenue le 22 juin 2026, Saham Leasing est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres.

La composition actuelle du Conseil d'Administration de Saham Leasing ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat des administrateurs se présentent comme suit :

Prénom et nom	Qualité	Fonction	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
M. Ahmed EL YACOUBI	Président du Conseil d'Administration	Président du Directoire de Saham Bank	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2027
Saham Bank (représentée par Mme. Asmae HAJJAMI)	Administrateur	Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank	AGO statuant sur l'exercice 2000	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Mehdi BENBACHIR	Administrateur	Directeur Général et Membre du Directoire de Saham Bank	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2029
M. Mohammed TAHRI	Administrateur	Directeur Général d'INVESTIMA	AGO statuant sur l'exercice 2015	AGO statuant sur l'exercice 2027
Mme Asmae HAJJAMI	Administrateur	Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2029
Mme. Fadwa BEN SAAD	Administrateur	Directrice de cabinet et M&A de Saham Group	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Mohamed EL MARZOUQI	Administrateur	-	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Abdelhalim FADIL	Administrateur	Directeur Supervision de Saham Group	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2029
M. Said RKAIBI	Administrateur	-	AGO statuant sur l'exercice 2022	AGO statuant sur l'exercice 2026
M. Jawad ZIYAT	Administrateur indépendant	-	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2027
Mme. Khalida AZBANE	Administrateur indépendant	-	AGO statuant sur l'exercice 2023	AGO statuant sur l'exercice 2029

Source : Saham Leasing

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre au nom de la société toutes décisions nécessaires à la réalisation de son objet social et pour faire autoriser tout acte de gestion et disposition, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi et par les statuts.

II.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'Administration

M. Ahmed EL YACOUBI - Président du Conseil d'Administration

Diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs d'Annecy et du MBA HEC Paris

Fonctions précédentes :

- Directeur en charge de la Direction des Systèmes d'Informations - Saham Bank
- Secrétaire Général - Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ressources Générales et Banque de Flux - Saham Bank
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest - Groupe SG à Paris
- Directeur Général et membre du Directoire - Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Directoire de Saham Bank
- Membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion
- Administrateur de La Marocaine Vie (Représentant de Saham Bank)
- Administrateur d'EQDOM
- Administrateur de VENTEC
- Administrateur de Saham Capital Placement

M. Mohammed TAHRI - Administrateur

Licence en sciences économiques et DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal - Saham Bank
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations - Saham Bank
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale - Saham Bank
- Directeur du Groupe Abdelmoumen - Saham Bank
- Directeur Régional de Rabat - Saham Bank
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI - Saham Bank
- Directeur du Pôle Réseau - Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau - Saham Bank
- Directeur Général et membre du Directoire - Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur d'EQDOM
- Directeur Général d'INVESTIMA
- Administrateur représentant de INVESTIMA dans VENTEC

Mme. Asmae HAJJAMI - Administrateur

Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs

Fonctions précédentes :

- Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management – Saham Bank
- Directeur Régional Agadir – Saham Bank
- Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation – Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux – Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Saham Paiements
- Administrateur de Saham Bank Offshore (Représentant de Saham Bank)
- Administrateur de Saham Bank Offshore
- Administrateur de EH Acmar (Représentant de Saham Bank)
- Administrateur de CMI (Représentant de Saham Bank)
- Administrateur d'EQDOM (Représentant de Saham Bank)

M. Mehdi BENBACHIR - Administrateur

Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University. En 2024, M. Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général en charge de la supervision directe des Délégations Régionales et de la Direction Marketing & Expérience Clients de Saham Bank.

Fonctions précédentes :

- Directeur Associé au sein de la Direction des Grandes Entreprises – Saham Bank
- Directeur de la Direction Conseil – Saham Bank
- Directeur de la Banque d'Investissement – Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation – Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Retail – Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général et Membre du Directoire de Saham Bank
- Membre du Conseil de surveillance de Saham Capital Gestion
- Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Athena Courtage
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Saham Contact
- Administrateur de La Marocaine Vie
- Administrateur de Saham Paiements

M. Mohamed EL MARZOUQI - Administrateur

Diplômé de l'Université Clermont-Ferrand Comptabilité et Audit, d'un MBA -HEC Paris et Finance for Senior Executives Harvard Business School

Fonctions précédentes :

- CFO SAHAM

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général, Administrateur et Représentant permanent SAHAM MÉDIA FUND
- Président Directeur Général et Administrateur S-VENTURE (Ex- SAHAM VENTURE CAPITAL)
- Président Directeur Général et Administrateur HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT
- Président Directeur Général et Administrateur PALMIERS SUR MER
- Président Directeur Général et Administrateur SAHAM SUPPORT SERVICES
- Directeur Général SAHAM EUROPE
- Administrateur IDÉATION
- Administrateur LA MAROCAINE VIE
- Administrateur INVESTIMA
- Administrateur SAHAM FINANCES
- Administrateur SAHAM HORIZON
- Administrateur SAHAM REAL ESTATE FUND
- Administrateur MÉDIA NETWORK FUND
- Administrateur M-Care (Ex-MEDEN HEALTHCARE)

- Gérant MPC CASABLANCA
- Gérant SHERPA FINANCE
- Gérant IDÉATION INVESTISSEMENTS
- Gérant IDÉATION TRANSPORT
- Gérant MUTEO
- Gérant ELALAM IMMOBILIER
- Gérant SDZ PROMOTION
- Gérant FONCIÈRE SANTÉ MAROC
- Gérant MADINAT EL OULFA
- Gérant GSOF COMPANY
- Co-gérant 16-9 OULED AZZOUZ
- Co-gérant 45 ALMAZ
- Co-gérant 25 SM RF
- Co-gérant FINANCIÈRE SAB KÉNITRA

Mme. Fadwa BEN SAAD - Administrateur

Diplômée du Master en Management- ESCP Business School, Mme. Fadwa BEN SAAD occupe depuis 2018 les fonctions de Directrice de Cabinet et M&A au sein de Saham Group.

Fonctions précédentes :

- Directrice Administratif et Financier du Pôle Santé de Saham Group ;
- Responsable gestion des participations auprès de la Direction des Partenariats au sein du groupe OCP ;
- Responsable contrôle de gestion sur les sites industriels de Vichy et La Roche Posay à l'Oréal ;
- Auditeur consultant senior secteur bancaire à PricewaterhouseCoopers (PwC) ;
- Analyste Financements structurés à BNP Paribas.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank
- Administrateur EQDOM
- Administrateur Saham Paiements
- Directeur général M-Care (Ex- Meden Healthcare)

M. Saïd RKAIBI - Administrateur

Diplôme de l'Ecole Centrale de Paris

Fonctions précédentes :

- Président Directeur Général OMNIDATA
- Président Directeur Général MEDTECH

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration OMNISHORE
- Administrateur NCRM
- Administrateur AEBDM
- Administrateur FORUM
- Administrateur SOPRIMA
- Administrateur OPPSCIENCE
- Président du Conseil d'Administration DIAL TECHNOLOGIE
- Président du Conseil d'Administration OMNIDATA
- Président du Conseil d'Administration MEDTECH
- Président du Conseil de Surveillance S2M
- Vice-Président du Conseil de Surveillance DISWAY

M. Abdelhalim FADIL - Administrateur

Diplômé de L'école Polytechnique et diplômé de l'Ecole des Ponts & Chaussées

Fonctions précédentes :

- Directeur du Risque chez Binance
- Directeur des Risques, de la Conformité et du Contrôle chez FLOA Bank
- Directeur de la Gestion du Risques Stratégiques et Réglementaires chez Dexia
- Directeur de la Gestion Transversale des Risques chez Dexia
- Directeur de la Gestion du Risque du Portefeuille de Crédits chez Dexia
- Département de Banque d'Investissement et de Financement (CIB) chez Dexia
- Directeur adjoint de la Gestion des Risques de Marché et d'ALM chez Dexia Crédit Local - Paris
- Consultant en Stratégie chez A.T.Kearney

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance Saham Bank
- Administrateur EQDOM
- Administrateur Saham Bank Offshore

M. Jawad ZIYAT – Administrateur indépendant

Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieur d'Electricité

Fonctions précédentes :

- Ex-Directeur central des aménagements et des investissements - Ministère du Tourisme
- Ex-Directeur Général - Jet4you
- Ex-Directeur Général - Prestigia
- Directeur Général - Injaz Holding

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général et Fondateur – Groupe Injaz Holding
- Président Raja Club Athletic

Mme Khalida AZBANE – Administrateur indépendant

Diplômé de Chimie Organique à l'Institut Supérieur International de Parfums Cosmétiques et Arômes (ISIPCA) Paris France et d'un certificat de Management -Tokyo - JAPON.

Fonctions précédentes :

- Président Directeur General au sein du GROUPE AZBANE
- Consul Honoraire Général de la Papouasie Nouvelle Guinée (PNG)
- Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à l'ONU New York
- Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)
- Vice-Présidente des Relations Internationales & Institutionnelles de L'AFEM
- Présidente du Conseil d'Affaires MAROC – SINGAPOUR.
- 1ère Femme Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM)

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général LES LABORATOIRES AZBANE
- Administrateur indépendant Chambre de Commerce Internationale
- Administrateur Indépendant de SONASID
- Membre Expert CESE

II.4. Critères adoptés par Saham Leasing en matière d'indépendance des membres du Conseil d'Administration et de parité hommes/femmes

Le Conseil d'Administration de Saham Leasing compte deux (2) membres indépendants. La qualité d'Administrateur Indépendant répond à des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit. Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements de Saham Leasing, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à 4 sur 11 administrateurs soit 36% des membres du Conseil.

II.5. Prêts et rémunérations accordés aux membres des organes d'administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2024	2025	2026
Jetons de présence	450	300	400

Source : Saham Leasing

Note : Les jetons de l'année N sont alloués au titre de l'exercice N-1

II.6. Comités spécialisés rattachés au Conseil d'Administration

Au 31/05/2026, les comités prévus dans l'organisation de Saham Leasing se présentent comme suit :

Comité d'Audit :

Le Comité d'audit est composé de trois administrateurs au moins qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de Saham Leasing.

Le Président du Comité d'audit est un administrateur indépendant, est nommé par le Conseil d'administration, dans le respect des bonnes pratiques et de la réglementation.

Le Comité d'audit se tient deux fois par an. Il peut aussi se réunir à la demande expresse du Président du Conseil d'administration.

Ce comité a pour but d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif du contrôle interne, de la fonction conformité, de la gestion des risques opérationnelles et de l'activité d'audit, de piloter et d'analyser en profondeur les questions relatives à ces activités. Le Comité Audit de Saham Leasing se réunit en présence des membres suivants :

- M. Jawad ZIYAT, Administrateur Indépendant et Président du comité d'Audit ;
- M. Mohammed TAHRI, Administrateur ;
- Mme Asmae HAJJAMI, Administratrice ;
- Mme Fadwa BEN SAAD, Administratrice ;

Comité du risque :

Le Comité des risques est composé de trois administrateurs au moins qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de Saham Leasing.

Le directeur général de la société est aussi un membre de ce comité

Le Président du Comité des risques est nommé par le Conseil d'administration parmi les administrateurs membres du Comité des risques, dans le respect des bonnes pratiques sur la stricte séparation des activités opérationnelles et des fonctions de surveillance des risques.

Le Comité des risques se tient deux fois par an. Il peut aussi se réunir à la demande expresse du Président du Conseil d'administration.

Ce comité permet d'appréhender les risques auxquels l'entité est exposée et de mettre en place des plans d'actions pour les gérer dans le futur.

Le Comité des Risques est chargé notamment de surveiller les risques auxquels Saham Leasing est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé de :

- Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de Saham Leasing ;
- Valider les orientations de la politique de crédit ;
- Valider les règles d'octroi de prêts et le manuel d'acceptation ;
- Assurer le suivi périodique des indicateurs de risque ;
- Analyser le coût net du risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit.

Le Comité du risque se réunit en présence des membres suivants :

- Mme Asmae HAJJAMI, Administratrice et Présidente du comité du risque ;
- M. Mehdi BENBACHIR, Administrateur ;
- Mme Fadwa BEN SAAD, Administratrice.

III. Les organes de direction

III.1. Principaux dirigeants de Saham Leasing

Au 31/05/2026, les organes de direction sont représentés par :

Nom	Fonction	Date de nomination
M. Youssef ADOUAN	Directeur Général	2026

Source : Saham Leasing

III.2. Présentation des principaux dirigeants de Saham Leasing

Monsieur Youssef ADOUAN, 53 ans :

Monsieur Youssef ADOUAN a été nommé Directeur Général Délégué de Saham Leasing en janvier 2025 puis Directeur Général de Saham Leasing en mars 2026. Il a rejoint Saham Bank en 1998, et il a été promu Inspecteur Principal en 2003 au sein de la direction d'inspection Générale.

Entre 2005 et 2009, il prend la responsabilité du centre d'affaire d'AIN SEBAA, puis celle du marché RETAIL au sein de la DRCO entre 2010 et 2012. De 2012 à 2014, il dirige le marché PME, avant de rejoindre Saham Leasing en tant que DGA en 2015.

En 2016, il a été nommé Délégué régional de Casa Est, puis directeur délégué de la Direction des Risques en 2019. En 2022, il prend en charge la BU CORPORATE, supervisant les marchés GE, PME ainsi que la Direction des Financements.

Monsieur ADOUAN est titulaire d'un DESS en Finance, Banques et Assurances (1997), ainsi que d'un Master en ingénierie Immobilière de l'Ecole HASSANIA obtenu en 2020.

Il est à noter qu'il n'exerce aucune autre fonction dans d'autres entités.

III.3. Prêts et rémunération accordés aux principaux dirigeants

Les salaires perçus par les principaux dirigeants de Saham Leasing en 2025 totalisent un montant brut de 3,5 millions de dirhams.

En MMAD	2023	2024	2025
Salaires perçus par les principaux dirigeants*	3	3,5	3,5

Source : Saham Leasing

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025.

III.4. Les comités issus de l'organe de direction

Au 31/05/2026, onze comités de gestion interne sont prévus dans l'organisation de Saham Leasing, à savoir :

- **Comité de Direction** : il a pour but de piloter les différentes activités de l'entreprise et de décider des actions à mener pour les différents responsables.
- **Comité Commercial / Marketing** : ce comité suit les réalisations de la direction commerciale et décide des actions à entreprendre par les commerciaux, des supports y afférents et de la politique de pricing à appliquer.
- **Comité Audit et contrôle interne** : ce comité a pour but de suivre et piloter les travaux du département Audit et Contrôle interne, notamment, la surveillance permanente, les risques opérationnels, la conformité, et le suivi de la mise en œuvre des préconisations émanant de l'inspection du groupe.
- **Comité RH** : ce comité s'assure du suivi de l'état d'avancement de l'ensemble des projets RH en cours (recrutements, formations, gestion de carrière, etc.).
- **Comité Financier** : il a pour but de suivre les indicateurs de pilotage de l'activité et analyser les états financiers de Saham Leasing ainsi que le suivi de l'ALM.
- **Comité Impayés Recouvrement** : ce comité traite les dossiers en impayés et décide les actions de recouvrement à mener par le département RCS.
- **Comité Provisionnement** : ce comité détermine le montant de la provision de la clientèle enregistrant des impayés.
- **Comité cession des biens récupérés** : ce comité décide des ventes du matériel d'occasion récupéré par Saham Leasing.
- **Comité des irréguliers** : ce comité a pour but d'analyser la situation des dossiers irréguliers, notamment les dossiers présentant des dérogations, les dossiers en pré loyers et le traitement des réclamations.
- **Comité Informatique** : ce comité a pour objet d'analyser le suivi des projets Informatiques.
- **Comité Qualité** : ce comité a pour objet d'améliorer les processus de Saham Leasing suite aux réclamations clients.

Comité	Assisté par	Fonction	Date de comité
Comité de Direction	Y. ADOUAN	Directeur Général	Bi mensuel
	M.OUDGHIRI HASSANI	Directeur Commercial	
	A.JAOUI	Directeur Financier	
	M.EL ALAMI	Responsable Pôle Risque	
	Z. AMRANI	Responsable RH	
	S. HOJABI	Directeur RCS	
	H. CHADLI	Responsable Conformité	
Comité Commercial - Marketing	Y. ADOUAN	Directeur Général	Mensuel, 15 jours après l'arrêté
	M.OUDGHIRI HASSANI	Directeur Commercial	
	K. TALBI	Directeur Commercial Adjoint	

	T. CHAMI	Directeur Commercial Adjoint	
	B. BOUSLIKHANE	Directeur Commercial Adjoint CTC (Conseiller Technico-Commercial)	
Comité Audit et Contrôle Interne	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel
	A.EL KABBAJ	Responsable Audit et Contrôle Interne	
Comité RH	Y. ADOUAN	Directeur Général	Mensuel
	Z. AMRANI	Responsable RH	
Comité Financier	Y. ADOUAN	Directeur Général	Mensuel, 7 jours après l'arrêté
	A.JAOUI	Directeur Financier	
Comité Impayés et recouvrement	Y. ADOUAN	Directeur Général	Mensuel, 15 jours après l'arrêté
	M.EL ALAMI	Responsable Pôle Risque ou son adjoint	
	S.HOUJABI	Responsables Commerciaux	
		Agents de recouvrement	
Comité de Provisionnement (RCS)	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel
	M.EL ALAMI	Responsable Pôle Risque ou son adjoint	
Comité cession des biens récupérés (RCS)	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel a minima
	S.HOUJJABI	Directeur RCS	
	A.EL KABBAJ	Responsable Audit et Contrôle Interne	
	A. JAOUI	Directeur Financier	
Comité des irréguliers	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel, 20 jours après l'arrêté
	Z.BOUKTIR	Responsable Pôle Exploitation	
		Responsables commerciaux	
		Agents Service client	
Comité informatique	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel, 20 jours après l'arrêté
	A. FATHAN	Responsable SI	
Comité Qualité	Y. ADOUAN	Directeur Général	Trimestriel a minima
	M. OUDGHIRI	Directeur Commercial	
	M. GRAOUI	Directeur Risk Management	
	A. JAOUI	Directeur Financier	
	M.EL ALAMI	Responsable Pôle Risque	
	Z. AMRANI	Responsable RH	
	S. HOUJABI	Directeur RCS	
	H. CHADLI	Responsable Conformité	
	Z. BOUKTIR	Responsable Exploitation	
	A. ELKABBAJ	Responsable Contrôle Interne	
	S. ALAMI	Responsable Réclamations	

Source : Saham Leasing

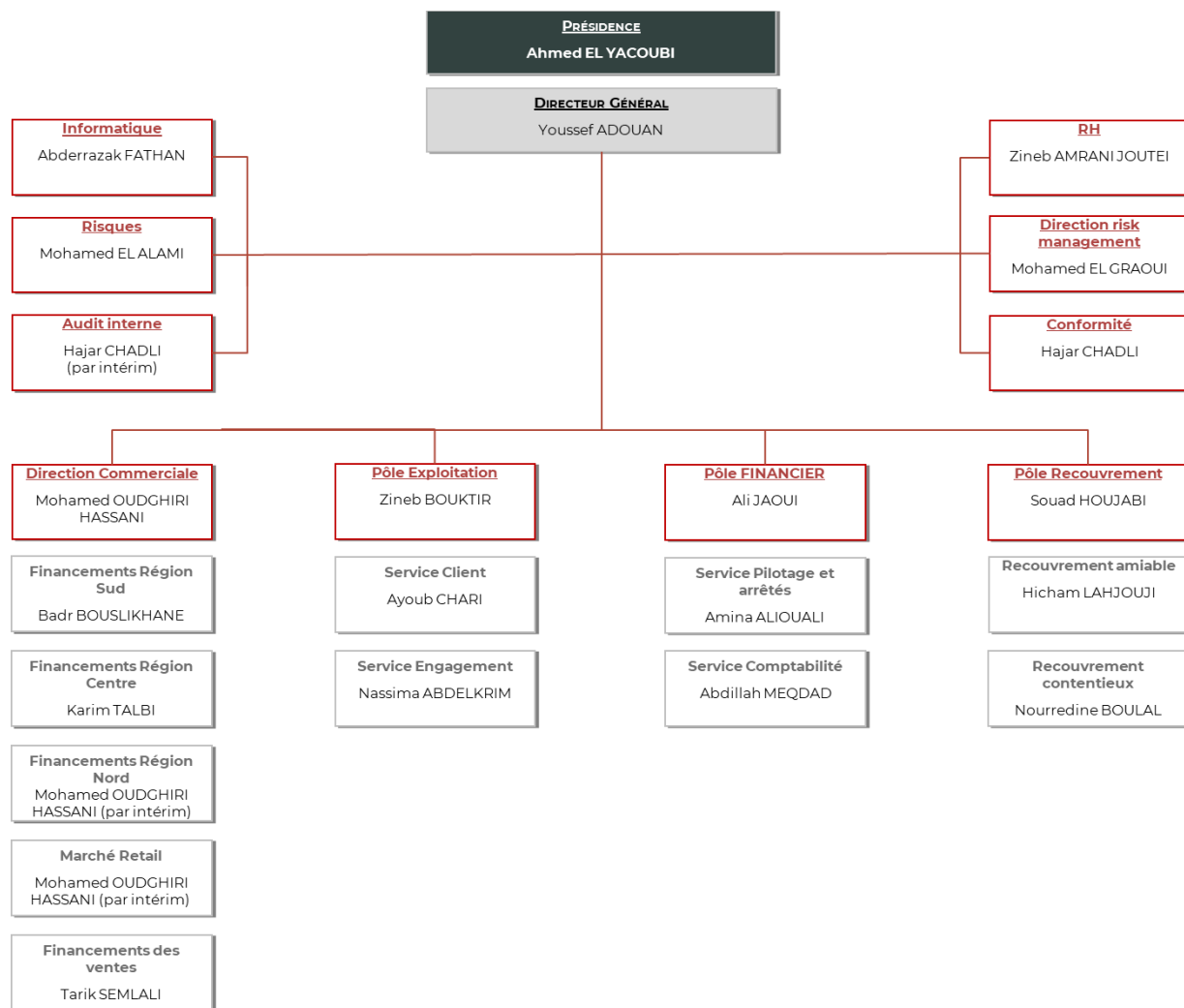
III.5. Opérations conclues par Saham Leasing avec les membres des organes d'administration et de direction, et montant global des prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Cf. Relation entre Saham Leasing et Saham Bank

Aucune opération n'a été conclue avec les membres des organes d'administration, hors Saham Bank.

Aucune opération n'a été conclue avec les dirigeants et aucun prêt n'a été octroyé aux dirigeants de Saham Leasing.

III.6. Organigramme de Saham Leasing au 31/05/2026



Source : Saham Leasing

Partie IV. ACTIVITE DE SAHAM LEASING

I. Historique de Saham Leasing

Année	Faits marquants
1979	La société a été créée sous le nom de Leasing Général Développement, sise à 84 Bd Med V à Casablanca, par le fondateur M. M'Hamed Bargach, avec un capital de 50 000 MAD.
1981	Leasing Général Développement a procédé à une première augmentation de son capital de 50 000 MAD à 10 MMAD par l'émission de 99 500 actions nouvelles dont la majorité était détenue par la société « VALORIND », filiale de Société Générale France. La société a changé de dénomination sociale pour devenir Sogelease Maroc et le siège social a été transféré au 3, Rue Allal Ben Abdellah à Casablanca.
1982	La société a commencé son activité et a réalisé 85 opérations de crédit-bail. Au cours de cette année, la société a atteint un montant de décaissement qui s'élevait à 32,1 MMAD.
1985 - 1996	En 1985, la société a transféré son siège social à la Résidence El Manar, Bd Abdelmoumen. La société a procédé à une seconde augmentation de capital le portant à 20 MMAD. En 1990, la société a procédé à une troisième augmentation de capital par incorporation des réserves extraordinaires à hauteur de 10 MMAD. Ainsi, le capital social de la société est passé de 20 MMAD à 30 MMAD. En 1991, une nouvelle augmentation de capital a eu lieu en vue de respecter le ratio des fonds propres exigé par les autorités de tutelle. Le capital social est passé de 30 MMAD à 50 MMAD. En 1996, la société a augmenté son capital de 25 MMAD par incorporation de réserves pour le porter à 75 MMAD.
2000	L'année a été marquée par la mise en place du produit SOGEQUIP, commercialisé exclusivement par les agences de Saham Bank auprès de sa clientèle commerciale et professionnelle et destiné au financement en crédit-bail de divers biens meuble et immeuble à usage professionnel.
2001	La société a transféré son siège au 55, Bd Abdelmoumen, pour intégrer le siège de Saham Bank. La société a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 25 MMAD par incorporation des réserves extraordinaires à hauteur de 9 MMAD, et par report à nouveau à hauteur de 16 MMAD. Le capital de la société s'éleva donc à 100 MMAD.
2005	Saham Leasing et Saham Bank ont convenu de maintenir et développer les synergies entre les deux établissements à travers le lancement du produit PROLEASE, destiné au marché de la clientèle professionnelle et du produit PMELEASE, destiné au marché de la clientèle commerciale du réseau de la Saham Bank.
2010	Saham Leasing a lancé un programme d'émission de BSF avec un plafond de 2 milliards de Dirhams.
2011	Saham Leasing a procédé à l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF de 2 000 000 000 MAD à 3 000 000 000 MAD. Par ailleurs, Saham Bank a acquis la participation de SG Financial Services Holding dans Saham Leasing après obtention de l'accord de Bank Al Maghrib.

2013	Saham Leasing a opéré un certain nombre de changements organisationnels qui ont été accompagnés par la mise en place de comités de gestion pour renforcer la gouvernance. Dans ce cadre, 4 pôles ont été définis : • Un pôle commercial, regroupant la force commerciale de Saham Leasing, répartie par région et par marché, ainsi que l'animation du réseau de la banque ; • Un pôle recouvrement assurant le recouvrement amiable et le recouvrement contentieux ; • Un pôle exploitation regroupant le service client et le service engagement ; • Un pôle administratif et financier regroupant les fonctions support et la direction financière.
2014	Saham Leasing a augmenté son capital social de 40 MMAD. Le capital de la société s'éleva à 140 MMAD. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/10/2014 a décidé du transfert du siège social de Saham Leasing du 55 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca au 374 Boulevard Abdelmoumen Etage 1 appts E Lots Manazyl Maymoun.
2015	Saham Leasing a adopté une stratégie de développement basée sur 2 principaux axes : • Assurer une croissance rentable et durable, en poursuivant le processus d'amélioration de la qualité du risque produit et du recouvrement des créances en souffrance ; • Optimiser le business model multicanal qui repose sur 3 réseaux de distribution (vente directe Saham Leasing, réseau Saham Bank et financement des ventes). L'ambition de la société étant de faire du réseau de Saham Bank, un canal de distribution à part entière, autonome et indépendant, permettant à Saham Leasing de recentrer le rôle de ses relais autour de l'animation et du support technique et commercial aux commerciaux de la banque.
2016	Saham Leasing a lancé le projet de création de la succursale Saham Leasing Offshore afin de mieux pouvoir accompagner ses clients tout en participant à la promotion et au développement des zones offshore.
2017	Saham Leasing Offshore a concrétisé les premières opérations avec des acteurs phares de la zone Offshore, étant donné que Saham Leasing s'est inscrite dans la politique de développement de ces zones Offshore.
2018	Saham Leasing et la Caisse Centrale de Garantie ont démarré un projet relatif à l'entrée en vigueur d'une délégation de décision d'octroi de la garantie CCG au titre des produits « Damane Express » et « Ilayki » du Fonds de garantie PME pour les opérations de financement inférieures à 1 MMAD. A travers ce projet, Saham Leasing est devenue la première société de leasing au Maroc qui bénéficia de cette délégation et qui constitua une étape importante dans le cadre de l'industrialisation du leasing pour la clientèle CLIPRO. Cette convention a permis d'augmenter la part de la production CLIPRO entre septembre 2018 et septembre 2019 de 34%.
2019	Saham Leasing a lancé son programme de transformation MASTERLEASE. Ce projet visait à renforcer la synergie avec Saham Bank dans le cadre d'un modèle producteur-distributeur.
2020	Saham Leasing a procédé à l'augmentation du plafond du programme d'émission de BSF de 3 000 000 000 MAD à 4 000 000 000 MAD.

2021	Néant.
2022	Nomination de M. Lahoussine HASSANI IDRISSE en tant que nouveau DG de Saham Leasing
2023	Néant.
2024	Le Groupe Société Générale a conclu un accord avec SAHAM Group en vue de la cession de SGMB, actionnaire majoritaire de Saham Leasing. La finalisation de l'acquisition a eu lieu au mois de décembre 2024. La réalisation de cette cession a entraîné un changement de contrôle indirect de Saham Leasing.
2025	Révélation de la nouvelle identité visuelle et formalisation du changement de dénomination sociale au mois de juin 2025 à Saham Leasing. Un projet d'autonomisation des applicatifs de l'ancien groupe a été lancé pour un aboutissement en 2026.
2026	Nomination de M. Youssef ADOUAN en tant que nouveau DG de Saham Leasing

Source : Saham Leasing

II. Appartenance de Saham Leasing à Saham Finances

II.1. Présentation de Saham Finances

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, Saham Group est aujourd'hui un acteur économique diversifié, avec une forte capacité à bâtir et transformer des plateformes de croissance durable.

Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a choisi de réorienter ses activités afin de renforcer sa diversification et sa capacité d'adaptation aux dynamiques économiques.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'année 2024 a marqué une étape structurante avec la prise de contrôle de Société Générale Marocaine de Banques, devenue Saham Bank en 2025. Cette opération stratégique ouvre un nouveau chapitre dans le développement du Groupe, en positionnant la banque et ses filiales comme un pilier central de sa trajectoire de croissance à long terme.

A travers Saham Bank, le Groupe affirme sa volonté de bâtir une banque solide, responsable et pérenne, reposant sur des fondamentaux financiers robustes et une gestion rigoureuse des risques. Saham Group s'est fixé pour priorité de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue un axe structurant. Saham Group ambitionne d'offrir une qualité de service et des parcours clients alignés sur les meilleurs standards, avec pour objectif de renforcer durablement la satisfaction et la confiance de ses clients. Cet engagement se traduit par une forte dynamique d'innovation, de digitalisation et d'amélioration continue de la qualité de service.

Les activités de Saham Group

	SERVICES FINANCIERS		> Rachat en 2024 de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank, financé en fonds propres. > Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le crédit à la consommation, le leasing et les services financiers. > 4^e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés.
	IMMOBILIER		> Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc. > 176 hectares en développement à Casablanca (intra-muros).
	AGRICULTURE		> Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021. > Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier.
	ÉDUCATION		> Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer. > Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Éthiopie) avant le partenariat avec Globeducate* en 2023.
	CX / BPO		> Majorel a fusionné avec TP fin 2023 et Saham est devenu un actionnaire de référence. > TP est le leader mondial de la gestion de l'expérience client omnicanal avec plus de 500 000 collaborateurs

Source : Saham Finances

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes

Avant 2014 Première phase de développement des métiers historiques	1995 Création de Saham avec l'acquisition du courtier Agma	1999 Création de Phone Assistance, 1 ^{er} centre d'appels au Maroc	2004 Partenariat entre Bertelsmann et Phone Assistance	2009 Fusion entre CNIA et Es Saada (rachetées en 2005 et 2006)	2010 Acquisition de Colina Assurance (16 pays d'Afrique)	2010 Introduction en bourse de CNIA SAADA pour ~400M€	2012 Investissement de 250 M\$ par la SFI dans SAHAM Finances (2012)
De 2014 à 2018 Poursuite de l'expansion des métiers historiques et diversification	2014 Création de Saham Immobilier	2014 Création de Saham Agriculture	2015 Création de Meden Healthcare	2015 Création d'IEG (Education)	2018 Cession du pôle Assurance à Sanlam pour 2 Mds \$		
De 2019 à 2023 Montée en puissance de Majorel et fusion avec TP	2019 Création de Majorel en fusionnant les activités CRM Saham et Bertelsmann	2020 Cession de Saham Pharma et Meden Healthcare	2021 Introduction en bourse de Majorel à 3,3 Mds € (à l'Euronext Amsterdam)	2023 Partenariat d'IEG avec Globeducate (groupe international d'éducation)	2023 Fusion de Majorel avec TP, leader de l'expérience client (3 Mds € d'opération)		
Depuis 2024 Renforcement des services financiers	2024 Acquisition de 57,67 % du Groupe Société Générale Maroc et 100 % de La Marocaine Vie (assurance vie) (Participation directe et indirecte)	2025 Augmentation de la participation à 69 % dans le groupe Société Générale Maroc (Participation directe et indirecte)	2025 Société Générale Maroc devient Saham Bank				

Source : Saham Finances

Opération de cession de la participation du groupe Société Générale à Saham Group (via Saham Finances)

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par M. Moulay Hafid ELALAMY. Elle est dirigée par M. Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par M. Moulay Mhamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) incluant ses filiales² au profit de Saham Finances.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM) et le Conseil de la Concurrence.

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances détient 57,67% du capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Les principales participations cotées de Saham Group sont les suivantes :

Participations cotées	Ticker	Activité
Société d'Équipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	Société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation
TELEPERFORMANCE	XPAR : TEP	Société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Source : Saham Finances

Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social et des droits de vote
M. Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,847%
IDEATION SA	881 674	7,152%
Autres	99	0,001%
Total	12 328 251	100,0%

Source : Saham Finances

Principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Chiffre d'affaires	-	0,4	20	n.s.	>100%
Résultat d'exploitation	-9	-30	-47	<-100%	-56,7%
Résultat financier	44	3 555	62	>100%	-98,3%
Résultat net	35	3 515	70	>100%	-98,0%

² Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Saham Capital Placement (Société de portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

Total des capitaux propres	688	4 775	4 845	>100%	1,5%
----------------------------	-----	-------	-------	-------	------

Source : Saham Finances

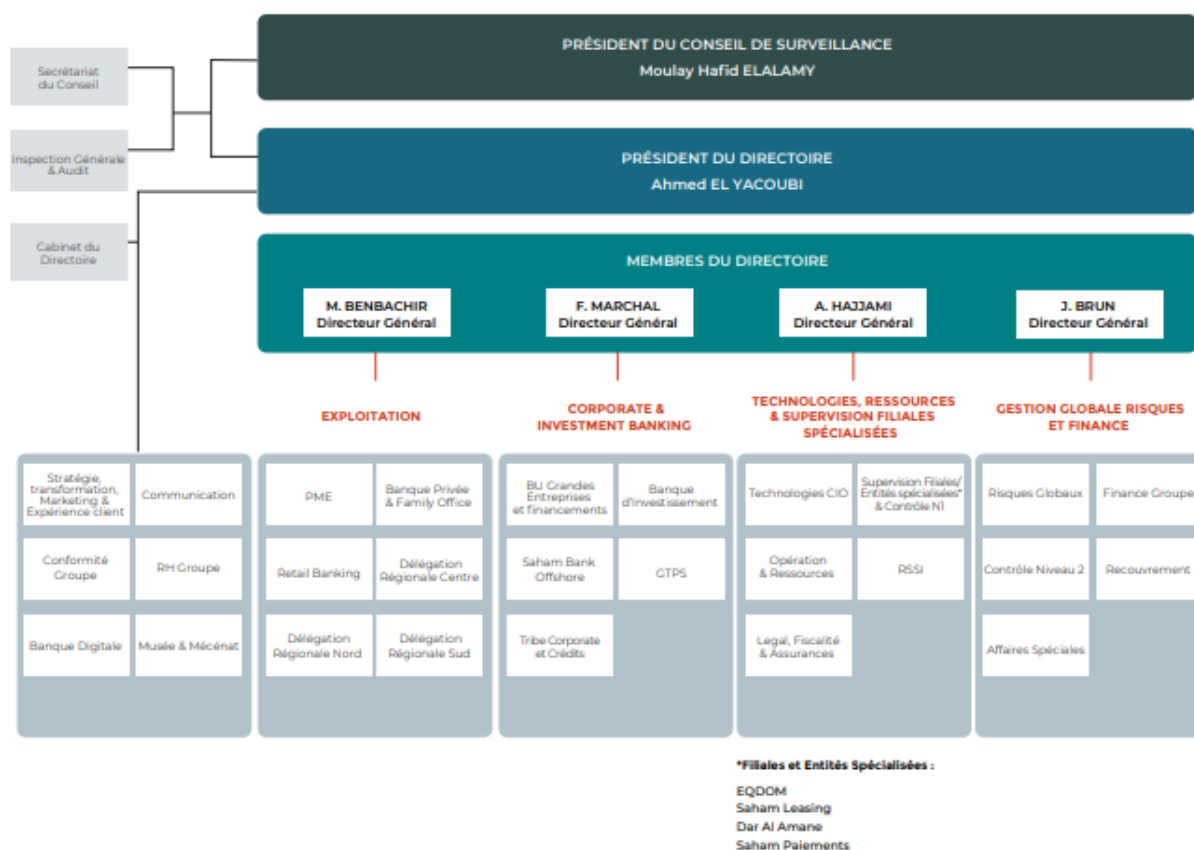
II.2. Présentation de Saham Bank

Saham Leasing est une filiale de Saham Bank qui détient, à fin 2025, près de 100% du capital social de la société. Saham Bank est elle-même détenue à 51% par Saham Finances.

Créé en 1913, Saham Bank est un groupe financier privé présent sur l'ensemble des segments du marché bancaire :

- Marché des Particuliers ;
- Marché des Marocains du Monde ;
- Marché des Professionnels ;
- Banque Privée ;
- Marché des PME/PMI ;
- Marché des Grandes Entreprises.

A la date d'enregistrement du document de référence, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank se présente comme suit :



Source : Saham Bank

A fin décembre 2025, les participations de Saham Bank se présente comme suit :

Filiale	Activité	% d'intérêt
Foncière Saham	Foncière	100,0%
Saham Leasing	Leasing	99,9%
Saham Paiements	Etablissement de paiement	99,9%
Saham Capital Bourse	Intermédiation boursière	99,9%
Saham Capital Placement	Fonds commun de placement	99,9%
Saham Capital Gestion	Gestion d'actifs	99,9%
Saham Bank Offshore	Banque offshore	99,9%
Sogefinancement	Crédit à la consommation	100,0%
Athena Courtage	Courtage en assurance	96,9%
Saham Contact	Centre de relation client	99,9%
Investima	Société de portefeuille	58,4%
EQDOM	Crédit à la consommation	57,0%
La Marocaine Vie	Assurance-vie	49,0%
Sogecapital Investissement	Gestion d'actifs	100,0%

Source : Saham Bank

A noter que EQDOM est cotée à la Bourse de Casablanca.

II.3. Relation entre Saham Leasing et Saham Bank

Conventions conclues au cours de l'exercice 2025 :

1) **Convention de prestation de service « CSA » des services d'infrastructure informatique conclue avec Saham Bank**

- **Entités et personnes concernées**

- Saham Leasing est détenue entièrement par Saham Bank (100%) ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'administration de Saham Leasing ;
- Mme. Asmaa HAJJAMI est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- M. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- M. Abdelhalim FADIL est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Mme. Fadwa BEN SAAD est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing.

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention a pour objet la fourniture et la gestion d'un ensemble de services couvrant notamment l'hébergement du système d'information, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et applications, les services réseaux, la sécurité informatique ainsi que les dispositifs de continuité et de reprise d'activité.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée initiale de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes, avec possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six (6) mois.

Les prestations font l'objet d'une facturation trimestrielle forfaitaire, complétée le cas échéant par des refacturations de prestations non récurrentes, selon une tarification définie en annexe de la convention, et validée dans le cadre des instances de gouvernance prévues par la convention

Cette convention a été conclue en date du 28 mai 2025.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 1 016 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Le montant décaissé par Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 s'élève à 610 KMAD TTC.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 508 KMAD HT.

Conventions conclues au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

2) Conventions conclues avec Saham Bank

- **Entités et personnes concernées**

- Saham Leasing est détenue entièrement par Saham Bank (100%) ;
- M. Ahmed EL YACOUBI est Président du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'administration de Saham Leasing ;
- Mme Asmaa HAJJAMI est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- M. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- M. Abdelhalim FADIL est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Mme Fadwa BEN SAAD est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing.

2.1. Convention de garantie « SOGEQUIP »

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2 000 KMAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par Saham Leasing sont placés exclusivement par les agences Saham Bank auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales. Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de Saham Bank.

En contrepartie de cette garantie, Saham Leasing alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Aucun montant n'a été comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025.

- **Montant encaissé au titre de l'exercice**

Le montant encaissé par Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 4 340 KMAD TTC.

- **Montant de la créance au 31 décembre 2025**

Aucune créance enregistrée au titre de cette convention.

2.2. Convention de service partagé au Maroc SSSC

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank au profit de Saham Leasing d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre « S.S.S.C »).

Ce service permet à Saham Leasing de gérer ses achats dans un objectif de maîtriser les dépenses et les risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 110 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 110 KMAD HT.

2.3. Convention de prestations juridiques

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention prévoit la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique entre Saham Bank et Saham Leasing ainsi qu'à définir les conditions d'exécution des prestations et les obligations convenues entre les parties.

Cette convention prévoit un forfait annuel de 300 KMAD HT qui couvre la veille, la formation, la mise en conformité avec les normes groupe et les consultations avec un degré de complexité faible à moyen. Pour les autres prestations, le montant est à définir préalablement à chaque prestation.

Cette convention a été conclue le 24 février 2016.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 300 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 300 KMAD HT.

2.4. Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment (LAB)

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles Saham Bank procède au contrôle et vérification dans le cadre de la délégation de filtrage de lutte Anti-Blanchiment des clients Saham Leasing à Saham Bank dans les bases de filtrage groupe.

Cette convention a été conclue en date du 8 mai 2012.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Aucun montant n'a été comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 100 KMAD HT.

2.5. Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Le contrat porte sur la réalisation du contrôle permanent niveau 2, par des équipes dédiées et indépendantes de Saham Bank chez Saham Leasing. Les missions principales de l'équipe de contrôle de niveau 2 sont :

- Apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle de niveau 1 réalisé par Saham Leasing.

- Donner un avis qualifié sur l'effectivité des contrôles de niveau 1, la qualité de leur réalisation, leur pertinence, la définition de leurs modes opératoires ainsi que la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies et le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration et plans d'actions associés.

Cette convention a été conclue en date du 28 avril 2020.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 388 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 388 KMAD HT.

2.6. Contrat de prestation de service de support informatique

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations sont :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

L'ensemble des jours / homme consommés sont facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 23 septembre 2020.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 150 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Le montant décaissé par Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 66 KMAD TTC.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 150 KMAD HT.

2.7. Convention de conseil fiscal

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Dans le cadre de la présente convention, la cellule Fiscalité de Saham Bank offre à Saham Leasing ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que son assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 s'élève à 30 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Le montant décaissé par Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 18 KMAD TTC.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 15 KMAD HT.

2.8. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Le contrat porte sur la réalisation du contrôle permanent niveau 2, par des équipes dédiées et indépendantes de Saham Bank chez Saham Leasing sur le périmètre comptable et financier. Les missions principales de l'équipe de contrôle de niveau 2 sont :

- Apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle de niveau 1 réalisé par Saham Leasing ;
- Donner un avis qualifié sur l'effectivité des contrôles de niveau 1, la qualité de leur réalisation, leur pertinence, la définition de leurs modes opératoires ainsi que la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies et le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration et plans d'actions associés.

La prestation sera facturée sur la base du nombre de jours hommes effectivement consommés et d'un cout moyen par jours hommes.

Cette convention a été conclue en date du 16 juillet 2020.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 62 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 62 KMAD HT.

2.9. Convention d'accompagnement sur le volet conformité

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité. La mission de Saham Bank, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 21 octobre 2021.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 62 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 62 KMAD HT.

2.10. Convention de contrôle périodique

- **Nature, objet et modalités de la convention**

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit Saham Bank chez Saham Leasing. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de Saham Leasing ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination/rendre compte à la Direction Générale de Saham Leasing de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à Saham Leasing fait l'objet d'une facturation annuelle.

Cette convention a été conclue en date du 13 mars 2023.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice**

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 300 KMAD HT.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice**

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

- **Montant de la dette au 31 décembre 2025**

La dette enregistrée au titre de cette convention est de 600 KMAD HT.

Le tableau ci-dessous présente les **charges comptabilisées** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées :

En KMAD HT	Société concernée	2023	2024	2025
Convention de prestation de service « CSA » des services d'infrastructure informatique	Saham Bank	-	-	1 016
Convention de garantie SOGEQUIP	Saham Bank	-	-	-
Convention de service partagé au Maroc (S.S.S.C)	Saham Bank	111	114	110
Convention de prestations juridiques	Saham Bank	300	300	300
Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment	Saham Bank	-	-	-
Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2	Saham Bank	86	81	388
Contrat de prestation de service de support informatique	Saham Bank	146	444	150
Convention de conseil fiscal	Saham Bank	30	30	30
Convention Contrôle Permanent N2- Finance	Saham Bank	82	37	62
Convention d'accompagnement sur le volet conformité	Saham Bank	-	60	62
Convention de contrôle périodique	Saham Bank	-	300	300
Convention d'audit (*)	Saham Bank	300	-	-
Convention de mise à disposition du personnel (*)	Saham Bank	5 920	-	-
Contrat de prestation de service pour accès du personnel des filiales au club-SGMB Dar BOUAZZA (*)	Saham Bank	28	-	-
Total		7 003	1 366	2 418

Source : Saham Leasing

(*) Ces conventions ne figurent pas dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025 puisqu'elles sont passées en conventions libres

Le tableau ci-dessous présente les **montants décaissés** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées :

En KMAD TTC	Société concernée	2023	2024	2025
Convention de prestation de service « CSA » des services d'infrastructure informatique	Saham Bank	-	-	610
Convention de service partagé au Maroc (S.S.S.C)	Saham Bank	134	162	-
Convention de prestations juridiques	Saham Bank	360	720	-

Convention de vérification de Lutte Anti-blanchiment	Saham Bank	-	-	-
Contrat de prestation de service pour le Contrôle Permanent N2	Saham Bank	87	200	-
Contrat de prestation de service de support informatique	Saham Bank	182	213	66
Convention de conseil fiscal	Saham Bank	54	54	18
Convention Contrôle Permanent N2- Finance	Saham Bank	99	69	-
Convention d'accompagnement sur le volet conformité	Saham Bank	-	72	-
Convention de contrôle périodique	Saham Bank	-	-	-
Convention de mise à disposition du personnel (*)	Saham Bank	9 312	-	-
Contrat de prestation de service pour accès du personnel des filiales au club-SGMB Dar BOUAZZA (*)	Saham Bank	63	-	-
Total		10 291	1 490	694

Source : Saham Leasing

(*) Ces conventions ne figurent pas dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025 puisqu'elles sont passées en conventions libres

Le tableau ci-dessous présente les **montants encaissés** par Saham Leasing au titre des conventions réglementées :

En KMAD TTC	Société concernée	2023	2024	2025
Convention de bail (*)	Saham Bank	446	314	-
Convention de garantie SOGEQUIP	Saham Bank	-	-	4 340
Total		446	314	4 340

Source : Saham Leasing

(*) Cette convention ne figure pas dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025 puisqu'elle est passée en conventions libres

Par ailleurs, Saham Leasing a contracté des dettes bancaires à moyen et long terme auprès de Saham Bank (Cf. partie II du présent document pour plus de détail).

En termes d'activité, les synergies entre Saham Leasing et les entités de Saham Bank se présentent comme suit :

- **Volet Commercial :**

Les deux parties sont inscrites dans une stratégie de développement d'un modèle producteur-distributeur qui permet de consolider la synergie et améliorer la production de Saham Leasing en bénéficiant du canal de distribution plus élargi de Saham Bank.

Saham Leasing conforte ses relations commerciales et s'affirme sur le marché à travers des programmes de rencontres régulières tout au long de l'année à travers le réseau de Saham Bank afin de répondre aux besoins des clients et prospects.

- **Volet Risque :**

Pour accompagner le projet de la synergie commerciale, le volet risque est au cœur des préoccupations du groupe. Saham Leasing et Saham Bank ont préparé les lignes de conduite pour améliorer le processus de l'octroi et de suivi du risque :

- ✓ Rédaction des crédit-policy plus adéquats au besoin de financement
- ✓ Révision des LAD entre le groupe et sa filiale
- ✓ Génération des enveloppes de leasing pour réduire les délais de réponse.

- **Volet IT :**

Dans le cadre de leur partenariat, Saham Bank et sa filiale Saham Leasing ont mis en place diverses synergies :

- 1. Partage des Outils et du Système d'Information :** Saham Bank met à la disposition de Saham Leasing un ensemble d'outils informatiques qui lui permet de traiter plusieurs opérations.
- 2. Hébergement des Systèmes d'Information et du Réseau :** Saham Leasing bénéficie de l'hébergement de ses systèmes d'information et de son réseau dans le data center de Saham Bank, conformément à la stratégie de mutualisation des ressources. Cela garantit une infrastructure de qualité et une sécurité optimale.
- 3. Expertise et Gouvernance des Projets Informatiques :** Saham Leasing profite de l'expertise de Saham Bank dans la gouvernance de ses projets informatiques, pilotés par l'équipe solution IT de Saham Bank. De plus, la sécurité informatique de Saham Leasing est supervisée par le RSSI de Saham Bank, assurant une gestion efficace dans ce domaine.

III. Filiales de Saham Leasing

Saham Leasing ne détient aucune filiale.

IV. Le secteur du crédit-bail au Maroc

IV.1. Historique

Le crédit-bail est introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la première société de leasing du pays, Maroc Leasing, par la banque française Paribas et la BNDE. L'engouement pour le crédit-bail est minime durant les premières années. En effet, il existe une certaine réticence de la part des entreprises à investir sans être propriétaires.

Pendant une trentaine d'années, le métier se développe sans cadre juridique précis. Les sociétés de crédit-bail nécessitent uniquement une déclaration d'existence et sont considérées comme des entreprises commerciales. C'est seulement en 1993, avec la « loi bancaire » du 6 juillet, que la profession est réglementée et que les sociétés de crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit. Ainsi, les banques ont massivement investi le secteur du crédit-bail en créant des structures spécialisées ou en rachetant des sociétés existantes. Au Maroc, toutes les grandes banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail plus ou moins intégrée à leur réseau.

L'année 2009 a été marquée par le rapprochement de deux acteurs majeurs du crédit-bail. Il s'agit de fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing avec une augmentation de capital réservée à la BCP. A titre de précision, Maroc Leasing et Chaabi Leasing détenaient respectivement 14% et 10% de parts de marché en termes d'encours en 2008³.

En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013.

En 2017, deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :

- La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
- Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

En 2022, le contexte international a connu des perturbations géopolitiques et macroéconomiques, entraînant les principaux impacts suivants :

- Augmentation générale des coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages ;
- Baisse du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2022, du fait du prolongement des tensions géopolitiques ;

³ Source : APSF

- Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale (hausse des coûts des intrants, perturbation des marchés de destination, hausse des taux d'intérêts etc.).

Au cours de l'exercice 2023, les sociétés de financement ont subi une augmentation du coût de leur refinancement suite au resserrement de la politique monétaire de Bank Al Maghrib dans un contexte de forte inflation. Bank Al Maghrib a ainsi porté son taux directeur à 3% en mars 2023 (+50 pbs), pour le maintenir inchangé au cours des réunions du Conseil de la BAM de juin 2023, septembre 2023 et décembre 2023.

L'APSF a accueilli en son sein, au mois d'avril 2024, la société « Scania Finance Maroc » agréée en qualité de société de crédit-bail. Cette adhésion porte le nombre des sociétés de leasing à 9.

En 2024, Bank Al Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de -25 pbs à 2,75% en juin 2024, puis à 2,5% en décembre 2024.

En mars 2025, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de 25 pbs, le ramenant à 2,25%. Ce taux est resté inchangé tout au long de l'année.

IV.2. Principe du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat entre un bailleur et un locataire par lequel le bailleur achète un bien qu'il met à la disposition du locataire. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris :

- L'actif loué appartient au bailleur, contrairement à un financement traditionnel ;
- Les loyers sont calculés de telle sorte que le bailleur puisse financer l'acquisition de l'actif (intérêts et capital) augmenté d'une marge ;
- La totalité des charges et des risques engendrés par l'actif est à la charge du locataire ;
- Le contrat de crédit-bail prévoit généralement une clause de non-rupture pendant une période permettant au bailleur au minimum de récupérer son investissement ;
- Le bailleur ne prend aucun risque lié à l'actif. Il ne prend qu'un risque purement financier (crédit et rendement) ;
- Le risque du bailleur n'est plus un risque actif mais plutôt un risque locataire.
- Pendant la durée du contrat, le locataire peut considérer qu'il a la pleine jouissance de l'actif objet du bail ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle (VR).

La durée du contrat incombe au type du crédit-bail. En effet, on distingue le crédit-bail mobilier (équipements, véhicules et matériels informatiques) du crédit-bail immobilier (terrains et bâtiments). Généralement, les crédits-baux mobiliers durent entre 2 et 7 ans alors que les crédits-baux immobiliers durent entre 7 et 15 ans.

IV.3. Cadre réglementaire et juridique du crédit-bail au Maroc

Champs d'application

Avant 1993, le crédit-bail s'est développé sans cadre juridique spécifique au Maroc. C'est avec la loi bancaire, loi 1-93-147 du 6 juillet 1993 que le métier se professionnalise. En effet, cette loi définit précisément le crédit-bail et l'assimile à une opération de crédit. Par la même occasion, les sociétés de crédit-bail acquièrent les statuts d'établissements de crédit et sont ainsi soumises aux conditions d'exercice et règles de gestion de la profession.

Le code de commerce, instauré le 1^{er} août 1996 par la loi 15-95, définit, dans ses articles 431 à 442, le crédit-bail comme :

« - toute opération de location de biens d'équipement, de matériel ou d'outillage qui quelle que soit sa qualification, donne au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers (crédit-bail mobilier) ;

- toute opération de location de biens immobiliers à usage professionnel, achetés par le propriétaire ou construits pour son compte, qui, quelle que soit sa qualification, permet au locataire de devenir

propriétaire de tout ou partie des biens loués au plus tard à l'expiration du bail (crédit-bail immobilier) » ;

et le régit car jusqu'ici, le crédit-bail était soumis seulement au Droit des Obligations et des Contrats. D'autre part, pour stimuler le crédit-bail immobilier, le code du commerce exclut de ce type de contrat les dispositions relatives :

- A la révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel et artisanal.
- Aux baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.
- Aux rapports contractuels entre bailleurs et locataires des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Il est à noter que le code du commerce régit uniquement le crédit-bail entre professionnels.

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la nouvelle loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

Cette nouvelle loi dispose que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.
- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail

En 2025, une nouvelle circulaire n° 1/W/2025 a été promulguée, relative à la classification des créances des établissements de crédit à leur couverture par les provisions.

Cadre institutionnel

Les Autorités Monétaires chargées de veiller au respect par les sociétés de crédit-bail des dispositions de la loi sont le Ministre chargé des Finances et le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Tous deux représentent les autorités de tutelle des sociétés de financement et donc, des sociétés de crédit-bail. La loi 103-12 leur a accordé de larges prérogatives en matière de réglementation, supervision et contrôle.

Organes de Consultation

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

Le CNCE

Le Conseil national du crédit et de l'épargne (CNCE) débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Le CEC

Le Comité des établissements de crédit (CEC) dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

La Commission de discipline des établissements de crédit est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer, au gouverneur de Bank Al-Maghrib, les sanctions disciplinaires à prononcer.

Organe de Coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- Le crédit-bail ;
- L'affacturage ;
- Le cautionnement ;
- La mobilisation de créances ;
- Crédit à la consommation ;
- Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.org.ma.

Agrément

Toute personne morale considérée comme établissement de crédit doit, avant d'exercer son activité au Maroc, avoir été préalablement agréée par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit, soit en qualité de banque, soit en qualité de société de financement.

Les autorités de marché évaluent notamment le plan d'action du requérant, son programme de développement, ses moyens techniques et financiers et son aptitude à participer au développement économique et social du pays, au niveau national, régional ou local. Il prend également en considération l'honorabilité, la moralité et la compétence de ses actionnaires et dirigeants.

La CEC vérifie également que le capital social du requérant respecte la réglementation en vigueur (50.000.000 MAD).

Pour toutes modifications des statuts de la société, comme un changement de nationalité, d'adresse, une fusion, absorption, etc., un nouvel agrément doit être attribué puis publié sous forme d'arrêté dans le Bulletin Officiel.

Les sociétés de financement ne peuvent effectuer que les opérations précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont propres.

Règles de gestion

Règlementation des taux

Les Autorités Monétaires ont fixé une limite au coût effectif du crédit. Ils ont institué pour ce faire un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC).

Le TMIC est calculé tous les semestres, sur la base du taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 60%. Le dernier taux en vigueur est de 13,21% pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

Le TMIC tient compte des intérêts proprement dits, des frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier notamment.

Dispositions prudentielles

Les sociétés de financement sont soumises à des règles préventives qui fixent des conditions minimales d'une gestion saine. Ces règles visent à les prémunir contre les risques pouvant résulter soit d'une insuffisance de leurs ressources liquides, soit de leur insolvabilité, soit de la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de clients.

Coefficient de solvabilité

Inspiré du « ratio Cooke » adopté en 1988 par les pays de l'OCDE (Comité de Bâle sur l'adéquation des fonds propres), le coefficient de solvabilité est défini en rapportant les fonds propres aux engagements. Le risque d'une insuffisance des fonds propres est pondéré par des quotités selon la nature de l'opération, la qualité du débiteur, le pays où sont localisés le risque et la nature des garanties. Pour les sociétés de financement, ce ratio qui était fixé à 8% a été relevé à un minimum de 10% depuis la circulaire n°5/G/2010 du 31 décembre 2010 de Bank-Al-Maghrib.

Depuis le premier juillet 2013, Banque Al Maghrib a relevé le ratio de solvabilité de 10% à 12% et instauré un Tier One de 9%.

Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité (applicable seulement aux banques) fixé à 100% est donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Coefficient maximum de division des risques

Également inspiré du Comité de Bâle, le coefficient maximum de division des risques s'entend comme le total des risques encourus sur un même bénéficiaire rapporté aux fonds propres nets. Les risques encourus sur un même bénéficiaire sont affectés d'un taux de pondération selon leur degré lié à la qualité du débiteur, au pays où est localisé le risque et à la nature des garanties. Ce ratio, calculé sur base individuelle et consolidée, est fixé à maximum 20%.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

En vertu des dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°19/G/2002 du 23 décembre 2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, les sociétés de financement sont tenues, en tant qu'établissements de crédit, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals, ...) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie.

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories (créances pré-douteuses, créances douteuses et créances compromises) et doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des garanties.

Fiscalité

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal propre permettant le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- L'exonération de la TVA pour tout acquisition de bien, la TVA facturée en amont par le fournisseur du bien étant gérée par la société de financement ;
- La possibilité aux sociétés de financement de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de tels locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il est à noter que :

- La TVA au taux de 20 % acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Les établissements de crédit-bail sont désormais soumis à l'IS au taux de 39,25%, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis au taux de 40% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

Par ailleurs, la loi de finance 2010 a supprimé le droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et a mis en place un droit d'enregistrement à hauteur de 3%.

La loi de finance 2013 a instauré un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont assujettis à une TVA de 20% appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013.

Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficier du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficier de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficier d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

Avantage pour le preneur :

- Bénéficier de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

La loi de finances 2014 a prévu, notamment en matière de TVA, un taux de 20% au lieu de 14% sur les véhicules utilitaires, aussi la suppression de la règle de décalage d'un mois et a fixé les modalités de remboursement du crédit de TVA cumulé (butoir)

En 2017, la DGI a émis une note-circulaire relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit (n° 5/2017 du 3 février 2017). Les clarifications portent notamment sur les « provisions et suivi des créances fiscalement douteuses ».

La loi de finances 2019 a institué, au titre des années 2019 et 2020, une contribution sociale de solidarité de 2,5% sur les bénéfices supérieurs à quarante millions de dirhams.

La loi de finances 2021 a aménagé un cadre incitatif au financement des entreprises en instituant l'exonération des droits d'enregistrement, des actes constatant les avances en comptes courants d'associés ainsi que les actes relatifs aux obligations et reconnaissances de dettes visées à l'article 18 de la loi n° 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les actes précités demeurent, néanmoins, obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement contre mention "gratuit".

L'objectif cible de toutes les mesures d'alignement introduites dans la Loi de Finances 2024 est d'apporter plus simplification en aboutissant à terme à seulement trois taux de TVA, au lieu de cinq niveaux auparavant, à savoir 0%, 10% et 20%. Dixit donc les taux de TVA intermédiaires de 7% et 14%.

La Loi de Finances 2025 prévoit une augmentation du plafond de déduction pour les véhicules de transport de personnes de 300 000 à 400 000 dirhams amortissables sur 5 ans à parts égales, TVA comprise. Ce nouveau seuil de 400 000 dirhams est applicable aux véhicules acquis directement ou par voie de crédit-bail à compter du 1^{er} janvier 2025.

Obligations d'ordre comptable

Les sociétés de financement doivent tenir leurs comptes selon les normes du Plan comptable des Établissements de Crédit (PCEC). Elles doivent, en outre, établir à la clôture de chaque exercice comptable, sous forme individuelle et consolidée, les états de synthèse relatifs à cet exercice et l'état des informations complémentaires comprenant notamment les engagements par signature reçus ou donnés.

Ces mêmes documents sont exigés, semestriellement, pour les sociétés de financement recevant des fonds du public.

Les comptes, annuels ou semestriels, doivent être certifiées ou revus par deux commissaires aux comptes et transmis à Bank Al-Maghrib selon la périodicité qu'elle a définie.

Soutien aux établissements en difficulté

La loi a institué un Fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser, à hauteur d'un montant maximum, les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Communication

Les sociétés de financement doivent porter à la connaissance du public, dans les formes déterminées par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, toutes les conditions qu'elles appliquent à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt et de commissions. Ces informations doivent être affichées en tout lieu de prestation du service, qu'il s'agisse de leurs correspondants ou de leurs vendeurs agréés. D'autre part, les sociétés de crédit doivent publier dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel leurs états de synthèse. Celles qui ne reçoivent pas de fonds publics, publient leurs états individuels une seule fois par an, et deux fois par an si les états sont consolidés. Les sociétés de crédit bénéficiant de fonds publics publient leurs états, individuels ou consolidés, deux fois par an.

Contrôle et sanctions

Contrôle interne

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

La vérification des opérations et procédures internes ;

- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

Audit externe

Comme beaucoup d'autres sociétés de financement, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit-bail :

- Un contrôle légal : deux commissaires aux comptes doivent certifier leurs états financiers ;
- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises.

Sanctions pécuniaires

Le montant des sanctions pécuniaires est fixé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Les infractions ont trait :

- Aux règles comptables et aux modalités d'élaboration des documents qui doivent être transmis à Bank Al-Maghrib ;
- Aux délais de communication des documents et renseignements requis par Bank Al Maghrib;
- Aux conditions des opérations de crédit ;
- Aux coefficients prudentiels ;
- Aux autres infractions.

IV.4. Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

A fin 2025, il existe 9 sociétés de leasing au Maroc :

Société	Groupe
SAHAM LEASING 	Groupe Saham Bank
 وقابايل Wafabail	Groupe Attijariwafa Bank
MAGHREBAIL 	Groupe Bank Of Africa
 BMCI LEASING GROUPE BNP PARIBAS	Groupe BMCI
 المغربية للإيجار MAROC LEASING	Groupe BCP
 CRÉDIT DU MAROC LEASING & FACTORING	Groupe Crédit Du Maroc
 CAM LEASING GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Groupe Crédit Agricole du Maroc
 SOFAC Crédit & Leasing	Groupe CIH
 SCANIA	Groupe suédois Scania

Source : Sites Internet

Note : SOFAC est une société de crédit à la consommation et de crédit-bail

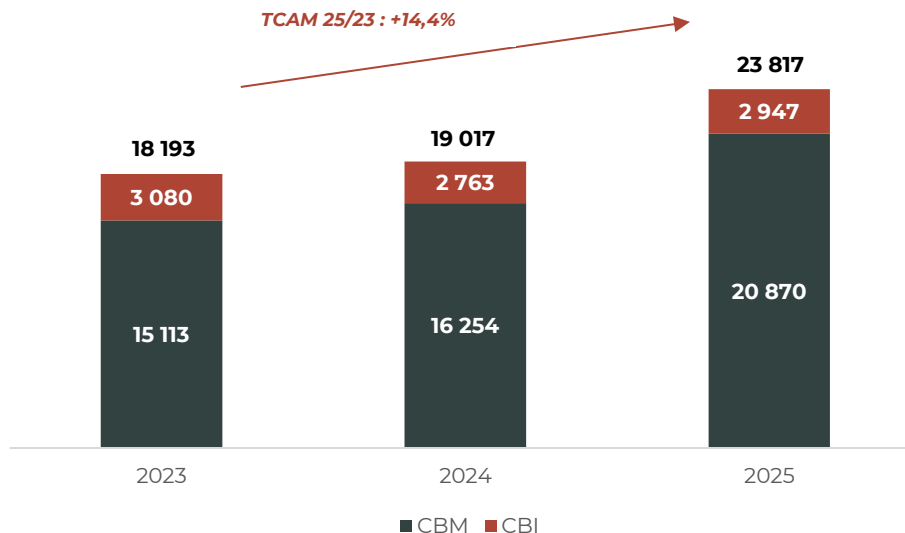
IV.5. Principaux produits commercialisés

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;
- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

IV.6. Évolution de la production brute

En MMAD



Source : APSF

En 2025, les crédits distribués ont progressé de 25,2% s'établissant à 23 817 MMAD contre 19 017 MMAD en 2024.

IV.6.1. Ventilation de la production brute de crédit-bail (CBM, CBI)

Production par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
CBM	15 113	83,1%	16 254	85,5%	20 870	87,6%	7,5%	28,4%
CBI	3 080	16,9%	2 763	14,5%	2 947	12,4%	-10,3%	6,7%
Total	18 193	100,0%	19 017	100,0%	23 817	100,0%	4,5%	25,2%

Source : APSF

La production de crédit-bail est passée de 19 017 MMAD en 2024 à 23 817 MMAD en 2025. Cette progression s'explique principalement par :

- La hausse de la production de crédit-bail mobilier (+28,4%) qui représente 87,6% de la production totale ;
- La hausse de la production de crédit-bail immobilier (+6,7%) qui représente 12,4% de la production totale.

IV.6.2. Évolution de la production brute par société de crédit-bail

Production par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maghrebail	3 887	21,4%	3 963	20,8%	4 997	21,0%	2,0%	26,1%

Wafabail	4 271	23,5%	3 657	19,2%	4 809	20,2%	-14,4%	31,5%
Maroc Leasing	4 154	22,8%	3 810	20,0%	4 662	19,6%	-8,3%	22,3%
Saham Leasing	2 166	11,9%	2 180	11,5%	2 792	11,7%	0,7%	28,1%
CDM Leasing et Factoring	617	3,4%	1 571	8,3%	1 963	8,2%	>100%	24,9%
SOFAC	783	4,3%	1 320	6,9%	1 907	8,0%	68,6%	44,4%
CAM Leasing	602	3,3%	1 034	5,4%	1 421	6,0%	71,7%	37,4%
BMCI Leasing	1 712	9,4%	1 481	7,8%	958	4,0%	-13,5%	-35,3%
Scania Finance Maroc					309	1,3%	n/a	n/a
Total	18 193	100,0%	19 017	100,0%	23 817	100,0%	4,5%	25,2%

Source : APSF

Commentaires de l'exercice 2024 :

Maghrebail affiche à fin 2024 une production brute de 3 963 MMAD, en hausse 2% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 20,8%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute, détient à fin 2024, 20% de part de marché avec une production brute de 3 810 MMAD.

Avec une production brute de 3 657 MMAD, Wafabail se positionne en 3^{ème} rang avec 19,2% de part de marché avec une baisse de 14% en 2024.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, BMCI Leasing, SOFAC, et CAM Leasing affichent respectivement des montants de production brute de 2 180 MMAD, 1 571 MMAD, 1 481 MMAD, 1 320 MMAD et 1 034 MMAD au terme de l'exercice 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 11,5%, 8,3%, 7,8%, 6,9% et 5,4% à cette même date.

Commentaires de l'exercice 2025 :

Maghrebail affiche à fin 2025 une production brute de 4 997 MMAD, en hausse 26,1% par rapport à fin 2024. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 21,0%.

Avec une production brute de 4 809 MMAD, Wafabail se positionne seconde avec 20,2% de part de marché avec une forte croissance de 31,5% en 2025.

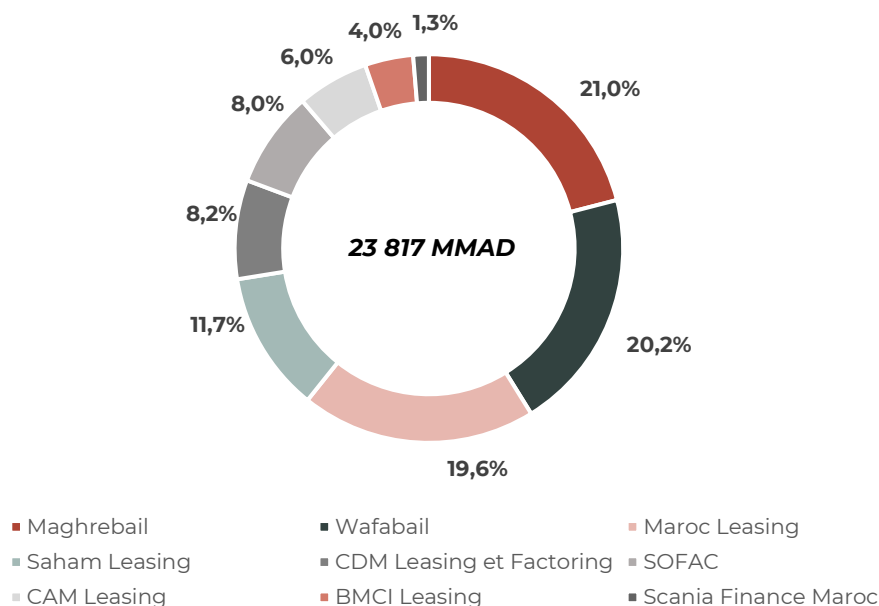
Maroc Leasing, se positionne 3^{ème} rang en termes de production brute, détient à fin 2025, 19,6% de part de marché avec une production brute de 4 662 MMAD, en progression de 22,3%.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC, CAM Leasing et BMCI Leasing affichent respectivement des montants de production brute de 2 792 MMAD, 1 963 MMAD, 1 907 MMAD et 1 421 MMAD, 958 MMAD au terme de l'exercice 2025. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 11,7%, 8,2%, 8,0%, 6% et 4,1%, à cette même date.

Scania Finance Maroc affiche une production brute de 309 MMAD avec une part de marché de 1,3% en 2025.

Par ailleurs, la structure du marché du leasing en termes de production en 2025 au Maroc se présente comme suit :

Parts de marché en termes de production globale en 2025



Source : APSF

IV.6.3. Production brute de crédit-bail en nombre de dossiers

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
CBM					
Dossiers réalisés	14 730	15 748	18 473	6,9%	17,3%
Montant (en MMAD)	15 113	16 254	20 870	7,5%	28,4%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,03	1,03	1,13	0,6%	9,5%
CBI					
Dossiers réalisés	541	440	463	-18,7%	5,2%
Montant (en MMAD)	3 080	2 763	2 947	-10,3%	6,7%
Montant moyen par opération (en MMAD)	5,69	6,28	6,36	10,3%	1,4%
Total					
Dossiers réalisés	15 271	16 188	18 936	6,0%	17,0%
Montant (en MMAD)	18 193	19 017	23 817	4,5%	25,2%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,19	1,17	1,26	-1,4%	7,1%

Source : APSF

En 2024, le nombre de dossiers réalisés a augmenté de 6%, passant de 15 271 en 2023 à 16 188 en 2024. Le montant moyen par opération a enregistré une baisse de 1,4% entre 2023 et 2024, passant de 1,19 MMAD à 1,17 MMAD.

En 2025, le nombre de dossiers réalisés a augmenté de 17,0%, passant de 16 188 en 2024 à 18 936 en 2025.

Le montant moyen par opération a enregistré une hausse de 7,1% entre 2024 et 2025, passant de 1,17 MMAD à 1,26 MMAD.

IV.6.4. Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par secteur d'activité

Production CBM par secteur d'activité	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Agriculture	230	1,5%	274	1,7%	357	1,7%	19,3%	30,3%
Pêche, aquaculture	19	0,1%	18	0,1%	58	0,3%	-9,0%	>100%
Industries extractives	221	1,5%	294	1,8%	432	2,1%	33,1%	46,7%
Industries alimentaires	814	5,4%	803	4,9%	1 413	6,8%	-1,4%	75,9%
Industries textile de l'habillement et du cuir	185	1,2%	163	1,0%	152	0,7%	-12,1%	-6,4%
Industries chimiques et para-chimiques	403	2,7%	385	2,4%	309	1,5%	-4,4%	-19,7%
IMME	310	2,1%	323	2,0%	600	2,9%	4,1%	85,8%
Industries diverses	1 023	6,8%	1 575	9,7%	1 293	6,2%	54,1%	-17,9%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	138	0,9%	462	2,8%	540	2,6%	>100%	16,9%
Construction	2 664	17,6%	3 142	19,3%	4 831	23,1%	17,9%	53,7%
Commerce, réparation automobile	1 977	13,1%	1 866	11,5%	2 028	9,7%	-5,6%	8,7%
Hôtels et restaurants	163	1,1%	181	1,1%	183	0,9%	10,8%	1,3%
Transports – communications	3 221	21,3%	3 047	18,7%	4 853	23,3%	-5,4%	59,3%
Activités financières	430	2,8%	245	1,5%	182	0,9%	-43,0%	-25,8%
Administrations publiques	25	0,2%	27	0,2%	66	0,3%	9,1%	>100%
Autres services	3 290	21,8%	3 448	21,2%	3 573	17,1%	4,8%	3,6%
Total	15 113	100,0%	16 254	100,0%	20 870	100,0%	7,5%	28,4%

Source : APSF

En 2024, la répartition sectorielle de la production de crédit-bail mobilier s'est concentrée principalement autour des secteurs des « Autres services » (21,2%), de la « Construction » (19,3%), des « Transports – communications » (18,7%), et du « Commerce, réparation automobile » (11,5%).

La hausse de la production brute de crédit-bail mobilier de 8% en 2024 est expliquée principalement par :

- Une hausse des « Industries diverses » de 54,1% en 2024, expliquée par la dynamique du secteur industriel
- Une hausse des « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » de plus de 100%, expliquée par la hausse des lignes d'utilisation des opérateurs de distribution.
- Une hausse de la « Construction » de 17,9% en 2024, expliquée par la reprise de l'activité BTP en lien avec les chantiers Maroc 2030.

En 2025, la répartition sectorielle de la production de crédit-bail mobilier s'est concentrée principalement autour des secteurs de la « Construction » (22,9%), des « Transports – communications » (22,8%), et du « Autres services » (17,4%).

La hausse de la production brute de crédit-bail mobilier de 28,4% en 2025 est expliquée principalement par :

- Une hausse de la « Construction » de 53,7% en 2025 grâce à la dynamique exceptionnelle stimulée par les projets structurants de l'horizon 2030 ;
- Une hausse des « Transports – communications » de 59,3%, vient en accélération pour répondre aux différents chantiers lancés dans différents secteurs ;
- Une hausse des « Industries alimentaires » de 75,9% en 2025, expliquée par une reprise de l'activité après les périodes de sécheresse.

IV.6.5. Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par type d'équipement

Production CBM par type d'équipement	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Machines et équipements industriels	4 042	26,7%	4 204	25,9%	3 934	18,9%	4,0%	-6,4%
Ordinateurs et matériel de bureau	677	4,5%	448	2,8%	397	1,9%	-33,8%	-11,5%
Véhicules utilitaires	3 862	25,6%	4 808	29,6%	7 770	37,2%	24,5%	61,6%
Voitures de tourisme	2 916	19,3%	3 017	18,6%	3 267	15,7%	3,5%	8,3%
Travaux publics et bâtiment	1 672	11,1%	2 070	12,7%	3 130	15,0%	23,8%	51,2%
Divers	1 945	12,9%	1 706	10,5%	2 372	11,4%	-12,3%	39,0%
Total	15 113	100,0%	16 254	100,0%	20 870	100,0%	7,5%	28,4%

Source : APSF

En 2024, la production brute a enregistré une hausse de 7,5% par rapport à 2023 en raison de la hausse de :

- +4% des machines et équipements industriels suite au dynamisme des TPE/PME de l'industrie ;
- +24,5% des véhicules utilitaires expliquée par la reprise du secteur transport et BTP ;
- +3,5% des voitures de tourisme expliquée par le dynamisme du secteur automobile.
- +23,8% des équipements des travaux publics et bâtiment expliquée par la reprise de l'activité BTP.

En 2025, la production brute a enregistré une hausse de 28,4% par rapport à 2024 en raison de la hausse de :

- +61,6% des véhicules utilitaires expliquée par le besoin accru de solutions de logistique urbaine, et le renouvellement des flottes d'entreprise ;
- +8,3% des voitures de tourisme expliquée par la forte demande et le développement de la production locale ;
- +51,2% des équipements des travaux publics et bâtiment expliquée par la relance des grands projets d'infrastructure Maroc 2030 ;
- +39% des équipements divers expliquée par le redémarrage des investissements et la reprise de l'activité industrielle.

Entre 2023 et 2025, les équipements les plus financés par crédit-bail mobilier sont les « Machines et équipements industriels », les « Véhicules utilitaires » et les « Voitures de tourisme » qui représentent en moyenne 72% du total de la production de crédit-bail mobilier sur la période.

IV.6.6. Évolution de la production brute de crédit-bail mobilier par société de crédit-bail

Production CBM par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Wafabail	3 594	23,8%	3 071	18,9%	4 367	20,9%	-14,5%	42,2%
Maroc Leasing	3 252	21,5%	3 248	20,0%	4 267	20,4%	-0,1%	31,4%
Maghrebail	3 207	21,2%	3 310	20,4%	3 924	18,8%	3,2%	18,5%
Saham Leasing	2 020	13,4%	1 974	12,1%	2 590	12,4%	-2,3%	31,2%
CDM Leasing et Factoring	564	3,7%	1 359	8,4%	1 706	8,2%	>100%	25,5%
SOFAC	500	3,3%	1 169	7,2%	1 502	7,2%	>100%	28,5%
CAM Leasing	494	3,3%	797	4,9%	1 347	6,5%	61,3%	68,9%
BMCI Leasing	1 482	9,8%	1 325	8,2%	859	4,1%	-10,6%	-35,2%
Scania Finance Maroc					309	1,5%	n/a	n/a
Total	15 113	100,0%	16 254	100,0%	20 870	78,8%	7,5%	28,4%

Source : APSF

Commentaire 2024 :

Maghrebail affiche à fin 2024 une production brute totale de crédit-bail mobilier de 3 310 MMAD, en hausse de 3,2% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 20,4%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute de crédit-bail mobilier, détient à fin 2024, 20% de part de marché avec une production brute de 3 248 MMAD.

Avec une production brute de crédit-bail mobilier de 3 071 MMAD, Wafabail se positionne au 3^{ème} rang avec 18,9% de part de marché et une production brute en baisse de 14,5% par rapport à fin 2023.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, BMCI Leasing, SOFAC et CAM Leasing, affichent respectivement des montants de production brute de crédit-bail mobilier de 1 974 MMAD, 1 359 MMAD, 1 325 MMAD, 1 169 MMAD et 797 MMAD au terme de l'exercice 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,1%, 8,4%, 8,2%, 7,2% et 4,9% à cette même date.

Commentaire 2025 :

Wafabail affiche à fin 2025 une production brute totale de crédit-bail mobilier de 4 367 MMAD, en hausse de 42,2% par rapport à fin 2024. La société est devenue leader dans cette activité avec une part de marché de 20,9%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes de production brute de crédit-bail mobilier, détient à fin 2025, 20,4% de part de marché avec une production brute de 4 267 MMAD.

Avec une production brute de crédit-bail mobilier de 3 924 MMAD, Maghrebail se positionne au 3^{ème} rang avec 18,8% de part de marché et une production brute en hausse de 18,5% par rapport à fin 2024.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC, CAM Leasing et BMCI Leasing affichent respectivement des montants de production brute de crédit-bail mobilier de 2 590 MMAD, 1 706 MMAD, 1 502 MMAD, 1 347 MMAD et 859 MMAD au terme de l'exercice 2025. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,4%, 8,2%, 7,2%, 6,5% et 4,1% à cette même date.

Scania Finance Maroc affiche une production brute de crédit-bail mobilier de 309 MMAD avec une part de marché de 1,5%.

IV.6.7. Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par type de bien

Production CBI par type de bien	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Immeubles industriels	875	28,4%	597	21,6%	838	28,4%	-31,7%	40,3%
Magasins	408	13,2%	523	18,9%	386	13,1%	28,3%	-26,2%
Immeubles de bureau	829	26,9%	758	27,4%	981	33,3%	-8,6%	29,5%
Hôtels et loisirs	154	5,0%	50	1,8%	51	1,7%	-67,8%	2,1%
Divers	814	26,4%	835	30,2%	691	23,5%	2,6%	-17,2%
Total	3 080	100,0%	2 763	100,0%	2 947	100,0%	-10,3%	6,7%

Source : APSF

En 2024, la production de crédit-bail immobilier a baissé de 10,3% en passant de 3 080 MMAD en 2023 à 2 763 MMAD en 2024.

En 2025, la production de crédit-bail immobilier a augmenté de 6,7% en passant de 2 763 MMAD en 2024 à 2 947 MMAD en 2025.

Entre 2023 et 2025, les biens les plus financés par crédit-bail immobilier sont « Immeubles de bureau », les « Immeubles industriels » et les « Magasins » qui représentent en moyenne 70% du total de la production de crédit-bail immobilier sur la période.

IV.6.8. Évolution de la production brute de crédit-bail immobilier par société de crédit-bail

Production CBI par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maghrebail	680	22,1%	653	23,6%	1 073	36,4%	-4,1%	64,4%
Wafabail	677	22,0%	586	21,2%	442	15,0%	-13,5%	-24,6%
SOFAC	283	9,2%	152	5,5%	405	13,7%	-46,4%	>100%
Maroc Leasing	902	29,3%	562	20,4%	395	13,4%	-37,7%	-29,8%
CDM Leasing et Factoring	53	1,7%	212	7,7%	257	8,7%	>100%	20,9%
Saham Leasing	146	4,7%	206	7,5%	202	6,9%	41,4%	-1,6%
BMCI Leasing	230	7,5%	156	5,6%	99	3,3%	-32,4%	-36,7%
CAM Leasing	108	3,5%	237	8,6%	74	2,5%	>100%	-68,6%
Scania Finance Maroc					0	0,0%	n/a	n/a
Total	3 080	100,0%	2 763	100,0%	2 947	100,0%	-10,3%	6,7%

Source : APSF

Commentaires 2024 :

En 2024, Maghrebail est la première société de leasing en termes de production brute de crédit-bail immobilier avec une part de marché de 23,6% en 2024 en affichant une production brute de 653 MMAD, en baisse de 4,1%.

Wafabail se classe en deuxième position avec une part de marché de 21,2% et une production brute de crédit-bail immobilier de 586 MMAD en 2024.

Maroc Leasing se positionne en 3^{ème} rang avec une part de marché de 20,4% et une production brute de crédit-bail immobilier de 562 MMAD en 2024.

CAM Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 8,6% et une production brute de crédit-bail immobilier de 237 MMAD en 2024.

CDM Leasing et Factoring, Saham Leasing, BMCI Leasing et SOFAC affichent respectivement des montants de production brute crédit-bail immobilier de 212 MMAD, 206 MMAD, 156 MMAD et 152 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 7,7%, 7,5%, 5,6% et 5,5%.

Commentaire 2025 :

En 2025, Maghrebail est la première société de leasing en termes de production brute de crédit-bail immobilier avec une part de marché de 36,4% en 2025 en affichant une production brute de 1 073 MMAD, en hausse de 64,4%.

Wafabail se classe en deuxième position avec une part de marché de 15% et une production brute de crédit-bail immobilier de 442 MMAD en 2025.

SOFAC se positionne en 3^{ème} rang avec une part de marché de 13,7% et une production brute de crédit-bail immobilier de 405 MMAD en 2025.

Maroc Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 13,4% et une production brute de crédit-bail immobilier de 395 MMAD en 2025.

CDM Leasing et Factoring, Saham Leasing, BMCI Leasing et CAM leasing affichent respectivement des montants de production brute crédit-bail immobilier de 257 MMAD, 202 MMAD, 99 MMAD et 74 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 8,7%, 6,9%, 3,3% et 2,5%.

Scania Finance Maroc n'affiche pas de production brute de crédit-bail immobilier en 2025.

IV.7. Evolution de l'encours net comptable

IV.7.1. Ventilation de l'encours net comptable de crédit-bail (CBM, CBI)

Encours net comptable par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
CBM	35 361	68,4%	37 896	70,3%	43 496	73,4%	7,2%	14,8%
CBI	16 306	31,6%	16 029	29,7%	15 770	26,6%	-1,7%	-1,6%
Total	51 666	100,0%	53 925	100,0%	59 266	100,0%	4,4%	9,9%

Source : APSF

En 2024, l'encours net comptable de crédit-bail s'élève à 53 925 MMAD contre 51 666 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 4,4%), avec une concentration de 70,3% sur le crédit-bail mobilier et 29,7% sur le crédit-bail immobilier. Cette évolution de l'encours net comptable est en phase avec l'évolution moyenne de l'activité de crédit au Maroc et principalement celle des crédits d'équipement.

En 2025, l'encours net comptable de crédit-bail s'élève à 59 266 MMAD contre 53 925 MMAD à fin 2024 (soit une hausse de 9,9%), avec une concentration de 73,4% sur le crédit-bail mobilier et 26,6% sur le crédit-bail immobilier. Cette évolution est en lien avec la dynamique économique et les grands chantiers lancés par le Maroc.

IV.7.2. Évolution de l'encours net comptable par société de crédit-bail

Encours net comptable par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maroc Leasing	12 327	23,9%	12 615	23,4%	13 543	22,9%	2,3%	7,4%

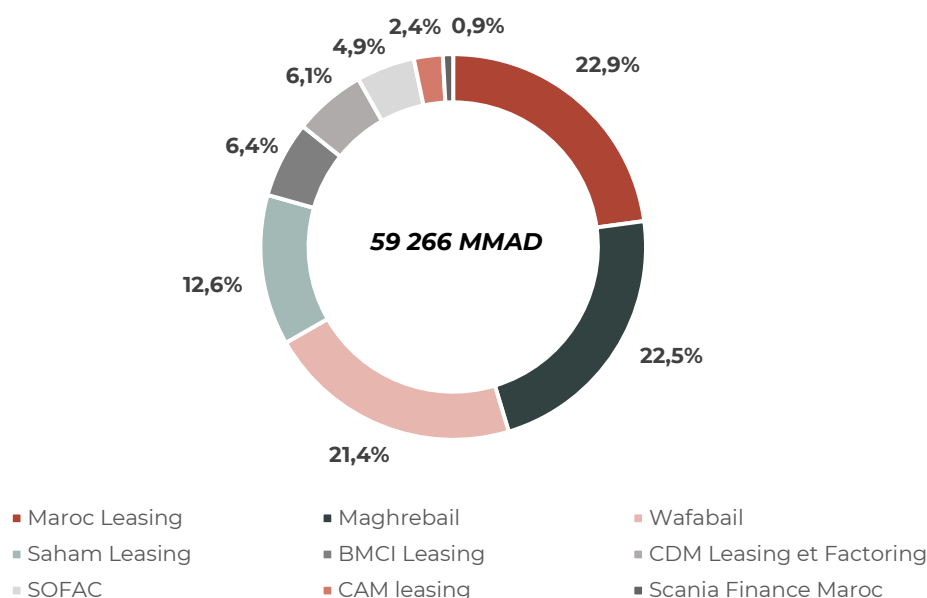
Maghrebail	12 230	23,7%	12 460	23,1%	13 335	22,5%	1,9%	7,0%
Wafabail	12 160	23,5%	11 866	22,0%	12 665	21,4%	-2,4%	6,7%
Saham Leasing	7 078	13,7%	7 063	13,1%	7 487	12,6%	-0,2%	6,0%
BMCI Leasing	4 236	8,2%	4 222	7,8%	3 795	6,4%	-0,3%	-10,1%
CDM Leasing et Factoring	1 575	3,0%	2 463	4,6%	3 591	6,1%	56,4%	45,8%
SOFAC	965	1,9%	1 546	2,9%	2 900	4,9%	60,1%	87,6%
CAM leasing	1 094	2,1%	1 690	3,1%	1 439	2,4%	54,5%	-14,9%
Scania Finance Maroc					511	0,9%	n/a	n/a
Total	51 666	100,0%	53 925	100,0%	59 266	100,0%	4,4%	9,9%

Source : APSF

En 2024, l'encours net comptable des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 53 925 MMAD en hausse de 4,4% par rapport à 2023.

En 2025, l'encours net comptable des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 59 266 MMAD en hausse de 9,9% par rapport à 2024.

Parts de marché en termes d'encours net comptable en 2025



Source : APSF

IV.7.3. Évolution de l'encours net comptable de crédit-bail mobilier par société

A fin 2025, l'encours net comptable du crédit-bail mobilier émis par les sociétés de leasing précédemment citées s'établit à 43 496 MMAD, en hausse de 14,8% par rapport à fin 2024.

Encours net comptable CBM par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Wafabail	8 928	25,2%	8 891	23,5%	9 940	22,9%	-0,4%	11,8%

Maroc Leasing	7 903	22,4%	8 307	21,9%	9 481	21,8%	5,1%	14,1%
Maghrebail	7 635	21,6%	8 055	21,3%	8 867	20,4%	5,5%	10,1%
Saham Leasing	4 989	14,1%	5 010	13,2%	5 494	12,6%	0,4%	9,7%
BMCI Leasing	3 189	9,0%	3 232	8,5%	2 814	6,5%	1,3%	-12,9%
CDM Leasing et Factoring	1 142	3,2%	1 909	5,0%	2 798	6,4%	67,2%	46,5%
SOFAC	687	1,9%	1 206	3,2%	2 253	5,2%	75,4%	86,9%
CAM Leasing	887	2,5%	1 284	3,4%	1 338	3,1%	44,8%	4,2%
Scania Finance Maroc					511	1,2%	n/a	n/a
Total	35 361	100,0%	37 896	100,0%	43 496	100,0%	7,2%	14,8%

Source : APSF

Commentaire 2024 :

Wafabail affiche en 2024 un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 891 MMAD, en baisse de 0,4% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 23,5%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail mobilier, détient à fin 2024, 21,9% de part de marché avec un encours de 8 307 MMAD.

Avec un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 055 0MMAD, Maghrebail se positionne au 3^{ème} rang avec 21,3% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, CAM Leasing, et SOFAC affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail mobilier de 5 010 MMAD, 3 232 MMAD, 1 909 MMAD, 1 284 MMAD et 1 206 MMAD en 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13,2%, 8,5%, 5,0%, 3,4% et 3,2% à cette même date.

Commentaire 2025 :

Wafabail affiche en 2025 un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 9 940 MMAD, en hausse de 11,8% par rapport à fin 2024. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 22,9%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail mobilier, détient à fin 2025, 21,8% de part de marché avec un encours de 9 481 MMAD.

Avec un encours net comptable du crédit-bail mobilier de 8 867 0MMAD, Maghrebail se positionne au 3^{ème} rang avec 20,4% de part de marché.

Saham Leasing, BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail mobilier de 5 494 MMAD, 2 814 MMAD, 2 798 MMAD, 2 253 MMAD et 1 338 MMAD en 2025. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,6%, 6,5%, 6,4%, 5,2% et 3,1% à cette même date.

IV.7.4. Évolution de l'encours net comptable de crédit-bail immobilier par société

En 2025, l'encours net comptable du crédit-bail immobilier des sociétés de leasing au Maroc a enregistré une baisse de 1,6% par rapport à fin 2024 passant de 16 029 MMAD à 15 770 MMAD.

Encours net comptable du CBI par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maghrebail	4 596	28,2%	4 405	27,5%	4 468	28,3%	-4,1%	1,4%
Maroc Leasing	4 424	27,1%	4 307	26,9%	4 062	25,8%	-2,6%	-5,7%
Wafabail	3 231	19,8%	2 974	18,6%	2 725	17,3%	-7,9%	-8,4%
Saham Leasing	2 089	12,8%	2 053	12,8%	1 994	12,6%	-1,7%	-2,9%
BMCI Leasing	1 048	6,4%	990	6,2%	980	6,2%	-5,5%	-1,0%

CDM Leasing et Factoring	433	2,7%	554	3,5%	793	5,0%	27,8%	43,2%
SOFAC	278	1,7%	340	2,1%	647	4,1%	22,3%	90,3%
CAM Leasing	207	1,3%	406	2,5%	101	0,6%	96,0%	-75,2%
Scania Finance Maroc					0	0,0%	n/a	n/a
Total	16 306	100,0%	16 029	100,0%	15 770	100,0%	-1,7%	-1,6%

Source : APSF

Commentaire 2024 :

Au 31 décembre 2024, Maghrebail est la première société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail immobilier avec une part de marché de 27,5% affichant un encours de 4 405 MMAD, en baisse de 4,1% par rapport à fin 2023.

Maroc Leasing se classe en deuxième position avec une part de marché de 26,9% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 307 MMAD en 2024.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 18,6% et un encours total de crédit-bail immobilier de 2 974 MMAD en 2024.

Saham Leasing, BNCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, CAM Leasing et SOFAC affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 2 053 MMAD, 990 MMAD, 554 MMAD, 406 MMAD, et 340 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,8%, 6,2%, 3,5%, 2,5% et 2,1%.

Commentaire 2025 :

Au 31 décembre 2025, Maghrebail est la première société de leasing en termes d'encours net comptable du crédit-bail immobilier avec une part de marché de 28,3% affichant un encours de 4 468 MMAD, en hausse de 1,4% par rapport à fin 2024.

Maroc Leasing se classe en deuxième position avec une part de marché de 25,8% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 062 MMAD en 2025.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 17,3% et un encours total de crédit-bail immobilier de 2 725 MMAD en 2025.

Saham Leasing, BNCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 994 MMAD, 980 MMAD, 793 MMAD, 647 MMAD et 101 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,6%, 6,2%, 5%, 4,1% et 0,6%.

Scania Finance Maroc n'affiche pas d'encours net comptable de crédit-bail immobilier en 2025.

IV.8. Evolution de l'encours financier

IV.8.1. Ventilation de l'encours financier net de crédit-bail (CBM, CBI)

Encours financier par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
CBM	36 632	69,0%	39 707	71,0%	45 825	74,0%	8,4%	15,4%
CBI	16 474	31,0%	16 248	29,0%	16 127	26,0%	-1,4%	-0,7%
Total	53 106	100,0%	55 955	100,0%	61 953	100,0%	5,4%	10,7%

Source : APSF

En 2024, l'encours financier net de crédit-bail s'élève à 55 955 MMAD contre 53 106 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 5,4%), avec 71% en crédit-bail mobilier et 29% en crédit-bail immobilier.

En 2025, l'encours financier net de crédit-bail s'élève à 61 953 MMAD contre 55 955 MMAD à fin 2024 (soit une hausse de 10,7%), avec 74% en crédit-bail mobilier et 26% en crédit-bail immobilier.

IV.8.2. Évolution de l'encours financier net par société de crédit-bail

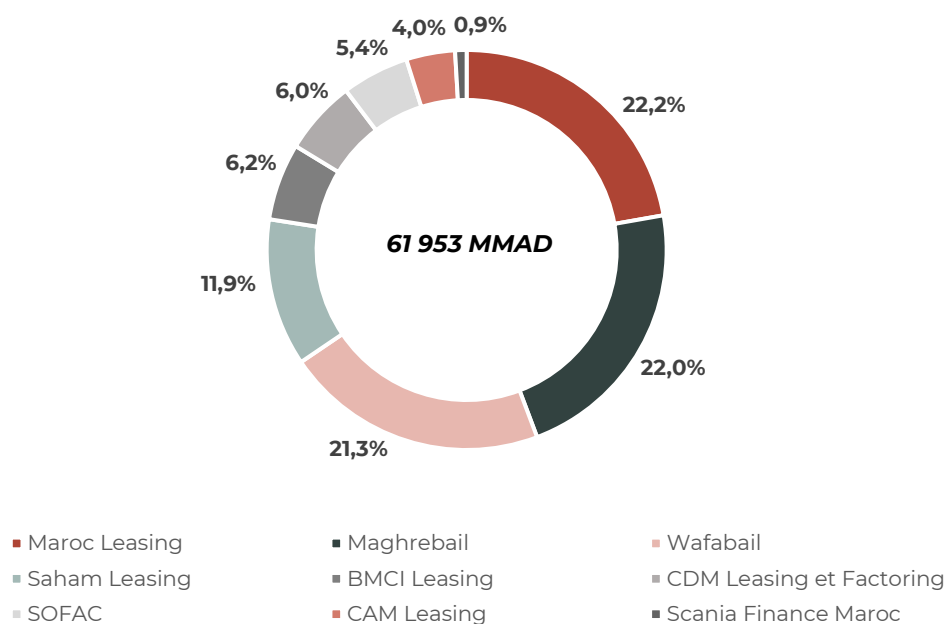
Encours financier par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maroc Leasing	12 703	23,9%	12 880	23,0%	13 766	22,2%	1,4%	6,9%
Maghrebail	12 567	23,7%	12 792	22,9%	13 659	22,0%	1,8%	6,8%
Wafabail	12 809	24,1%	12 497	22,3%	13 174	21,3%	-2,4%	5,4%
Saham Leasing	7 059	13,3%	7 050	12,6%	7 393	11,9%	-0,1%	4,9%
BMCI Leasing	4 231	8,0%	4 347	7,8%	3 859	6,2%	2,7%	-11,2%
CDM Leasing et Factoring	1 611	3,0%	2 612	4,7%	3 716	6,0%	62,2%	42,2%
SOFAC	1 067	2,0%	2 118	3,8%	3 365	5,4%	98,5%	58,9%
CAM Leasing	1 059	2,0%	1 658	3,0%	2 448	4,0%	56,6%	47,6%
Scania Finance Maroc					574	0,9%	n/a	n/a
Total	53 106	100,0%	55 955	100,0%	61 953	100,0%	5,4%	10,7%

Source : APSF

L'encours financier net des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 55 955 MMAD au 31 décembre 2024, en hausse de 5,4% par rapport à fin 2023.

En 2025, l'encours financier net des sociétés de crédit-bail au Maroc a atteint 61 953 MMAD, en hausse de 10,7% par rapport à fin 2024.

Parts de marché en termes d'encours financier en 2025



Source : APSF

En 2025, Maroc Leasing est la première société de leasing en termes d'encours financier de crédit-bail, avec 22,2% de part de marché suivie de Maghrebail et Wafabail qui enregistrent respectivement 22,0% et 21,3% de part de marché.

Saham Leasing, BNCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing disposent respectivement de 11,9%, 6,2%, 6,0%, 5,4% et 4% des parts de marché du secteur.

Scania Finance Maroc affiche un encours financier de 574 MMAD avec une part de marché de 0,9% en 2025.

IV.8.3. Évolution de l'encours financier du crédit-bail mobilier par société

En 2025, l'encours financier du crédit-bail mobilier émis par les sociétés de leasing précédemment citées s'établit à 45 252 MMAD, en hausse de 14% par rapport à fin 2024.

Encours financier CBM par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Wafabail	9 503	25,9%	9 456	23,8%	10 371	22,6%	-0,5%	9,7%
Maroc Leasing	8 014	21,9%	8 385	21,1%	9 534	20,8%	4,6%	13,7%
Maghrebail	7 839	21,4%	8 226	20,7%	9 035	19,7%	4,9%	9,8%
Saham Leasing	5 260	14,4%	5 319	13,4%	5 757	12,6%	1,1%	8,2%
CDM Leasing et Factoring	1 254	3,4%	2 087	5,3%	3 010	6,6%	66,4%	44,2%
BNCI Leasing	3 123	8,5%	3 262	8,2%	2 835	6,2%	4,5%	-13,1%
SOFAC	757	2,1%	1 668	4,2%	2 650	5,8%	>100%	58,9%
CAM Leasing	882	2,4%	1 305	3,3%	2 059	4,5%	48,0%	57,8%
Scania Finance Maroc					574	1,3%	n/a	n/a
Total	36 632	100,0%	39 707	100,0%	45 825	100,0%	8,4%	15,4%

Source : APSF

Commentaires 2024 :

Wafabail affiche au 31 décembre 2024 un encours financier de crédit-bail mobilier de 9 456 MMAD, en baisse de 0,5% par rapport à fin 2023. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 23,8%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours financier de crédit-bail mobilier, détient 21% de part de marché à fin 2024, avec un encours de 8 385 MMAD.

Avec un encours financier de crédit-bail mobilier de 8 226 MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 20,7% de part de marché.

Saham Leasing, BNCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing, affichent respectivement des montants d'encours financier de crédit-bail mobilier de 5 319 MMAD, 3 262 MMAD, 2 087 MMAD, 1 668 et 1 305 MMAD en 2024. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 13,%, 8,2%, 5,3%, 4,2% et 3,3% à cette même date.

Commentaires 2025 :

Wafabail affiche au 31 décembre 2025 un encours financier de crédit-bail mobilier de 10 371 MMAD, en hausse de 9,7% par rapport à fin 2024. La société est leader dans cette activité avec une part de marché de 22,6%.

Maroc Leasing, seconde société de leasing en termes d'encours financier de crédit-bail mobilier, détient 20,8% de part de marché à fin 2025, avec un encours de 9 534 MMAD.

Avec un encours financier de crédit-bail mobilier de 9 035 MMAD, Maghrebail se positionne au 3ème rang avec 19,7% de part de marché.

Saham Leasing, CDM Leasing et Factoring, BMCI Leasing, SOFAC et CAM Leasing, affichent respectivement des montants d'encours financier de crédit-bail mobilier de 5 757 MMAD, 3 010 MMAD, 2 835 MMAD, 2 650 MMAD et 2 059 MMAD en 2025. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 12,6%, 6,6%, 6,2%, 5,8% et 4,5% à cette même date.

Scania Finance Maroc affiche un encours financier du crédit-bail mobilier de 574 MMAD avec une part de marché de 1,3%.

IV.8.4. Évolution de l'encours financier du crédit-bail immobilier par société

Au 31 décembre 2025, l'encours financier de crédit-bail immobilier des sociétés de leasing au Maroc s'élève à 16 127 MMAD, en baisse de 0,7% par rapport à 2024.

Encours financier CBI par société	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Maghrebail	4 728	28,7%	4 566	28,1%	4 624	28,7%	-3,4%	1,3%
Maroc Leasing	4 689	28,5%	4 495	27,7%	4 232	26,2%	-4,1%	-5,9%
Wafabail	3 306	20,1%	3 042	18,7%	2 802	17,4%	-8,0%	-7,9%
Saham Leasing	1 799	10,9%	1 731	10,7%	1 636	10,1%	-3,8%	-5,5%
BMCI Leasing	1 109	6,7%	1 085	6,7%	1 023	6,3%	-2,1%	-5,7%
SOFAC	310	1,9%	450	2,8%	715	4,4%	45,4%	58,8%
CDM Leasing et Factoring	357	2,2%	525	3,2%	706	4,4%	47,1%	34,5%
CAM Leasing	177	1,1%	353	2,2%	389	2,4%	99,6%	10,0%
Scania Finance Maroc					0	0,0%	n/a	n/a
Total	16 474	100,0%	16 248	100,0%	16 127	100,0%	-1,4%	-0,7%

Source : APSF

Commentaires 2024 :

En 2024, Maghrebail se classe en première position avec une part de marché de 28,1% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 566 MMAD.

Vient ensuite Maroc Leasing avec une part de marché de 27,7% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 495 MMAD.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 18,7% et un encours total de crédit-bail immobilier de 3 042 MMAD.

Saham Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 10,7% et un encours total de crédit-bail immobilier de 1 731 MMAD.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Factoring, SOFAC et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 085 MMAD, 525 MMAD, 450 MMAD et 353 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 6,7%, 3,2%, 2,8% et 2,2%.

Commentaire 2025 :

En 2025, Maghrebail se classe en première position avec une part de marché de 28,7% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 624 MMAD.

Vient ensuite Maroc Leasing avec une part de marché de 26,2% et un encours total de crédit-bail immobilier de 4 232 MMAD.

Wafabail se classe en troisième position avec une part de marché de 17,4% et un encours total de crédit-bail immobilier de 2 802 MMAD.

Saham Leasing se classe en quatrième position avec une part de marché de 10,1% et un encours total de crédit-bail immobilier de 1 636 MMAD.

BMCI Leasing, SOFAC, CDM Leasing et Factoring et CAM Leasing affichent respectivement des montants d'encours de crédit-bail immobilier de 1 023 MMAD, 715 MMAD, 706 MMAD et 389 MMAD. Aussi, leurs parts de marché s'établissent respectivement à 6,3%, 4,4%, 4,4% et 2,4%.

Scania Finance Maroc n'affiche pas d'encours financier du crédit-bail immobilier en 2025.

V. Activité de Saham Leasing

V.1. Principaux produits commercialisés par Saham Leasing

Saham Leasing propose une gamme de produits taillée aux spécificités des équipements à financer ainsi que des solutions de financement innovantes quels que soient les secteurs d'activités de ses clients. Présente dans toutes les régions du Royaume, Saham Leasing se positionne au côté de Saham Bank comme spécialiste du leasing au Maroc.

Saham Leasing met à la disposition de ses clients une multitude d'offres qui répondent à leurs besoins selon la nature de leur activité et finance plusieurs biens d'équipement.

Dans le cas du crédit-bail mobilier, on liste :

- Matériel Roulant : voiture de tourisme, utilitaire, véhicule lourd ou léger, tractopelle, tracteur agricole, etc. ;
- Equipements BTP : Grues, Bétonnière, pelle sur chenille, compacteur, concasseur et tous autres produits relatifs à ce secteur ;
- Equipements Santé : Scanners, Echographie, matériels dentaires et matériels de laboratoire ;
- IT et bureautique : Logiciels informatiques, imprimantes, matériels de bureau, système de sécurité ;
- Agencement et aménagement : il s'agit des agencements et aménagements sur mesure pour des propriétés, des unités de production ou à l'intérieur des matériels spécifiques (ex. l'intérieur du bateau).

Dans le cas du crédit-bail immobilier, on liste :

- Local Commercial ;
- Local Industriel ;
- Bureau/Appartement ;
- Terrain et construction.

La stratégie de différenciation de Saham Leasing par rapport à ses concurrents résulte dans les montages spécifiques qu'elle met à la disposition de ses clients pour traiter leurs dossiers selon leurs besoins.

V.2. Evolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de la production brute

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production de Saham Leasing	2 166	2 180	2 792	0,7%	28,1%
Production sectorielle	18 193	19 017	23 817	4,5%	25,2%
Part de marché de Saham Leasing	11,9%	11,5%	11,7%	-44 pbs	+26 pbs
Part de marché CBM	13,4%	12,1%	12,4%	-122 pbs	+26 pbs
Part de marché CBI	4,7%	7,5%	6,9%	+272 pbs	-58 pbs

Source : Saham Leasing

En 2024, la production de Saham Leasing atteint 2 180 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de 0,7% par rapport à 2023.

La part de marché de Saham Leasing est de 11,5% en 2024 contre 11,9% en 2023, en baisse de 44 pbs, en lien avec les nouveaux entrants qui gagnent des parts de marché et la production Saham Leasing limitée sur certains secteurs et produits (notamment CBI).

En 2025, la production de Saham Leasing atteint 2 792 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de 28,1% par rapport à 2024.

La part de marché de Saham Leasing est de 11,7% en 2025 contre 11,5% en 2024, en hausse de 26 pbs.

Cette évolution de la production est liée à une nouvelle dynamique commerciale et un contexte économique favorable.

V.2.1. Ventilation de la production brute de Saham Leasing (CBM, CBI)

Production par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Production CBM de Saham Leasing	2 020	93,3%	1 974	90,6%	2 590	92,7%	-2,3%	31,2%
Production CBI de Saham Leasing	146	6,7%	206	9,4%	202	7,3%	41,4%	-1,6%
Production brute de Saham Leasing	2 166	100,0%	2 180	100,0%	2 792	100,0%	0,7%	28,1%

Source : Saham Leasing

En 2024, la production brute s'élève à 2 180 MMAD contre 2 166 MMAD à fin 2023 (soit une hausse de 0,7%), avec 91% en crédit-bail mobilier et 9% en crédit-bail immobilier.

En 2025, la production brute s'élève à 2 792 MMAD contre 2 180 MMAD à fin 2024 (soit une hausse de 28,1%), avec 93% en crédit-bail mobilier et 7% en crédit-bail immobilier.

V.2.2. Répartition sectorielle de la production CBM brute de Saham Leasing

Production CBM par secteur d'activité	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Agriculture	82	4,0%	65	3,3%	118	4,5%	-20,6%	81,6%
Pêche, Aquaculture	0	0,0%	3	0,2%	4	0,1%	>100%	23,5%
Industrie Extractives	32	1,6%	20	1,0%	100	3,9%	-37,3%	>100%
Industrie Alimentaires	55	2,7%	59	3,0%	211	8,2%	6,4%	>100%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	41	2,0%	29	1,5%	40	1,5%	-28,8%	36,1%
Industries chimiques et para chimiques	176	8,7%	153	7,7%	69	2,7%	-13,4%	-54,5%
IMME	78	3,9%	66	3,3%	91	3,5%	-16,0%	39,2%
Industries divers	194	9,6%	111	5,6%	79	3,0%	-42,6%	-29,6%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	3	0,2%	1	0,1%	21	0,8%	-58,9%	>100%
Construction	538	26,7%	470	23,8%	674	26,0%	-12,7%	43,4%
Commerce, réparation automobile	179	8,9%	236	12,0%	231	8,9%	31,7%	-2,1%
Hôtels et restaurants	19	1,0%	18	0,9%	14	0,5%	-5,3%	-23,4%
Transports-communications	508	25,1%	517	26,2%	613	23,7%	1,8%	18,6%
Activités financières	7	0,4%	5	0,2%	12	0,5%	-37,8%	>100%
Administrations publiques	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0%	0%
Autres services	107	5,3%	221	11,2%	313	12,1%	>100%	41,3%
Total	2 020	100,0%	1 974	100,0%	2 590	100,0%	-2,3%	31,2%

Source : Saham Leasing

En 2024, la production de crédit-bail mobilier de Saham Leasing se concentre autour de trois secteurs :

- Le secteur du « Transports-communications » qui totalise un montant de 517 MMAD (soit une hausse de 1,8% par rapport à 2023) représentant 26,2% du total de la production de CBM.
- Le secteur de « Construction » qui totalise un montant de 470 MMAD, soit une baisse de 12,7% par rapport à 2023 à la faveur d'une production plus élargie sur différents secteurs. Ce poste représente 23,8% du total de la production de CBM contre 26,7% en 2023 ;
- Le secteur des « Commerce, réparation automobile » qui totalise un montant de 236 MMAD, soit une hausse de 31,7% par rapport à 2023. Ce poste représente 12% total de la production CBM contre 8,9% en 2023.

En 2025, la production de crédit-bail mobilier de Saham Leasing se concentre autour de trois secteurs :

- Le secteur du « Transports-communications » qui totalise un montant de 613 MMAD (soit une hausse de 18,6% par rapport à 2024) représentant 23,7% du total de la production de CBM.
- Le secteur de « Construction » qui totalise un montant de 674 MMAD, soit une hausse de 43,4% par rapport à 2024. Ce poste représente 26% du total de la production de CBM contre 23,8% en 2024 ;
- Le secteur des « Autres services » qui totalise un montant de 313 MMAD, soit une hausse de 41,3% par rapport à 2024. Ce poste représente 12,1% total de la production CBM contre 11,2% en 2024.

V.2.3. Répartition par type d'équipement de la production CBM brute de Saham Leasing

Production CBM par type d'équipement	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Machines et équipements industriels	448	22,2%	212	10,7%	221	8,5%	-52,7%	4,7%
Ordinateurs et matériel de bureau	41	2,0%	49	2,5%	20	0,8%	18,9%	-58,5%
Véhicules utilitaires	606	30,0%	761	38,6%	884	34,1%	25,6%	16,1%
Voitures de tourisme	388	19,2%	310	15,7%	388	15,0%	-20,0%	25,1%
TP et bâtiment	330	16,3%	298	15,1%	588	22,7%	-9,8%	97,5%
Divers	207	10,3%	344	17,4%	487	18,8%	66,0%	41,7%
Total	2 020	100,0%	1 974	100,0%	2 590	100,0%	-2,3%	31,2%

Source : Saham Leasing

En 2024, la production CBM brute a connu une baisse de 2,3% pour atteindre 1 974 MMAD expliquée principalement par les segments des « Machines et équipements industriels » et des « voitures de tourisme » qui représentent respectivement 10,7% et 15,7% de la production CBM brute totale.

En 2025, la production CBM brute a connu une hausse de 31,2% pour atteindre 2 590 MMAD expliquée principalement par les segments des « Véhicules utilitaires » et des « TP et bâtiment » qui représentent respectivement 34,1% et 22,7% de la production CBM brute totale.

V.2.4. Répartition par type d'immeubles de la production CBI brute de Saham Leasing

Production CBI par type d'immeubles	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Immeubles industriels	128	87,9%	111	53,8%	36	17,7%	-13,5%	-67,6%
Magasins	6	4,3%	67	32,5%	47	23,3%	>100%	-29,6%
Immeubles de bureau	11	7,8%	28	13,7%	120	59,0%	>100%	>100%
Hôtel et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-

Divers	-	-	-	-	-	-	-
Total	146	100,0%	206	100,0%	202	100,0%	41,4% -1,6%

Source : Saham Leasing

En 2024, la production de CBI de Saham Leasing a connu une hausse de 41,4% pour s'établir à 206 MMAD. Cette dernière se compose principalement de :

- Immeubles industriels : pour un montant de 111 MMAD (soit 53,8% de la production globale de CBI) enregistré en 2024 contre 128 MMAD en 2023, soit une baisse de 13,5% par rapport à 2023;
- Magasins : en hausse de plus de 100% par rapport à 2023 avec une production de 67 MMAD (soit 32,5% de la production globale de CBI) contre 6 MMAD en 2023 ;
- Immeubles de bureau : pour un montant de 28 MMAD en 2024 (soit 13,7% de la production globale de CBI).

En 2025, la production de CBI de Saham Leasing a connu une baisse de 1,6% pour s'établir à 202 MMAD. Cette dernière se compose principalement de :

- Immeubles industriels : pour un montant de 36 MMAD (soit 17,7% de la production globale de CBI) enregistré en 2025 contre 111 MMAD en 2024, soit une baisse de 67,6% par rapport à 2024;
- Magasins : en baisse de 29,6% par rapport à 2024 avec une production de 47 MMAD (soit 23,3% de la production globale de CBI) contre 67 MMAD en 2024 ;
- Immeubles de bureau : en hausse de plus de 100% par rapport à 2024 avec un montant de 120 MMAD en 2025 (soit 59% de la production globale de CBI).

V.3. Évolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours net comptable de Saham Leasing	7 078	7 063	7 487	-0,2%	6,0%
Encours net comptable sectoriel	51 666	53 925	59 266	4,4%	9,9%
Part de marché de Saham Leasing	13,7%	13,1%	12,6%	-60 pbs	-47 pbs

Source : Saham Leasing

En 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing atteint 7 063 MMAD, en baisse de 0,2% par rapport à 2023 (contre une hausse de 4,4% pour le secteur). La part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable a connu une baisse de 60 pbs à fin 2024, expliquée par la réalisation du même niveau de production entre 2023 et 2024, alors que le secteur a réalisé une évolution de la production de 4,4%.

En 2025, l'encours net comptable de Saham Leasing atteint 7 487 MMAD, en hausse de 6% par rapport à 2024 (contre une hausse de 9,9% pour le secteur). La part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours net comptable a connu une baisse de 47 pbs à fin 2025. L'évolution de la production de Saham Leasing étant supérieure à celle de la moyenne du marché, la baisse de PDM des encours provient d'un niveau d'amortissement plus fort (maturité de contrats plus courte).

V.3.1. Ventilation de l'encours net comptable de Saham Leasing entre CBI et CBM

Encours net comptable par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Encours net CBM de Saham Leasing	4 989	70,5%	5 010	70,9%	5 494	73,4%	0,4%	9,7%
Encours net CBI de Saham Leasing	2 089	29,5%	2 053	29,1%	1 994	26,6%	-1,7%	-2,9%

Encours global net comptable	7 078	100,0%	7 063	100,0%	7 487	100,0%	-0,2%	6,0%
-------------------------------------	--------------	---------------	--------------	---------------	--------------	---------------	--------------	-------------

Source : Saham Leasing

En 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing baisse de 0,2% pour s'établir à 7 063 MMAD. Cette baisse s'explique par la baisse de 2% de l'encours de crédit-bail immobilier.

En 2025, l'encours net comptable de Saham Leasing augmente de 6% pour s'établir à 7 487 MMAD. Cette hausse s'explique par la hausse de 9,7% de l'encours de crédit-bail mobilier.

Entre 2023 et 2025, l'encours net comptable de Saham Leasing se compose en moyenne à 72% d'encours de crédit-bail mobilier.

V.4. Evolution de la part de marché de Saham Leasing sur la base de l'encours financier

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours financier de Saham Leasing	7 059	7 050	7 393	-0,1%	4,9%
Encours financier sectoriel	53 106	55 955	61 953	5,4%	10,7%
Part de marché de Saham Leasing	13,3%	12,6%	11,9%	-69 pbs	-67 pbs

Source : Saham Leasing

En 2024, l'encours financier de Saham Leasing s'établit à 7 050 MMAD en 2024, soit presque le même niveau qu'en 2023 (7 059 MMAD), contre une hausse de 5,4% du secteur. Cette évolution des encours est en lien avec la production qui est presque au même niveau entre 2023 (2 166 MMAD) et 2024 (2 180 MMAD).

En 2025, l'encours financier de Saham Leasing s'établit à 7 393 MMAD en 2025, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2024, contre une hausse de 10,7% du secteur. L'évolution de la production de Saham Leasing étant supérieure à celle de la moyenne du marché, l'évolution des encours de Saham Leasing (4,9%) est liée à un effet d'amortissement des encours plus fort (maturité de contrats plus courte).

V.4.1. Ventilation de l'encours financier de Saham Leasing (CBM et CBI)

Encours financier par catégorie	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
Encours financier CBM de Saham Leasing	5 260	74,5%	5 319	75,4%	5 757	77,9%	1,1%	8,2%
Encours financier CBI de Saham Leasing	1 799	25,5%	1 731	24,6%	1 636	22,1%	-3,8%	-5,5%
Encours financier total	7 059	100,0%	7 050	100,0%	7 393	100,0%	-0,1%	4,9%

Source : Saham Leasing

En 2024, l'encours financier de Saham Leasing s'élève à 7 050 MMAD contre 7 059 MMAD à fin 2023 (soit une baisse de 0,1%), avec 75% en crédit-bail mobilier et 25% en crédit-bail immobilier.

En 2025, l'encours financier de Saham Leasing s'élève à 7 393 MMAD contre 7 050 MMAD à fin 2024 (soit une hausse de 4,9%), avec 78% en crédit-bail mobilier et 22% en crédit-bail immobilier.

V.4.2. Ventilation de l'encours financier de Saham Leasing entre Grandes Entreprises (GE) et PME

La ventilation de l'encours financier de Saham Leasing entre GE et PME se présente comme suit entre 2023 et 2025 :

Encours financier entre GE et PME	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24
	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %	En MMAD	Part en %		
PME	4 125	58,4%	4 133	58,6%	4 470	60,5%	0,2%	8,2%
GE	2 934	41,6%	2 917	41,4%	2 923	39,5%	-0,6%	0,2%
Total	7 059	100,0%	7 050	100,0%	7 393	100,0%	-0,1%	4,9%

Source : Saham Leasing

En 2024, la part des PME dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une stagnation pour s'établir à 4 133 MMAD, représentant ainsi 59% du total.

La part des GE dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une baisse de 1% pour s'établir à 2 917 MMAD, représentant ainsi 41% du total.

En 2025, la part des PME dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une hausse de 8,2% et représentent ainsi 60% du total.

La part des GE dans l'encours financier de Saham Leasing a connu une hausse de 0,2% pour s'établir à 2 923 MMAD, représentant ainsi 40% du total.

Evolution des réalisations de Saham Leasing

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
CBM					
Dossiers réalisés	1 822	1 806	2 185	-0,9%	21,0%
Montants (en MMAD)	2 020	1 974	2 590	-2,3%	31,2%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,1	1,1	1,2	-1,4%	8,4%
CBI					
Dossiers réalisés	20	27	27	35,0%	0,0%
Montant (en MMAD)	146	206	202	41,4%	-1,6%
Montant moyen par opération (en MMAD)	7,3	7,6	7,5	4,7%	-1,6%
Total					
Dossiers réalisés	1 842	1 833	2 212	-0,5%	20,7%
Montant (en MMAD)	2 166	2 180	2 792	0,7%	28,1%
Montant moyen par opération (en MMAD)	1,2	1,2	1,3	1,1%	6,1%

Source : Saham Leasing

Entre 2023 et 2024, le nombre de dossiers réalisés a baissé de 0,5% pour s'établir à 1 833 en 2024 contre 1 842 en 2023. Les montants réalisés s'inscrivent en hausse de 0,7% en passant de 2 166 MMAD en 2023 à 2 180 MMAD en 2024.

En 2025, le nombre de dossiers réalisés a augmenté de 20,7% par rapport à 2024, pour s'établir à 2 212 en 2025 contre 1 833 en 2024. Les montants réalisés s'inscrivent en hausse de 28,1% en passant de 2 180 MMAD en 2024 à 2 792 MMAD en 2025.

Le crédit-bail mobilier représente en moyenne 99% des dossiers réalisés et 92% des montants sur la période 2023 - 2025.

V.5. Production / encours

V.5.1. Evolution de la production de Saham Leasing par durée de financement

En MMAD	2024	2025	Part en %
[0 – 36] mois	195	298	10,7%
[37 – 48] mois	762	789	28,3%
[49 – 60] mois	815	1 178	42,2%
[>60] mois	408	527	18,9%
Total production	2 180	2 792	100,0%

Source : Saham Leasing

En 2024, la production de Saham Leasing concerne essentiellement des :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 35% en moyenne de la production, liés à la nature des équipements notamment les véhicules ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 37% en moyenne de la production, liés à la nature des équipements dans le cadre des contrats CBM dont la durée est choisie par le client ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 19% en moyenne de la production.

En 2025, la production de Saham Leasing concerne essentiellement des :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 28,3% en moyenne de la production ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 42,2% en moyenne de la production ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 18,9% en moyenne de la production.

V.5.2. Evolution de l'encours net comptable de Saham Leasing par durée de financement

En MMAD	2024	2025	Part en %
[0 – 36] mois	298	396	5,3%
[37 – 48] mois	1 585	1 660	22,2%
[49 – 60] mois	2 286	2 583	34,5%
[>60] mois	2 894	2 848	38,0%
Total encours net comptable	7 063	7 487	100,0%

Source : Saham Leasing

A fin 2024, l'encours net comptable de Saham Leasing est constitué principalement de :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 22% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 32% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 41% en moyenne de l'encours.

A fin 2025, l'encours net comptable de Saham Leasing est constitué principalement de :

- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 37 et 48 mois, soit 22,2% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées comprises entre 49 et 60 mois, soit 34,5% en moyenne de l'encours ;
- Financements en crédit-bail pour des durées supérieures à 60 mois, soit 38% en moyenne de l'encours

V.6. Créances en souffrance et taux de couverture

V.6.1. Créances en souffrance

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances pré-douteuses	15 871	23 547	9 293	48,4%	-60,5%
Créances douteuses	265 089	276 122	308 015	4,2%	11,6%
Créances compromises	1 227 422	1 131 770	1 137 723	-7,8%	0,5%
Total créances en souffrance	1 508 382	1 431 439	1 455 031	-5,1%	1,6%

Source : Saham Leasing

(*) Il s'agit de l'ensemble des créances générées par des prêts accordés aux clients de crédit-bail ayant une classification contentieuse que ce soit crédit-bail mobilier ou immobilier, ce dernier est sécurisé par un bien immobilier expertisé.

En 2024, les créances en souffrance ont connu une baisse de 5% et s'élèvent ainsi à 1 431,4 MMAD contre 1 508,3 MMAD en 2023.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 48,4% expliquée par l'entrée en défaut des nouveaux dossiers ainsi que l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;
- Les créances douteuses sont en hausse de 4,2% par rapport à l'année précédente expliquée par le déclassement vers douteux et l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une baisse de 7,8% par rapport à 2023 expliquée principalement par la radiation comptable.

En 2025, les créances en souffrance ont connu une hausse de 1,6% affichant 1 455 MMAD contre 1 431 MMAD en 2024.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une baisse de 60,5% expliquée par l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;
- Les créances douteuses sont en hausse de 11,6% par rapport à l'année précédente expliquée par l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une hausse de 0,5% en 2025.

V.6.2. Taux de couverture

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Provisions (1)	1 050 269	999 957	1 014 880	-4,8%	1,5%
Créances en souffrance (2)	1 508 382	1 431 439	1 455 031	-5,1%	1,6%
Taux de couverture (1)/(2)	69,6%	69,9%	69,7%	+23 pbs	-11 pbs

Source : Saham Leasing

En 2024, le taux de couverture a connu une hausse de 23 pbs, passant de 69,6% à 69,9% entre 2023 et 2024.

En 2025, le taux de couverture a enregistré une baisse de 11 pbs, passant de 69,9% à 69,7% entre 2024 et 2025.

Partie V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Environnement

En 2025, dans le cadre de sa démarche RSE, Saham Leasing a accordé 44 MMAD en :

- Financements d'installations de production d'énergie solaires 9 MMAD ;
- Des véhicules hybrides à hauteur de 16 MMAD ;
- Des matériels industriels électriques à hauteur de 19 MMAD.

En 2025, tous les collaborateurs de Saham Leasing restent sensibilisés à l'importance de l'activité de l'entité dans la protection environnementale et sont mobilisés pour développer cette ligne verte dans la production de Saham Leasing.

II. Social

II.1 Moyens Humains de Saham Leasing

Conformément aux pratiques du Groupe Saham Bank, la gestion des ressources humaines de Saham Leasing s'appuie essentiellement sur :

- Des politiques de recrutement soucieuses de la diversité et de l'employabilité des collaborateurs, faisant converger épanouissement professionnel et personnel.
- Des politiques de formations continues et adaptées à chaque profil, favorisant le développement des compétences de toutes natures (compétences commerciales, techniques et managériales).
- Des politiques de management et de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats de la société.

La politique sociale de Saham Leasing concerne les principaux domaines suivants :

- Respect de déclarations des droits sociaux fondamentaux ;
- Couverture médicale ;
- Assurances retraites complémentaires ;
- Assurances Décès, Invalidités ;
- Conditions préférentielles pour le crédit leasing.

La stratégie de Saham Leasing sur le plan RH est structurée comme suit :

Gestion de carrière :

La politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein de Saham Leasing permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances et une gestion de mobilité et de promotion interne assurées avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés.

Politique de rémunération :

Saham Leasing a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, décidée par la direction générale, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération de Saham Leasing est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché. Plusieurs critères sont pris en compte pour la détermination de la rémunération de chaque salarié.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La prime variable évolue selon la performance et l'engagement du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle de performance. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à Saham Leasing de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

Au-delà de ces rémunérations, les collaborateurs de Saham Leasing bénéficient des différents avantages sociaux, en matière de couverture sociale, de retraite complémentaire, d'assurance maladie-maternité complémentaire, des primes diverses, des crédits à taux avantageux, etc.

Politique de recrutement :

Saham Leasing adopte et maintient une politique de recrutement offrant des chances égales à toute personne eu égard à ses qualifications et ses compétences. Cette politique favorise le recrutement et la sélection de candidatures offrant les meilleures perspectives pour l'organisation. Elle privilégie le recrutement de personnes possédant le profil répondant à l'emploi recherché, qui sont en mesure de partager les valeurs institutionnelles et de contribuer puissamment à la réalisation de la mission de l'organisation.

La procédure de recrutement décrit la gestion du processus de recrutement au sein de Saham Leasing. Elle détaille la démarche du recrutement de l'identification du besoin jusqu'à l'acceptation d'un candidat et son intégration.

La politique de recrutement assure l'objectivité, la confidentialité, la diversité de même que la conformité aux lois du travail et aux conventions collectives.

Formation :

La politique de formation permet de répondre aux enjeux stratégiques de l'entreprise, de rapprocher les responsables des besoins exprimés sur le terrain et de participer au maintien d'un climat social de qualité.

Pour mettre en place la politique formation, il est nécessaire d'identifier la nature de la formation et l'objectif afin d'organiser un plan répondant aux besoins qui permettra d'atteindre les résultats attendus.

La formation professionnelle permet de diversifier les activités des salariés, de mettre à jour leurs connaissances et l'évolution des emplois sur les compétences nécessaires.

Mesure prises pour l'égalité hommes/femmes :

Un effort particulier est porté à l'égalité des chances. Cette égalité est respectée dans tous les processus RH.

Le personnel de Saham Leasing se présente comme suit :

Effectif	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Dirigeants	2	1	2	-50,0%	100%
Cadres	67	69	68	2,9%	-1,4%
Employés et agents de maîtrise	2	2	2	0%	0%
Total effectif	71	72	72	1,4%	0,0%
Taux d'encadrement	94%	96%	94%	2 pts	-2 pts
Turnover	20%	23%	17%	3 pts	-6 pts

Source : Saham Leasing

Turnover = (Nb entrant + Nb sortant) / total effectif début de période

La part des cadres dans l'effectif est importante et représente en moyenne 94% de l'effectif global au cours des trois dernières années.

Le turnover est passé de 20% en 2023, à 23% en 2024 et 17% en 2025. Cette variation est expliquée principalement par une politique de rétention des meilleures compétences.

La répartition de l'effectif par catégorie et par sexe de Saham Leasing se présente comme suit :

Effectif	2023	2024	2025
Dirigeants	2 Hommes 0 Femmes	1 Homme 0 Femmes	2 Hommes 0 Femmes
Cadres	47 Hommes 20 Femmes	47 Hommes 22 Femmes	42 Hommes 26 Femmes
Employés et agents de maîtrise	1 Homme 1 Femme	1 Homme 1 Femme	1 Hommes 1 Femmes

Total effectif	71	72	72
-----------------------	-----------	-----------	-----------

Source : Saham Leasing

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est présentée dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025 :

Effectif en 2025	Nombre de salariés	En %
Moins de 25 ans	0	0%
De 25 à 35 ans	18	25%
De 36 à 50 ans	42	58%
Plus de 50 ans	12	17%
Total effectif	72	100%

Source : Saham Leasing

La composition du personnel détaché de Saham Leasing se présente comme suit :

Personnel détaché	2023	2024	2025
Personnel de Saham Bank mis à la disposition de Saham Leasing	7	7	8
Personnel de Saham Leasing mis à la disposition de Saham Bank	1	1	1

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par sexe se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Hommes	50	49	45
Femmes	21	23	27
Total effectif	71	72	72

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par branche d'activité se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Exploitation	11	11	11
Secrétariat Général	14	14	14
Risque/Recouvrement/Contentieux	12	12	12
Direction Commerciale	34	35	35
Total effectif	71	72	72

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par nature de contrat se présente comme suit :

	2023	2024	2025
CDI	71	72	72
CDD	0	0	0
Total effectif	71	72	72

Source : Saham Leasing

La répartition du personnel de Saham Leasing par ancienneté se présente comme suit :

	2023	2024	2025
≥ à 20 ans	11	14	20
De 10 à < 20 ans	22	24	17
< à 10 ans	38	34	35
Total effectif	71	72	72

Source : Saham Leasing

Les principaux indicateurs RH de Saham Leasing sont détaillés ci-après :

	2023	2024	2025
Nombre de représentants du personnel	3	3	3
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0
Nombre de licenciements	0	0	0
Nombre de démissions	7	8	6
<i>Dont dirigeants</i>	1	0	0
<i>Dont cadres</i>	6	8	6
<i>Dont employés et agents de maîtrise</i>	0	0	0
Nombre de recrutement	7	9	6
<i>Dont dirigeants</i>	0	0	0
<i>Dont cadres</i>	7	9	6
<i>Dont employés et agents de maîtrise</i>	0	0	0
Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	0	0

Source : Saham Leasing

II.2. Intéressement et participation du personnel⁴

Il n'existe aucun schéma d'intéressement direct offert par Saham Leasing.

⁴ Y compris la participation aux opérations d'augmentation de capital effectuées au niveau du Groupe Saham Bank (Ex-SGMB)

Partie VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement de Saham Leasing

En KMAD	2023	2024	2025
Investissements IT	4 328	1 200	2 106
Total	4 328	1 200	2 106

Source : Saham Leasing

Les investissements de Saham Leasing concernent essentiellement les investissements IT en accompagnement des différents projets transverse entre Saham Leasing et Saham Bank et ce dans le cadre du développement et de la digitalisation de l'activité de leasing.

Les objectifs de ces investissements sont :

- Le développement de la distribution multicanal ;
- La refonte et optimisation des processus Time to yes et Time to cash ;
- La réalisation du projet de dématérialisation et de digitalisation du circuit de validation des dossiers de crédit ;
- Le renforcement et la fiabilisation des reporting ;
- L'élaboration des politiques de risques adaptées.

Projet autonomisation :

Dans le cadre de la cession de la banque Société Générale Maroc et de ses filiales à Saham Group en 2024, un programme stratégique de conduite du changement a été mis en place pour autonomiser Saham Bank et ses filiales, en renforçant leur capacité à opérer de manière indépendante tout en s'alignant sur les standards du nouveau groupe.

Ce programme vise à moderniser les infrastructures technologiques, harmoniser les processus, et garantir une transition fluide dans le respect des exigences réglementaires et comptables.

Ce programme d'autonomisation a été structuré autour de plusieurs axes stratégiques qui visent à :

- Renforcer l'autonomie opérationnelle de la banque et ses filiales en débranchant progressivement les outils et processus partagés avec le Groupe Société Générale ;
- Maintenir une continuité de service irréprochable pendant la phase de transition, tout en améliorant l'efficacité des opérations et des processus internes ;
- Accompagner les collaborateurs dans cette transformation par des plans de formation, de communication et de conduite du changement ;
- Déployer une nouvelle identité visuelle pour refléter les valeurs de Saham Group et la nouvelle ambition de la banque.

Parmi les chantiers concernés, on citera l'outil BI, les outils conformité, Finance, Crédit, Sécurité.

Pour opérationnaliser ces axes stratégiques, la CIO Saham Bank s'est mobilisée sur plusieurs chantiers dont :

- L'autonomisation et la transformation de Saham Bank et ses filiales sous un programme composé de 13 domaines fonctionnels, organisationnels et techniques étroitement connectés pour construire des bases saines et solides et permettre de sécuriser le closing le Day 1 sans impact sur l'activité opérationnelle et de planifier les projets pour autonomiser Saham Bank et ses filiales de leurs dépendances vis-à-vis du Groupe SG dans les délais convenus ;
- Accompagner les filiales de Saham Bank de maintenir leur efficacité opérationnelle, de bénéficier de systèmes intégrés et de s'adapter aux nouveaux défis du marché sous l'égide de Saham Group.

Cette transition a été menée avec succès au niveau de Saham Group.

II. Moyens informatiques de Saham Leasing

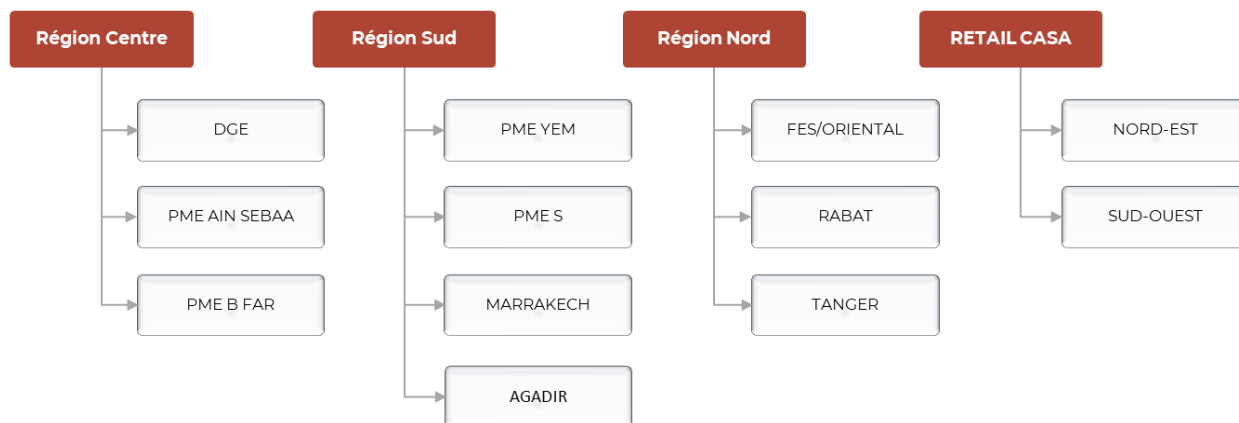
Saham Leasing est équipée depuis 2012 de la solution Cassiopae, qui est une solution progicielle multilingue, multidevises et multi sociétés, gérant toutes les spécificités du secteur de crédit-bail ainsi que d'autres fonctions liées aux métiers (gestion de trésorerie, gestion des immobilisations, ...).

Cassiopae est développé autour des derniers standards technologiques permettant un accès à distance de manière rapide et sécurisé.

III. Le réseau de distribution de Saham Leasing

Pour distribuer ses produits, Saham Leasing utilise plusieurs canaux de distribution :

- Une équipe de commerciaux spécialisés
 - ✓ Par nature de financement : Crédit-bail Mobilier ou Crédit-bail Immobilier ;
 - ✓ Par marché : GE, PME ou Retail ;
 - ✓ Par région : une présence est assurée par des commerciaux dans les 8 directions régionales de Saham Bank.



Source : Saham Leasing

- Des conventions de partenariats avec les fournisseurs :

Des conventions sont signées avec les plus importants fournisseurs de la place.

- Le réseau commercial de Saham Bank :

L'offre commerciale de Saham Leasing est également proposée à travers le réseau Saham Bank.

Partie VII. SITUATION FINANCIERE DE SAHAM LEASING

I. Sélection d'indicateurs financiers

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit net bancaire	197 066	183 315	206 426	-7,0%	12,6%
Charges générales d'exploitation	61 679	64 050	68 276	3,8%	6,6%
Résultat net	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%
Coût du risque	13 055	59 663	26 138	>100%	-56,2%
Encours financier net	7 059 134	7 050 019	7 392 747	-0,1%	4,9%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le PNB a enregistré une baisse de 7% soit 183,3 MMAD contre 197,1 MMAD en 2023.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 64,1 MMAD en 2024, soit une hausse de 4% par rapport à 2023.

En 2024, le coût du risque affiche 59,7 MMAD contre 13,1 MMAD en 2023.

Le résultat net 2024 s'établit à 26,4 MMAD contre 65,6 MMAD en 2023, en baisse de 60% par rapport à 2023.

Quant à l'encours financier net s'établit pour sa part à 7,1 MMAD en 2024 affichant une baisse de 0,1%.

Analyse 2024/2025

Le PNB a enregistré une hausse de 12,6% soit 206,4 MMAD contre 183,3 MMAD en 2024.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 68,3 MMAD en 2025, soit une hausse de 6,6% par rapport à 2024.

En 2025, le coût du risque affiche 26,1 MMAD contre 59,7 MMAD en 2024.

Le résultat net 2025 s'établit à 68,2 MMAD contre 26,4 MMAD en 2024, en hausse de plus de 100% par rapport à 2024.

Quant à l'encours financier net s'établit pour sa part à 7,4 MMAD en 2025 affichant une hausse de 4,9%.

II. Informations financières sur la période 2023-2025

II.1. Rapports de commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025 :

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Saham Leasing S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 648 748 KMAD dont un bénéfice net de 68 241 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Saham Leasing S.A au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les immobilisations données en crédit-bail

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose Saham Leasing S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Saham Leasing S.A constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail requiert :

- L'identification des engagements en souffrance ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et de l'évaluation de la valeur marchande des biens.

Au 31 décembre 2025, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail s'élève à 7 481 MMAD et le montant total des provisions constituées s'élève à 1 015 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ;
- Tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis MAZARS
Taha FERDAOUS
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Sogelease Maroc S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 594 507 dont un bénéfice net de KMAD 26 407.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Sogelease Maroc S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités

déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les immobilisations données en crédit-bail

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose Sogelease Maroc S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Sogelease Maroc S.A constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail requiert :

- L'identification des engagements en souffrance ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et de l'évaluation de la valeur marchande des biens.

Au 31 décembre 2024, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 7 065 et le montant total des provisions constituées s'élève à MMAD 1 000.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ;
- Tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant

à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes**Forvis MAZARS
Taha FERDAOUS
Associé****PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé****Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 :****AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE****Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOGELEASE MAROC S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 614.300 KMAD dont un bénéfice net de 65.622 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SOGELEASE MAROC S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des engagements sur la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de dépréciation qui expose SOGELEASE MAROC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOGELEASE MAROC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2023, l'encours net des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 7.078 et le montant total des provisions constituées s'élève à MMAD 1.050. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la société et des contrôles clés relatifs à la classification des engagements sur la clientèle au titre des immobilisations données en Crédit-bail et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances et à leur couverture par les provisions des principes mis en œuvre par la société ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la société ; - tester par sondage la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection d'engagements en souffrance.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Hicham BELEMQADEM
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

II.2. Analyse de l'Etat des Soldes de Gestion

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Intérêts et produits assimilés	16	4	3	-75,0%	-25,0%
- Intérêts et charges assimilées	186 048	182 669	201 576	-1,8%	10,4%
Marge d'intérêt	-186 032	-182 665	-201 573	1,8%	-10,4%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 409 746	2 409 966	2 661 412	0,0%	10,4%
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 029 708	2 047 358	2 257 675	0,9%	10,3%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	380 038	362 608	403 737	-4,6%	11,3%
+ Commissions perçues	3 060	3 372	4 262	10,2%	26,4%
- Commissions servies	-	-	-	-	-
Marge sur commissions	3 060	3 372	4 262	10,2%	26,4%
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	-	-	-
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	-	-	-
+ Résultat des opérations de change	-	-	-	-	-
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	-	-	-	-	-
+ Divers autres produits bancaires	-	-	-	-	-
- Diverses autres charges bancaires	-	-	-	-	-
Produit Net Bancaire	197 066	183 315	206 426	-7,0%	12,6%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 504	1 333	1 931	-11,4%	44,9%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
- Charges générales d'exploitation	61 679	64 050	68 276	3,8%	6,6%
Résultat brut d'exploitation	136 891	120 598	140 081	-11,9%	16,2%
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-13 824	-52 014	-23 166	-276,3%	55,5%
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	769	-7 649	-2 972	<-100%	61,1%
Résultat courant	123 836	60 935	113 943	-50,8%	87,0%
Résultat non courant	-7 786	-4 702	5 428	39,6%	>100%
- Impôts sur les résultats	50 428	29 826	51 130	-40,9%	71,4%
Résultat net de l'exercice	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%

Source : Saham Leasing

II.2.1. Marge d'intérêt

La marge d'intérêt se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Intérêts et produits assimilés	16	4	3	-75,0%	-25,0%
- Intérêts et charges assimilées	186 048	182 669	201 576	-1,8%	10,4%
Marge d'intérêt	-186 032	-182 665	-201 573	1,8%	-10,4%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, la marge d'intérêt a connu une hausse de 2% pour s'établir à -182,7 MMAD contre -186,0 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par la baisse des intérêts et charges assimilées de 2% suite à la maîtrise du coût de la ressource et la diversification des sources de financement.

Analyse 2024/2025

En 2025, la marge d'intérêt a connu une baisse de 10,4% pour s'établir à -201,6 MMAD contre -182,7 MMAD en 2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse des intérêts et charges assimilées de 10,4% impacté principalement par un recours plus important au refinancement pour accompagner le développement de l'activité.

II.2.2. Marge d'intérêt (en %)

En %	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Taux de rendement moyen des crédits (1)	6,72%	6,84%	6,77%	+12 pbs	-7 pbs
Coût moyen des ressources (2)	4,11%	3,65%	3,29%	-46 pbs	-36 pbs
Marge d'intérêt (3)=(1)-(2)	2,61%	3,19%	3,48%	58 pbs	+29 pbs

Source : Saham Leasing

(1) Taux de placement – (Production de l'année* taux de placement) / Σ Production de l'année.

(2) Coût moyen des ressources de l'année – (les emprunts octroyés de l'année (CMT, BSF,) * taux de crédit) / Σ Emprunts octroyés au cours de l'année.

Analyse 2023/2024

A fin 2024, la marge d'intérêt s'élève à 3,19%, soit une hausse de 58 pbs par rapport à 2023, expliquée principalement par l'optimisation des coûts des ressources (-46 pbs).

L'impact de cette amélioration est également perçu à travers l'évolution du taux de marge qui passe de 2,61% en 2023 à 3,19% en 2024, grâce à l'optimisation des coûts de refinancement (4,11% en 2023 et 3,65% en 2024).

Analyse 2024/2025

A fin 2025, la marge d'intérêt s'élève à 3,48%, en amélioration de +29 pbs par rapport à 2024, expliquée principalement par l'optimisation des coûts de ressources (-36 pbs), notamment à travers des arbitrages vers des instruments offrant des coûts de financement plus avantageux et des renégociations bancaires.

L'impact de cette amélioration est également perçu à travers l'évolution du taux de marge qui passe de 3,19% en 2024 à 3,48% en 2025, grâce à l'optimisation des coûts de refinancement (3,65% en 2024 et 3,29% en 2025).

II.2.3. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 409 746	2 409 966	2 661 412	0,0%	10,4%
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 029 708	2 047 358	2 257 675	0,9%	10,3%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	380 038	362 608	403 737	-4,6%	11,3%

Source : Saham Leasing

Il est à noter que le CA est composé des produits sur immobilisations en CB et en location et des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.

Analyse 2023/2024

En 2024, le résultat des opérations de crédit-bail et de location a connu une baisse de 5% en s'établissant à 362,6 MMAD contre 380,0 MMAD en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la stagnation du volume et des produits de cession plus importants en 2023 vs 2024.

Les produits sur immobilisations sont relatifs aux loyers. Leur évolution s'explique par la stagnation des volumes des encours.

Les charges sur immobilisations reprennent les dotations aux amortissements des biens en leasing. L'évolution s'explique par le différentiel de durée d'amortissement entre acquisitions et cessions.

Analyse 2024/2025

En 2025, le résultat des opérations de crédit-bail et de location a connu une hausse de 11% en s'établissant à 403,7 MMAD contre 362,6 MMAD en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location de 10,4% contrebalancée par la hausse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 10,3%.

Les produits sur immobilisations sont relatifs aux loyers. Leur évolution s'est améliorée grâce à la dynamique du marché et un effort commercial soutenu.

Les charges sur immobilisations reprennent les dotations aux amortissements des biens en leasing. L'évolution s'explique par la hausse des biens acquis par Saham Leasing.

II.2.4. Marge sur commissions

La marge sur commission se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
+ Commissions perçues	3 060	3 372	4 262	10,2%	26,4%
- Commissions servies	-	-	-	-	-
Marge sur commissions	3 060	3 372	4 262	10,2%	26,4%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, la marge sur commissions a connu une hausse de 10,2% s'affichant à 3 372 KMAD grâce à la hausse des commissions perçues liée à la hausse de la production Retail.

Analyse 2024/2025

En 2025, la marge sur commissions a connu une hausse de 26,4% s'affichant à 4 262 KMAD grâce à la hausse des commissions perçues liée à la hausse de la production.

II.2.5. Produit Net Bancaire

Le PNB de Saham Leasing, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Marge d'intérêt	-186 032	-182 665	-201 573	1,8%	-10,4%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	380 038	362 608	403 737	-4,6%	11,3%
Marge sur commissions	3 060	3 372	4 262	10,2%	26,4%
Produit Net Bancaire	197 066	183 315	206 426	-7,0%	12,6%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le PNB a connu une baisse de 7% s'affichant à 183,3 MMAD en 2024 contre 197,1 MMAD en 2023 principalement en raison de la baisse du résultat des opérations de crédit-bail et de location (-4,6%).

Analyse 2024/2025

Le PNB a connu une hausse de 13% s'affichant à 206,4 MMAD en 2025 contre 183,3 MMAD en 2024 principalement en raison de la hausse du résultat des opérations de crédit-bail et de location (+11,3%).

II.2.6. Charges générales d'exploitation

La structure des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Charges de personnel	30 593	29 402	30 529	-3,9%	3,8%
Impôts et taxes	799	867	832	8,5%	-4,0%
Charges externes	29 850	32 708	35 729	9,6%	9,2%
Autres charges générales d'exploitation	-	-	-	-	-
DAP des immo. incorporelles et corporelles	437	1 073	1 186	>100%	10,5%
Charges générales d'exploitation	61 679	64 050	68 276	3,8%	6,6%

Source : Saham Leasing

Les éléments constituant les charges externes se présentent comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Loyers de crédit-bail et de location	2 538	2 544	2 825	0,2%	11,0%
Frais d'entretien et de réparation	517	639	533	23,6%	-16,6%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 745	21 924	20 318	5,7%	-7,3%
Transports et déplacements	457	412	470	-9,8%	14,1%
Publicité, publications et relations publiques	437	494	371	13,0%	-24,9%
Autres charges externes	5 156	6 695	11 212	29,8%	67,5%
Charges externes	29 850	32 708	35 729	9,6%	9,2%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 64,1 MMAD en 2024, soit une hausse de 3,8% par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges externes et des DAP des immobilisations.

Les éléments constituant les charges externes se présentent comme suit :

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui représentent 67,0% du total des charges externes, ont enregistré une hausse de 6% liée aux charges de refacturation groupe SG ;
- Les autres charges externes représentant 20,5% du total des charges externes, ce poste a affiché une hausse de 30% par rapport à 2023, expliquée par la hausse des coûts IT.

Analyse 2024/2025

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 68,3 MMAD en 2025, soit une hausse de 6,6% par rapport à 2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges externes et des charges de personnel.

Les éléments constituant les charges externes se présentent comme suit :

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui représentent 56,9% du total des charges externes, ont enregistré une baisse de 7,3% expliquée par le retrait des charges du groupe SG ayant impactées l'année dernière ;
- Les autres charges externes représentant 31,4% du total des charges externes, ce poste a affiché une hausse de 67,5% par rapport à 2024, expliquée par les coûts d'autonomisation liés à la reprise de plusieurs applicatifs en local suite à la cession du groupe. Ces applications concernent la sécurité IT, un logiciel BI, des outils conformité, gestion de dossiers de crédits, pour un montant de +4 MMAD.

II.2.7. Coefficient d'exploitation

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
- Charges générales d'exploitation	61 679	64 050	68 276	3,8%	6,6%
Produit Net Bancaire	197 066	183 315	206 426	-7,0%	12,6%
Coefficient d'exploitation	31,30%	34,94%	33,08%	+364 pbs	-186 pbs

Source : Saham Leasing

En 2024, le coefficient d'exploitation a connu une hausse de 364 pbs passant de 31,3% en 2023 à 35% en 2024. Cette évolution s'explique par la baisse du PNB en 2024 (-7%) et la hausse des charges générales d'exploitation en 2024 (+3,8%).

En 2025, le coefficient d'exploitation a connu une baisse de 186 pbs passant de 35% en 2024 à 33% en 2025. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante du PNB en 2025 (+12,6%) contre la hausse des charges générales d'exploitation en 2025 (+6,6%).

II.2.8. Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	197 066	183 315	206 426	-7,0%	12,6%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 504	1 333	1 931	-11,4%	44,9%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
- Charges générales d'exploitation	61 679	64 050	68 276	3,8%	6,6%
Résultat brut d'exploitation	136 891	120 598	140 081	-11,9%	16,2%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le Résultat Brut d'Exploitation a connu une baisse de 11,9% et s'élève à 120,6 MMAD en 2024 contre 136,9 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- La baisse du PNB de 7% ;

- La baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 11,4% ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 3,8%.

Analyse 2024/2025

Le Résultat Brut d'Exploitation a connu une hausse de 16,2% et s'élève à 140,1 MMAD en 2025 contre 120,6 MMAD en 2024. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse du PNB de 12,6% ;
- La hausse des autres produits d'exploitation non bancaire de 44,9% ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 6,6%.

II.2.9. Dotations nettes des reprises aux provisions

Les dotations nettes des reprises aux provisions sont constituées de :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
(+) Dotations aux provisions pour créances en souffrance	54 884	98 595	53 348	79,6%	-45,9%
(+) Pertes sur créances irrécouvrables	1 966	117 714	58 188	>100%	-50,6%
(+) Autres dotations aux provisions	3 150	7 849	5 534	>100%	-29,5%
(-) Reprises de provisions pour créances en souffrance	43 026	164 295	88 370	>100%	-46,2%
(-) Autres reprises aux provisions	3 919	200	2 562	-94,9%	>100%
Dotations nettes des reprises aux provisions	13 055	59 663	26 138	>100%	-56,2%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, les dotations nettes des reprises aux provisions affichent 59,66 MMAD contre 13,06 MMAD en 2023. Cela s'explique principalement par :

- Les dotations aux provisions pour créances en souffrance ont connu une hausse de 80% expliquée principalement par des compléments de provisions sur certains dossiers douteux et contentieux. La dégradation d'une dizaine de dossiers a nécessité le passage à une pondération plus importante ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 117,71 MMAD en 2024 liées à la radiation comptable. Ces pertes concernent des dossiers qui répondent aux contraintes fiscales pour passage en radiation et allègement du bilan. Elles étaient provisionnées à 100% (sans impact sur le résultat) ;
- La hausse des autres dotations aux provisions de 4,3 MMAD est expliquée par les dotations sur provisions pour risques généraux ;
- La hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance de plus de 100% expliquée par les reprises liées à la radiation comptable. La radiation étant provisionnée à 100%, la reprise équivalente est de 117 MMAD en 2024 ;
- La baisse des autres reprises aux provisions de 95% marquée par absence de reprise provisions pour risques généraux.

Analyse 2024/2025

En 2025, les dotations nettes des reprises aux provisions affichent 26,1 MMAD contre 59,7 MMAD en 2024. Cela s'explique principalement par :

- Les dotations aux provisions pour créances en souffrance ont connu une baisse de 45,9% expliquée principalement par l'amélioration du portefeuille défaut grâce aux efforts du pôle recouvrement et contentieux ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 58,2 MMAD en 2025 liées à la radiation comptable ;

- La baisse des autres dotations aux provisions de 2,3 MMAD est expliquée par la baisse des dotations sur risques généraux ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance de 46,2% résultant de la reprise liée à la radiation de 53 MMAD en 2025 (contre 117 MMAD en 2024) ;
- La hausse des autres reprises aux provisions de plus de 100% expliquée par une reprise des provisions sur risques généraux liée à une variation sur un poste congés payés.

II.2.10. Résultat net de l'exercice

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat courant	123 836	60 935	113 943	-50,8%	87,0%
Résultat non courant	-7 786	-4 702	5 428	39,6%	>100%
- Impôts sur les résultats	50 428	29 826	51 130	-40,9%	71,4%
Résultat net de l'exercice	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le résultat non courant s'établit à -4,7 MMAD en 2024 contre -7,8 MMAD en 2023, soit une hausse de 40% expliquée par la hausse des produits non courants.

L'IS de l'année 2024 s'est établi à 29,8 MMAD contre 50,4 MMAD en 2023 en lien avec la baisse du résultat.

Le résultat net 2024 s'établit à 26,4 MMAD, en baisse de 60% par rapport à 2023 impacté principalement par la hausse du coût net de risque.

Analyse 2024/2025

Le résultat non courant s'établit à +5,4 MMAD en 2025 contre -4,7 MMAD en 2024, soit une hausse de plus de 100% expliquée par la hausse des produits non courants, liés entre autres à des règlements contentieux sur des dossiers radiés.

L'IS de l'année 2025 s'est établi à 51,1 MMAD contre 29,8 MMAD en 2024 en lien avec la hausse du résultat.

Le résultat net 2025 s'établit à 68,2 MMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à 2024 impacté principalement par la dynamique de l'activité et la maîtrise du risque.

II.3. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4	-	-	-100%	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	5 506	-	>100%	-100%
. A vue	-	5 506	-	>100%	-100%
. A terme	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 028	705	707	-31,4%	0,3%
. Crédits de trésorerie et à la consommation	194	171	225	-11,9%	31,6%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	834	534	482	-36,0%	-9,7%
. Autres crédits	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Titres de transaction et de placement	211	211	211	0,0%	0,0%
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	211	211	211	0,0%	0,0%
. Titres de propriété	-	-	-	-	-
Autres actifs	153 044	176 813	158 521	15,5%	-10,3%
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	7 077 755	7 065 403	7 480 913	-0,2%	5,9%
Immobilisations incorporelles	11 047	11 379	12 402	3,0%	9,0%
Immobilisations corporelles	370	421	319	13,8%	-24,2%
Total de l'Actif	7 243 459	7 260 438	7 653 073	0,2%	5,4%

Source : Saham Leasing

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 213 864	2 396 271	2 310 869	-25,4%	-3,6%
. A vue	558 742	765 364	797 733	37,0%	4,2%
. A terme	2 655 122	1 630 907	1 513 136	-38,6%	-7,2%
Dépôts de la clientèle	224 118	281 570	286 247	25,6%	1,7%
. Comptes à vue créditeurs	-	-	-	-	-
. Comptes d'épargne	-	-	-	-	-
. Dépôts à terme	187 854	236 227	212 004	25,8%	-10,3%
. Autres comptes créditeurs	36 264	45 343	74 243	25,0%	63,7%
Titres de créance émis	2 304 751	3 028 841	3 507 124	31,4%	15,8%
. Titres de créance négociables	2 304 751	3 028 841	3 507 124	31,4%	15,8%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-
Autres passifs	865 689	930 863	868 727	7,5%	-6,7%
Provisions pour risques et charges	20 737	28 386	31 358	36,9%	10,5%
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	407 884	427 884	439 884	4,9%	2,8%
Capital	140 000	140 000	140 000	0,0%	0,0%
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	794	216	623	-72,8%	>100%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	65 622	-	-	-100%	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	-	26 407	68 241	>100%	>100%
Total du Passif	7 243 459	7 260 438	7 653 073	0,2%	5,4%

Source : Saham Leasing

II.3.1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
. A vue	-	5 506	-	>100%	-100%
. A terme	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	5 506	-	>100%	-100%

Source : Saham Leasing**Analyse 2023/2024**

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés affichent 5 506 KMAD en 2024 suite à l'évolution en position créditrice d'un compte en MAD convertible.

Analyse 2024/2025

En 2025, Saham leasing n'enregistre pas de créances sur les établissements de crédit et assimilés.

II.3.2. Créances sur la clientèle

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
. Crédits de trésorerie et à la consommation	194	171	225	-11,9%	31,6%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	834	534	482	-36,0%	-9,7%
. Autres crédits	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 028	705	707	-31,4%	0,3%

Source : Saham Leasing**Analyse 2023/2024**

Les créances sur la clientèle ont baissé de 31% en 2024 s'affichant à 705 KMAD. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits immobiliers (-36%) et la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation (-12%).

Les créances de trésorerie et à la consommation ont diminué de 12% pour s'établir à 171 KMAD en 2024 contre 194 KMAD en 2023.

La part des crédits de trésorerie et à la consommation est passée de 19% à 24% entre 2023 et 2024 expliquée surtout par la baisse des encours de crédits immobiliers.

Analyse 2024/2025

Les créances sur la clientèle ont connu une hausse de 0,3% en 2025 s'affichant à 707 KMAD. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits immobiliers (-9,7%) compensé par la hausse des crédits de trésorerie et à la consommation (+31,6%). La baisse des crédits immobiliers s'explique par un amortissement normal des encours (aucune production enregistrée à ce niveau).

Les créances de trésorerie et à la consommation ont augmenté de 31,6% pour s'établir à 225 KMAD en 2025 contre 171 KMAD en 2024.

La part des crédits de trésorerie et à la consommation est passée de 24% à 32% entre 2024 et 2025.

II.3.3. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	4 706 934	4 750 541	5 225 796	0,9%	10,0%
. Crédit-bail mobilier en cours	101 724	138 828	201 073	36,5%	44,8%
. Crédit-bail mobilier loué	4 411 773	4 593 349	4 997 086	4,1%	8,8%
. Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	193 437	18 364	27 637	-90,5%	50,5%
Crédit-bail immobilier	1 875 725	1 851 331	1 778 391	-1,3%	-3,9%
. Crédit-bail immobilier en cours	114 703	80 611	92 920	-29,7%	15,3%
. Crédit-bail immobilier loué	1 698 276	1 741 951	1 655 390	2,6%	-5,0%
. Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	62 746	28 769	30 081	-54,2%	4,6%
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-
Loyers impayés	36 982	32 049	36 575	-13,3%	14,1%
Créances en souffrance	458 114	431 482	440 151	-5,8%	2,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	7 077 755	7 065 403	7 480 913	-0,2%	5,9%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le poids des immobilisations données en crédit-bail et en location par rapport à l'actif total est passé de 98% en 2023 à 97% en 2024. Ce poste a connu une baisse de 0,2% entre 2023 et 2024 principalement en raison de :

- La hausse du crédit-bail mobilier de 1% en 2024 expliquée par l'évolution de la production concentrée en S2-2024 ;
- La baisse du crédit-bail immobilier de 1% après une baisse de 8% observée en 2023, ce rattrapage est expliqué par la production réalisée en crédit-bail immobilier en 2024 (+41% vs 2023). Cette production de crédit-bail immobilier en 2024 a permis de stabiliser l'encours vs 2023 et de compenser le flux de tombées et d'amortissement du crédit-bail immobilier ;
- La baisse des loyers impayés de 13% passant de 37,0 MMAD en 2023 à 32,0 MMAD en 2024 en raison de la performance du pôle recouvrement ;
- La baisse des créances en souffrance de 6% affichant 431,5 MMAD en 2024 grâce à l'effort du pôle recouvrement et contentieux.

Analyse 2024/2025

Le poids des immobilisations données en crédit-bail et en location par rapport à l'actif total est passé de 97% en 2024 à 98% en 2025. Ce poste a connu une hausse de 5,9% entre 2024 et 2025 principalement en raison de :

- La hausse du crédit-bail mobilier de 10% en 2025 portée par le volume de production réalisé en 2025 (+22% vs 2024)
- La baisse du crédit-bail immobilier de 3,9% en 2025 liée au flux de tombées d'amortissement bien que la production sur le crédit-bail immobilier se soit améliorée entre 2024 et 2025.
- La hausse des loyers impayés de 14,1% passant de 32,0 MMAD en 2024 à 36,6 MMAD en 2025 en lien avec l'augmentation du volume d'activité.
- La hausse des créances en souffrance de 2% atteignant 440,2 MMAD en 2025 expliquée par l'entrée en défaut de certaines contreparties, malgré l'effort de recouvrement qui a atténué en partie.

II.3.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Immobilisations incorporelles	11 047	11 379	12 402	3,0%	9,0%
Immobilisations corporelles	370	421	319	13,8%	-24,2%

Source : Saham Leasing**Analyse 2023/2024**

Les « immobilisations incorporelles » ont connu une hausse de 3%, pour s'installer à 11,4 MMAD en 2024.

Les « immobilisations corporelles » représentent 421 KMAD en 2024 contre 370 KMAD en 2023. Elles ont connu une hausse de 14% en raison des aménagements intérieurs.

Analyse 2024/2025

Les « immobilisations incorporelles » ont connu une hausse de 9%, pour s'installer à 12,4 MMAD en 2025.

Les « immobilisations corporelles » représentent 319 KMAD en 2025 contre 421 KMAD en 2024. Elles ont connu une baisse de -24,2%.

II.3.5. Autres actifs

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Débiteurs divers	140 314	160 028	148 107	14,0%	-7,4%
. Sommes dues par l'État	135 735	156 715	142 513	15,5%	-9,1%
. Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-	-	-	-
. Sommes diverses dues par le personnel	113	103	114	-8,8%	10,7%
. Comptes clients de prestations non bancaires	2 951	1 601	1 372	-45,7%	-14,3%
. Divers autres débiteurs	1 515	1 609	4 108	6,2%	>100%
Valeurs et emplois divers	3	-	-	-100%	-
Comptes de régularisation	12 727	16 785	10 414	31,9%	-38,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	-	-	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	12 727	16 785	10 414	31,9%	-38,0%
. Produits à recevoir	4 614	7 426	855	60,9%	-88,5%
. Charges constatées d'avance	8 113	9 359	9 559	15,4%	2,1%
Autres comptes de régularisation	-	-	-	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-	-	-	-
Autres actifs	153 044	176 813	158 521	15,5%	-10,3%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Les « autres actifs » ont connu une hausse de 16% en 2024 dont les principales variations :

- Débiteurs divers : en hausse de 14% lié à la hausse des sommes dues à l'état de +15% suite à la hausse des investissements. Cette évolution est en lien avec la TVA décaissée non encore résorbée par le flux de TVA sur chiffre d'affaires ;
- Comptes de régularisation : en hausse de 32% suite à la hausse des produits à recevoir de 61%.

Analyse 2024/2025

Les « autres actifs » ont connu une baisse de 10,3% en 2025 dont les principales variations :

- Débiteurs divers : en baisse de 7,4% lié à la baisse des sommes dues à l'état de -9,1% ;
- Comptes de régularisation : en baisse de 38% suite à la baisse des produits à recevoir de 88,5% principalement liée à la récupération de plusieurs créances antérieures

II.3.6. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
. A vue	558 742	765 364	797 733	37,0%	4,2%
. A terme	2 655 122	1 630 907	1 513 136	-38,6%	-7,2%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 213 864	2 396 271	2 310 869	-25,4%	-3,6%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés par rapport au total passif représente 33% en 2024 contre 44% en 2023. Ces dettes sont passées de 3 213,9 MMAD en 2023 à 2 396,3 MMAD en 2024, enregistrant ainsi une baisse de 25% expliquée par le recours plus important aux émissions des titres de créances négociables.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se décomposent comme suit :

- Dettes à vue d'un montant de 765,4 MMAD, en hausse de 37% par rapport à 2023 suite à une utilisation ponctuelle en fin d'année 2024 pour accompagner un flux de production important ;
- Dettes à terme d'un montant de 1 630,9 MMAD, en baisse de 39% par rapport à 2023 suite à l'utilisation d'autres sources de financement, notamment les BSF.

Analyse 2024/2025

Le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés par rapport au total passif représente 30% en 2025 contre 33% en 2024. Ces dettes sont passées de 2 396,3 MMAD en 2024 à 2 310,9 MMAD en 2025, enregistrant ainsi une baisse de 3,6% expliquée par le recours plus important aux émissions des titres de créances négociables.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se décomposent comme suit :

- Dettes à vue d'un montant de 797,7 MMAD, en hausse de 4,2% par rapport à 2024 suite une hausse plus importante de la production du mois de décembre 2025 (utilisation ponctuelle du découvert) ;
- Dettes à terme d'un montant de 1 513,1 MMAD, en baisse de 7,2% par rapport à 2024 expliquée par un recours à d'autres moyens de financement moins coûteux notamment les titres des créances négociables.

II.3.7. Dépôts de la clientèle

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
. Comptes à vue créditeurs	-	-	-	-	-
. Comptes d'épargne	-	-	-	-	-
. Dépôts à terme	187 854	236 227	212 004	25,8%	-10,3%
. Autres comptes créditeurs	36 264	45 343	74 243	25,0%	63,7%
Dépôts de la clientèle	224 118	281 570	286 247	25,6%	1,7%

Source : Saham Leasing**Analyse 2023/2024**

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 26% en 2024, passant ainsi de 224,1 MMAD en 2023 à 281,6 MMAD en 2024 expliqué par les bons de caisse émis au cours de cette année.

Les autres comptes créditeurs ont enregistré une hausse de 25% en 2024 pour s'établir à 45,3 MMAD contre 36,3 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique par la hausse de la production concentrée en S2-2024 en lien notamment avec des avances clients à la hausse.

Analyse 2024/2025

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 1,7% en 2025, passant ainsi de 281,6 MMAD en 2024 à 286,2 MMAD en 2025 expliqué principalement par l'augmentation des dépôts de garantie malgré le recul des dépôts à terme.

Les autres comptes créditeurs ont enregistré une hausse de 63,7% en 2025 pour s'établir à 74,2 MMAD contre 45,3 MMAD en 2024. Cette hausse est expliquée par la hausse du volume, ce qui a permis d'avoir des avances clients plus importants en fin d'année 2025.

II.3.8. Titres de créance émis

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
. Titres de créance négociables	2 304 751	3 028 841	3 507 124	31,4%	15,8%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	2 304 751	3 028 841	3 507 124	31,4%	15,8%

Source : Saham Leasing**Analyse 2023/2024**

Le poste des « Titres de créance négociables » a connu une hausse de 31% entre 2023 et 2024, passant de 2 304,8 MMAD à 3 028,8 MMAD.

Analyse 2024/2025

Le poste des « Titres de créance négociables » a connu une hausse de 15,8% entre 2024 et 2025, passant de 3 028,8 MMAD à 3 507,1 MMAD.

II.3.9. Provisions pour risques et charges

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-

Provisions pour risques généraux	20 737	26 391	29 638	27,3%	12,3%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	1 995	1 720	>100%	-13,8%
Provisions pour risques et charges	20 737	28 386	31 358	36,9%	10,5%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Les « provisions pour risques et charges » ont connu une hausse de 37% en 2024, soit +7,6 MMAD expliquée par la comptabilisation d'une dotation sur provisions pour risques généraux.

Analyse 2024/2025

Les « provisions pour risques et charges » ont connu une hausse de 10,5% en 2025, soit +3 MMAD expliquée par la comptabilisation d'une dotation sur provisions pour risques généraux.

II.3.10. Autres passifs

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créditeurs divers	376 513	394 972	358 509	4,9%	-9,2%
. Sommes dues par l'État	299 169	269 780	292 537	-9,8%	8,4%
. Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 500	1 737	1 927	15,8%	10,9%
. Sommes diverses dues par le personnel	69	69	233	0,0%	>100%
. Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-	-	-	-
. Fournisseurs de biens et services	73 465	122 731	63 812	67,1%	-48,0%
. Divers autres créditeurs	2 310	655	0	-71,6%	-100%
Comptes de régularisation	489 176	535 891	510 218	9,5%	-4,8%
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	-	-	-	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	129 958	136 804	140 834	5,3%	2,9%
. Charges à payer	13 321	20 077	17 614	50,7%	-12,3%
. Produits constatés d'avance	116 637	116 727	123 220	0,1%	5,6%
Autres comptes de régularisation	359 218	399 087	369 384	11,1%	-7,4%
Autres passifs	865 689	930 863	868 727	7,5%	-6,7%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Les « autres passifs » représentaient 13% du total passif en 2024. Ils comprennent essentiellement les dettes dues à l'Etat, les dettes dues aux fournisseurs, les charges à payer et produits constatés d'avance et les autres comptes de régularisation. Ils ont connu une hausse de 8% entre 2023 et 2024 expliquée par :

- Dettes dues à l'état de 269,8 MMAD en 2024 contre 299,2 MMAD en 2023, soit une baisse de 10% expliquée par la baisse de l'impôt sur le résultat ;
- Dettes dues aux fournisseurs en hausse de 67% en 2024, elles s'élèvent à 122,7 MMAD contre 73,5 MMAD en 2023, cette hausse est expliquée par la hausse de l'activité en S2-2024 comparativement à 2023 et surtout une production importante sur le mois de décembre 2024 ayant généré plus de dettes fournisseurs au 31/12/2024 ;

- Les divers autres créditeurs sont passés de 2,3 MMAD en 2023 à 0,7 MMAD en 2024, ils représentent 0,2% du total créditeurs divers et ont connu une baisse de 72% par rapport à 2023 ;
- Les charges à payer et produits constatés d'avance ont enregistré une hausse de 5% pour atteindre 137 MMAD en 2024 ;
- Les autres comptes de régularisation s'élèvent à 399,1 MMAD contre 359,2 MMAD en 2023 en hausse de 11%.

Analyse 2024/2025

Les « autres passifs » représentaient 11% du total passif en 2025. Ils comprennent essentiellement les dettes dues à l'Etat, les dettes dues aux fournisseurs, les charges à payer et produits constatés d'avance et les autres comptes de régularisation. Ils ont connu une baisse de 6,7% entre 2024 et 2025 expliquée par :

- Dettes dues à l'état de 292,5 MMAD en 2025 contre 269,8 MMAD en 2024, soit une hausse de 8,4% expliquée par la hausse de l'impôt sur le résultat ;
- Dettes dues aux fournisseurs en baisse de 48% en 2025 et affichent 63,8 MMAD, expliquée par une accélération des décaissements ;
- Les charges à payer et produits constatés d'avance ont enregistré une hausse de 2,9% pour atteindre 140,8 MMAD en 2025 ;
- Les autres comptes de régularisation s'élèvent à 369,4 MMAD contre 399,1 MMAD en 2024 en baisse de 7,4% suite à des régularisations clients.

II.3.11. Analyse des Capitaux propres

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	407 884	427 884	439 884	4,9%	2,8%
. Réserve légale	25 022	25 022	14 000	0,0%	-44,0%
. Autres réserves	381 862	401 862	424 884	5,2%	5,7%
. Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 000	1 000	1 000	0,0%	0,0%
Capital	140 000	140 000	140 000	0,0%	0,0%
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	794	216	623	-72,8%	>100%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	65 622	-	-	-100%	0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	-	26 407	68 241	>100%	>100%
Capitaux propres	614 300	594 507	648 748	-3,2%	9,1%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, les fonds propres ont connu une baisse de 3% s'affichant à 594,5 MMAD en lien avec la baisse du résultat net de l'exercice 2024 passant de 65,6 MMAD en 2023 à 26,4 MMAD en 2024. A noter qu'en 2023, le résultat net de l'exercice est équivalent au résultat net en instance d'affectation soit 65,6 MMAD.

Le report à nouveau a baissé de 73% par rapport à 2023 pour s'établir à 0,2 MMAD.

Analyse 2024/2025

En 2025, les fonds propres ont connu une hausse de 9,1% s'affichant à 648,7 MMAD en lien avec la hausse du résultat net de l'exercice 2025 passant de 26,4 MMAD en 2024 à 68,2 MMAD en 2025.

Les autres réserves ont augmenté de 5,7% en 2025 s'affichant à 424,9 MMAD expliqué d'une part, par un reclassement d'une partie des réserves légales⁵ et d'autre part, la constitution des réserves depuis les résultats 2024 afin de renforcer les fonds propres.

Le report à nouveau a augmenté de plus de 100% par rapport à 2024 pour s'établir à 0,6 MMAD.

II.3.12. Ratio de solvabilité

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonds propres admissibles ⁽¹⁾	747 917	745 431	780 988	-0,3%	4,8%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	5 453 772	5 598 506	6 174 942	2,7%	10,3%
Ratio de solvabilité⁽²⁾	13,71%	13,31%	12,65%	-40 pbs	-67 pbs

Source : Saham Leasing

(1) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio de solvabilité et intégrant la réserve latente.

(2) Supérieur au ratio minimum exigé est de 12%

Analyse 2023/2024

En 2024, le ratio de solvabilité est de 13,31% et respecte le ratio réglementaire. L'évolution par rapport à 2023 (-40 pbs) s'explique principalement par la hausse des actifs pondérés.

Analyse 2024/2025

En 2025, le ratio de solvabilité s'est établi à 12,65% et respecte le ratio réglementaire. Il est en évolution de (-67 pbs) par rapport à 2024 suite à la hausse des actifs pondérés.

II.3.13. Ratio Tier One

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonds propres admissibles ⁽¹⁾	557 053	569 128	609 548	2,2%	7,1%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	5 453 772	5 598 506	6 174 942	2,7%	10,3%
Ratio Tier One⁽²⁾	10,21%	10,17%	9,87%	-5 pbs	-29 pbs

Source : Saham Leasing

(1) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One

(2) Minimum réglementaire : 9%

Analyse 2024/2025

En 2024, le ratio Tier one est en baisse de 5 pbs par rapport à l'année précédente passant de 10,21% à 10,17%.

Analyse 2024/2025

En 2025, le ratio Tier one est en baisse de 29 pbs par rapport à l'année précédente passant de 10,17% à 9,87% et reste largement supérieur à l'exigence réglementaire de 9%.

II.3.14. Ratio de division des risques

En KMAD	Limite réglementaire	2023	2024	2025
Ratio de division des risques	Maximum 20%	20%	20%	20%

Source : Saham Leasing

Le ratio de division des risques de 20% fixé par Bank Al Maghrib est respecté sur les trois derniers exercices.

⁵ La réserve légale étant plafonnée à 10% du capital social, Saham leasing a procédé à un reclassement en autres réserves.

II.3.15. Engagement hors bilan

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Engagements donnés	131 586	264 310	313 764	>100%	18,7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	131 586	264 310	313 764	>100%	18,7%
Engagements reçus	923 430	768 385	654 837	-16,8%	-14,8%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	134 442	54 307	57 897	-59,6%	6,6%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	788 988	714 078	596 940	-9,5%	-16,4%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ont augmenté de plus de 100% soit 264,3 MMAD en 2024 expliquée par la hausse de l'activité.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 60% en 2024 et s'élèvent à 54,3 MMAD suite à la baisse d'utilisations des garanties à première demande.

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers s'élèvent à 714,1 MMAD en 2024, en baisse de 9% par rapport à 2023.

Analyse 2024/2025

En 2025, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ont augmenté de 18,7% soit 313,8 MMAD en 2025 expliquée par le dynamisme de l'activité.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés ont enregistré une hausse de 6,6% en 2025 et s'élèvent à 57,9 MMAD suite à une légère hausse de l'utilisation des garanties à première demande.

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers s'élèvent à 596,9 MMAD en 2025, en baisse de 16,4% par rapport à 2024.

II.4. Analyse de la rentabilité

II.4.1. Return On Equity (ROE)

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%
Fonds propres*	614 300	594 507	648 748	-3,2%	9,1%
ROE	10,68%	4,44%	10,52%	-624 pbs	+608 pbs

Source : Saham Leasing

(*) Non retraités du résultat net

Analyse 2023/2024

En 2024, le ROE s'élève à 4,44% en baisse de 624 pbs par rapport à 2023. Cette baisse du ROE est expliquée par la baisse du résultat net (-60%) plus importante que la baisse des fonds propres (-3%).

Analyse 2024/2025

En 2025, le ROE s'élève à 10,52% en hausse de 608 pbs par rapport à 2024. Cette hausse du ROE est expliquée par la hausse du résultat net (>100%) et la hausse des fonds propres (+9,1%).

II.4.2. Return On Assets (ROA)

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%
Total actif	7 243 459	7 260 438	7 653 073	0,2%	5,4%
ROA	0,91%	0,36%	0,89%	-54 pbs	+53 pbs

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

Le ratio ROA a connu une baisse de 54 pbs s'affichant à 0,36% en 2024 expliquée par la baisse du résultat net (-60%) et la hausse du total actif (+0,2%).

Analyse 2024/2025

Le ratio ROA a connu une hausse de 53 pbs s'affichant à 0,89% en 2025 expliquée par la hausse du résultat net (>100%) et la hausse du total actif (+5,4%).

II.5. Analyse du risque client

II.5.1. Taux de contentieux

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances en souffrance brutes (1)	1 508 382	1 431 439	1 455 032	-5,1%	1,6%
Immo. brutes données en crédit-bail et en location* (2)	15 601 451	15 776 328	16 305 870	1,1%	3,4%
Taux de contentieux (3) = (1) / (2)	9,67%	9,07%	8,92%	-59 pbs	-15 pbs

Source : Saham Leasing

(*) Comprenant le cumul des amortissements (valeurs comptables)

Analyse 2023/2024

En 2024, le taux de contentieux baisse de 59 pbs et s'établit à 9,07% contre 9,67% en 2023 (vs +29 pbs entre 2022 et 2023). Cette baisse est expliquée principalement par la hausse des immobilisations brutes données en crédit-bail et en location de 1,1% entre 2023 et 2024.

Analyse 2024/2025

En 2025, le taux de contentieux baisse de 15 pbs et s'établit à 8,92% contre 9,07% en 2024 (vs -59 pbs entre 2023 et 2024). Cette baisse est expliquée principalement par la hausse des immobilisations brutes données en crédit-bail et en location de 3,4% entre 2024 et 2025.

II.5.2. Taux de provisionnement / charge de risque

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Provisions (1)	1 050 269	999 957	1 014 881	-4,8%	1,5%
Créances en souffrance brutes (2)	1 508 382	1 431 439	1 455 032	-5,1%	1,6%
Taux de provisionnement (1/2)	69,63%	69,86%	69,75%	23 pbs	-11 pbs
Coût du risque (3)	13 055	59 663	26 138	>100%	-56,2%
Coût net du risque (CNR)*	13 824	52 014	23 166	>100%	-55,5%
Immo. nettes données en crédit - bail et en location (4)	7 077 755	7 065 403	7 480 913	-0,2%	5,9%
Charge de risque (3/4)	0,18%	0,84%	0,35%	66 pbs	-50 pbs

Source : Saham Leasing

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations nettes de reprises aux provisions

Analyse 2023/2024

Le taux de provisionnement a connu une hausse en 2024 de 23 pbs passant de 69,63% à 69,86% en 2024. Cette évolution s'explique par le passage des dossiers pré-douteux et douteux vers la strate contentieuse d'où l'augmentation du taux de provisionnement.

Le coût du risque affiche 59,7 MMAD en 2024 contre 13,1 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique par des compléments de provisions sur certains dossiers douteux et contentieux. La dégradation et l'antériorité de quelques dossiers contentieux ont nécessité l'utilisation d'une pondération plus importante en provisions.

Analyse 2024/2025

Le taux de provisionnement a connu une baisse en 2025 de 11 pbs passant de 69,86% à 69,75% en 2025. Cette évolution s'explique par une progression des créances en souffrance (+1,6%) légèrement supérieure à l'évolution des provisions (+1,5%), ce qui traduit un taux de couverture moins élevé des encours douteux atténués par des garanties.

Le coût du risque affiche une nette amélioration passant de 59,7 MMAD en 2024 à 26,1 MMAD en 2025, ce qui a permis d'améliorer la charge de risque de -50 pbs reflétant ainsi une bonne gestion du risque de contrepartie.

II.5.3. Taux des impayés

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Impayés	36 982	32 049	36 575	-13,3%	14,1%
Immo. brutes données en crédit - bail et en location	15 601 451	15 776 328	16 305 870	1,1%	3,4%
Taux des impayés	0,24%	0,20%	0,22%	-3 pbs	+2 pbs

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, le taux des impayés a enregistré une baisse de 3 pbs pour s'établir à 0,20% contre 0,24% en 2023. Ceci est expliqué principalement par l'amélioration du recouvrement.

Analyse 2024/2025

En 2025, le taux des impayés a enregistré une hausse de 2 pbs pour s'établir à 0,22% contre 0,20% en 2024. Cette évolution résulte de la hausse des impayés sains passant de 32 MMAD en 2024 à 36,6 MMAD en 2025.

II.5.4. Détails des créances en souffrance

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances pré-douteuses	15 871	23 547	9 293	48,4%	-60,5%
Créances douteuses	265 089	276 122	308 015	4,2%	11,6%
Créances compromises	1 227 422	1 131 770	1 137 723	-7,8%	0,5%
Total créances en souffrance	1 508 382	1 431 439	1 455 031	-5,1%	1,6%

Source : Saham Leasing

Analyse 2023/2024

En 2024, les créances en souffrance ont connu une baisse de 5% et s'élèvent ainsi à 1 431,4 MMAD contre 1 508,3 MMAD en 2023.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 48% expliquée par l'entrée en défaut des nouveaux dossiers ainsi que l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;

- Les créances douteuses sont en hausse de 4% par rapport à l'année précédente expliquée par le déclassement vers douteux et l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une baisse de 8% par rapport à 2023 expliquée principalement par la radiation comptable.

Analyse 2024/2025

En 2025, les créances en souffrance ont connu une hausse de 1,6% et s'élèvent à 1 455 MMAD contre 1 431 MMAD en 2024.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une baisse de 60,5% expliquée par l'amélioration de statut de certains dossiers douteux ;
- Les créances douteuses sont en hausse de 11,6% par rapport à l'année précédente expliquée par l'entrée en défaut de nouvelles contreparties ;
- Les créances compromises ont connu une hausse de 0,5% entre 2024 et 2025.

II.6. Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 451 940	2 402 783	2 692 549	-2,0%	12,1%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 883	4 130	11 593	>100%	>100%
Charges d'exploitation bancaire versées	-186 048	-182 670	-201 576	1,8%	-10,3%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation versées	-66 573	-70 464	-71 324	-5,8%	-1,2%
Impôts sur les résultats versés	-50 428	-29 826	-51 130	40,9%	-71,4%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	2 150 774	2 123 953	2 380 112	-1,2%	12,1%
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	541	323	-2	-40,3%	<-100%
Titres de transaction et de placement	-	-	-	-	-
Autres actifs	21 150	-23 772	18 292	<-100%	>100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2 071 428	-2 076 460	-2 723 224	-0,2%	-31,1%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-174 361	-1 021 436	482 636	-485,8%	>100%
Dépôts de la clientèle	-49 270	57 452	4 677	>100%	-91,9%
Titres de créance émis	275 082	724 090	478 283	>100%	-33,9%
Autres passifs	5 239	65 174	-62 136	>100%	<-100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 993 047	-2 274 629	-1 801 474	-14,1%	20,8%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	157 727	-150 676	578 638	<-100%	>100%
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-366	-1 457	-2 106	-298,1%	-44,5%
Intérêts perçus	-	-	-	-	-
Dividendes perçus	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-366	-1 457	-2 106	-298,1%	-44,5%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Emission d'actions	-	-	-	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-	-	-

Dividendes versés	-42 000	-46 200	-14 000	-10,0%	69,7%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-42 000	-46 200	-14 000	-10,0%	69,7%
Variation nette de la trésorerie	115 361	-198 333	562 532	<-100%	>100%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-671 670	-556 309	-754 642	17,2%	-35,7%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-556 309	-754 642	-192 110	-35,7%	74,5%

Source : Saham Leasing

Les flux de trésorerie de Saham Leasing proviennent essentiellement des activités d'exploitation à travers les flux de compte de produits et charges et des variations des actifs et des passifs d'exploitation.

Analyse 2023/2024

En 2024, la trésorerie à la clôture a connu une baisse de 36% passant de -556,3 MMAD en 2023 à -754,6 MMAD en 2024, cette variation s'explique essentiellement par :

- Les flux de trésorerie nets en provenance des activités d'exploitation passant de 157,7 MMAD en 2023 à -150,7 MMAD en 2024 suite à la baisse des produits d'exploitation bancaire perçus. Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation affiche -2 274,6 MMAD en 2024 soit une baisse de 14% par rapport à 2023 ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé et se situent à -1,46 MMAD en 2024, cette baisse est expliquée par des changements de modes de refinancements en privilégiant les ressources les moins coûteuses ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement affichent une baisse de 10% et se situent à -46 MMAD en 2024.

Analyse 2024/2025

En 2025, la trésorerie à la clôture a connu une hausse de 74,5% passant de -754,6 MMAD en 2024 à -192,1 MMAD en 2025, cette variation s'explique essentiellement par :

- Les flux de trésorerie nets en provenance des activités d'exploitation passant de -150,7 MMAD en 2024 à 578,6 MMAD en 2025 suite à la hausse des produits d'exploitation bancaire perçus. Cette hausse s'explique par le niveau de production réalisé en 2025 plus élevé qu'en 2024 (+28% vs 2024). Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation affiche -1 801,5 MMAD en 2025 soit une hausse de 20,8% par rapport à 2024 ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé et se situent à -2,1 MMAD en 2025, cette baisse est expliquée par la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement affichent une hausse de 69,7% et se situent à -14MMAD en 2025.

III. Indicateurs trimestriels : T1 2026

<i>Données Cumulées (non auditées) - Arrêté provisoire - En MMAD</i>	Fin mars 2025	Fin mars 2026	Var. fin mars 2026/ fin mars 2025
Production nette	631	649	2,9%
Encours financier	6 817	7 327	7,5%
Endettement financier	5 294	5 977	12,9%
PNB	55	58	5,5%

Source : Saham Leasing

La production de Saham Leasing atteint 649 MMAD à fin mars 2026, contre 631 MMAD en mars 2025, soit une progression de 2,9%.

Le PNB atteint 58 MMAD à fin mars 2026, en hausse de 5,5% par rapport à mars 2025, soutenu principalement par la bonne dynamique de l'activité.

A fin mars 2026, l'endettement financier a connu une hausse de 12,9% vs mars 2025.

L'encours financier a enregistré une hausse de 7,5%, porté par la croissance de l'activité.

Partie VIII. PERSPECTIVES

Stratégie de développement de Saham Leasing

Saham Leasing a axé sa stratégie de développement sur la fidélisation de sa clientèle traditionnelle et a entrepris une démarche soutenue auprès de la nouvelle clientèle.

La stratégie de développement s'articule autour de deux axes :

- Pour la Grande Entreprise : présence constante auprès de la clientèle de Saham Leasing en proposant des solutions innovantes, en assurant un service après-vente de qualité et une diligence dans les circuits de décision.
- Pour la PME/PMI : la démarche s'appuie sur :
 - ✓ La fidélisation du portefeuille existant ;
 - ✓ Une démarche et une présence soutenue sur le marché pour conquérir une nouvelle clientèle ;
 - ✓ Un rapprochement plus soutenu avec le réseau de Saham Bank avec la mise en place d'actions de formation et de promotion du produit « Leasing » ;
 - ✓ L'organisation de manifestations stimulant l'action commerciale du réseau ;
 - ✓ Développer le marché Retail et l'ériger en segment stratégique en s'appuyant notamment sur la synergie avec Saham Bank

En cohérence avec ses objectifs de perfectionnement sur le marché du crédit-bail, Saham Leasing fixe sa stratégie de développement autour de différents leviers essentiels :

Leviers permettant de faire évoluer la production

Le principal levier permettant d'augmenter la production sera la consolidation des synergies avec le réseau Saham Bank. Les actions menées sont les suivantes :

- ✓ Réorganisation en ligne avec celle du réseau Saham Bank :
 - Organisation du pôle commercial alignée avec l'organisation de la banque
 - Regroupement des métiers support pour une meilleure efficacité opérationnelle
- ✓ Mise en place d'une ligne métier pour le segment Pro
- ✓ Renforcement de la filière Octroi pour améliorer les délais d'octroi
- ✓ Refonte en cours du service opérations pour réduire le délai de traitement et chercher une meilleure qualité de service
- ✓ Une prospection plus large vis à vis des PME en utilisant des extractions data marketing Saham Bank

Les canaux de distribution « Financement des Ventes » et « Vente directe Saham Leasing » viendront en complément et en support des développements de l'activité avec la banque, permettant de :

- ✓ Capturer les opportunités qui ne seraient pas dévoilées par les clients de Saham Bank ;
- ✓ Identifier des nouveaux clients qui pourront, par la suite, être fidélisés par la banque.

Leviers permettant de faire évoluer la rentabilité

- ✓ Le développement progressif du marché Retail ;
- ✓ Accompagnement des opérateurs en zone franche, à travers la filiale « Saham Leasing Off-Shore » ;
- ✓ Révision de la grille de tarification pour l'adapter au profil de risque ;

Investissements dans la transformation

- ✓ Projet de mise en place d'un outil front-office, interfacé avec le système Back-office, pour gérer la relation avec le correspondant ;
- ✓ Digitalisation des process Back-office avec la mise en place d'un système de workflow
- ✓ Investissement dans le projet mobilité qui permettra aux commerciaux de Saham Leasing de travailler en tout lieu et à tout moment ;
- ✓ Développement d'un site web propre à Saham Leasing ;
- ✓ Développement d'une agence virtuelle.

Etat d'avancement du projet MASTERLEASE :

A la recherche d'une croissance durable et stable, le projet MASTERLEASE vise à renforcer l'efficacité commerciale et opérationnelle de Saham Leasing à travers deux leviers :

- ✓ Profiter du réseau Saham Bank via un modèle producteur-distributeur ;
- ✓ Transformation des systèmes d'information afin de fluidifier et d'industrialiser l'octroi des crédits baux via le réseau de distribution de Saham Bank.

Le projet est constitué de 6 chantiers traitant plusieurs aspects :

- Outils et processus : Mise en place d'un outil front adapté aux besoins du métier pour matérialiser tout le processus d'un dossier et aider à la prise de décision pour améliorer time to yes et time to cash.
- Canaux de distribution : Un site web institutionnel pour répondre aux diverses demandes des clients
- Marketing & communication : ce chantier cible à renforcer la synergie groupe
- Risque : Validation des POC plus adaptés
- Animation et formation : Conception d'un modèle E-learning destiné au réseau pour mieux présenter les produits leasing.
- Gouvernance et pilotage : L'objectif est de mettre en place des outils de pilotage et de gouvernance pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Actuellement, le projet est en stade avancé. A date, il est en cours de déploiement sur un site pilote avant généralisation sur 2026.

Partie IX. FAITS EXCEPTIONNELS

Les événements impactant l'activité :

Sogelease Maroc a changé de dénomination sociale pour devenir Saham Leasing, à l'issue de son assemblée générale mixte du 23 juin 2025.

À travers ce changement, Saham Leasing entend affirmer sa volonté de consolider sa position sur le marché national du crédit-bail, tout en préservant la continuité et la qualité des services proposés à ses clients.

Partie X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Leasing ne fait l'objet d'aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de Saham Leasing.

Partie XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque de crédit

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau d'un client sont nombreux, dont notamment :

- Faillite du client ;
- Problèmes de trésorerie.

Pour minimiser ce risque, Saham Leasing traite un dossier de crédit à travers un système de workflow passant par plusieurs niveaux de validation : chargée d'affaire, des responsables de départements commerciaux, la Direction Commerciale, la Direction Générale ainsi que la Direction Risques.

Plusieurs instances peuvent autoriser les crédits selon l'importance du montant sollicité.

Au-delà de l'analyse du risque en amont qui est réalisée, d'autres facteurs viennent atténuer le risque de crédit :

- La qualité et la liquidité des actifs financés et qui demeurent propriété de Saham Leasing tout au long de la durée de paiement des crédits ;
- Les garanties annexes (cautions, garanties liquides, etc.) que peut exiger Saham Leasing dans le cas de dossiers présentant un certain profil de risque.

II. Risque global du taux d'intérêt

Le risque de taux prévoit le risque encouru par Saham Leasing entre les taux de placement et les taux de refinancement. Il est calculé par rapport à la durée du portefeuille et des encours de refinancement.

Le risque est mesuré par rapport à l'évolution prévisible du taux moyen directeur de la banque centrale sur une durée allant jusqu'à 15 ans.

La sensibilité est obtenue par la variation de 10 points du taux de base retenu pour le calcul.

Le risque de taux est calculé trimestriellement via des outils performants de gestion ALM.

La sensibilité au risque de taux au 31/12/2025 est de 3,2 millions de dirhams en valeur absolue (avec variation de 10 pbs).

Le Gap Saham Leasing est plus sensible sur le CT et sur le MT, suite à la hausse de l'activité clientèle et au vieillissement de BSF.

Le comité risque de taux se réunit chaque trimestre et contrôle l'évolution de la sensibilité globale de l'entreprise.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité prévoit le risque encouru par Saham Leasing entre l'évolution de ses actifs et passifs. Il est calculé sur la base des tombées prévisionnelles des encours de crédit et encours de refinancement.

Le risque est mesuré pour des périodes allant de 1 mois à 10 ans.

Le risque maximum toléré sur la période (10 ans) ne peut excéder un gap de 1,8 GMAD au 31/12/2025 conformément aux normes suivies par Saham Bank.

Le risque de liquidité est calculé trimestriellement via des outils ALM.

Le comité risque de liquidité se réunit chaque trimestre et contrôle l'évolution des tombées prévisionnelles des actifs et passifs de l'entreprise.

IV. Risque informatique

Le service informatique est composé d'un responsable et d'un informaticien. Le système informatique de Saham Leasing est composé d'un progiciel de gestion des contrats de crédit-bail, appelé CASSIOPAE.

La maintenance du parc informatique de Saham Leasing est confiée à un prestataire externe moyennant un contrat de 3 ans.

La sauvegarde des bases de données du système d'information de Saham Leasing est quotidienne et rentre dans le cadre de la sauvegarde générale de Saham Bank. Le système CASSIOPPAE est dupliqué dans un autre site de Saham Bank.

Le système est protégé par un logiciel antivirus « Norton Antivirus » avec une mise à jour hebdomadaire automatisée des définitions de virus, (contrat de 3 ans renouvelable avec le prestataire). De plus, Saham Leasing est intégrée depuis 2009 au domaine Saham Bank avec toute la partie sécurité induite (antivirus Groupe Saham Bank, sécurité informatique (Firewall, ...)).

Un projet d'accompagnement par Saham Bank a été effectué pour la gouvernance et la gestion des aspects sécurité IT au sein de Saham Leasing.

V. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes.

Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations, etc.

Saham Leasing assure un suivi régulier de ses risques opérationnels.

La surveillance des risques opérationnels au sein de Saham Leasing est assurée par le Département Audit et Contrôle Interne. Son suivi est assuré par plusieurs indicateurs dont les principales familles sont :

- Les indicateurs clés de risques : ces indicateurs permettent de suivre régulièrement l'exposition aux risques opérationnels et permettent une mesure quantitative et vérifiable du risque intrinsèque et résiduel.
- Reporting Surveillance Permanente : ce reporting reprend la synthèse des travaux de la Surveillance Permanente en les évaluant par rapport aux catégories et sous catégories des risques opérationnels.
- Reporting trimestriel des risques opérationnels : ce reporting reprend l'ensemble des travaux et événements liés aux risques durant chaque trimestre (Pertes Opérationnelles, plans d'actions, etc.)

VI. Risque réglementaire

Ce risque est défini comme étant le risque d'exposition de Saham Leasing à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison du non-respect de dispositions législatives, réglementaires et déontologiques, ou des normes et pratiques relatives à ses activités.

En tant qu'établissement de crédit, Saham Leasing est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ainsi, Saham Leasing demeure confronté au même titre que l'ensemble des acteurs du marché au risque de durcissement des règles prudentielles édictées par BAM, qui pourraient imposer des efforts supplémentaires de la part de Saham Leasing, tels qu'un renforcement du capital ou une mise à niveau des systèmes d'information pour se conformer aux nouvelles exigences.

VII. Risque lié à la concurrence

Saham Leasing est le 4^{ème} acteur du marché du crédit-bail avec 11,88% de part de marché (en production au 31/12/2025) dans un environnement très compétitif.

Cette position est menacée par :

- La puissance des réseaux bancaires des trois principaux concurrents.
- Une concurrence acharnée sur des clients multi bancaire avec un risque sur la baisse des taux d'intérêt et la rentabilité des opérations.
- Des nouveaux entrants sur le marché leasing.

VIII. Risque lié à l'illiquidité des actifs

Ce risque concerne la difficulté de céder des biens mobiliers et immobiliers récupérés à des prix attractifs. Plusieurs facteurs influent sur la valeur de ces actifs (climat économique général, offre excédentaire d'espace/réduction de la demande immobilière dans une région donnée, concurrence, réglementation et fiscalité, taux d'intérêts...). Ces facteurs sont susceptibles d'influer négativement sur la valorisation des actifs et corrélativement la provision pour dépréciation correspondante.

Pour la gestion de ce risque, Saham Leasing procède à l'actualisation régulière des expertises relatives à la valorisation des biens immobiliers en stock. En conséquence, des réajustements de la provision correspondante sont opérés.

IX. Risque Financier lié à l'Environnement et au Changement Climatique

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 la directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement à destination des établissements de crédit et organismes assimilés.

Consciente que les changements climatiques provoqués par l'évolution des conditions météorologiques comportent des menaces considérables pour l'activité économique et financière du Royaume, Bank Al-Maghrib œuvre pour accélérer la prise en compte des enjeux climatiques au sein de l'écosystème financier marocain et promouvoir un développement ordonné de la finance verte.

La directive est le premier signal de la Banque centrale sur ce sujet. Elle définit un certain nombre d'orientations. La première étant qu'il faut nommer une personne en charge de ces questions climatiques dans les instances de gouvernance. La deuxième orientation est que les Conseils doivent mettre en place les moyens humains, techniques et budgétaires pour réfléchir à ces sujets.

Cette directive constitue donc un référentiel de pratiques saines pour la mise en place, par les établissements de crédit et organismes assimilés, d'un dispositif de gestion des risques financiers liés au climat, couvrant notamment les aspects stratégiques et de gouvernance, les dispositifs spécifiques de contrôle, la formation et la sensibilisation des acteurs concernés ainsi que le développement d'un système de reporting et de pilotage adéquat. L'ambition du Groupe Saham Bank est d'accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs afin d'être des acteurs majeurs dans la transformation RSE de la banque et d'accompagner au plus près nos clients dans leur transition.

Le groupe Saham Bank sensibilise les collaborateurs aux enjeux liés au changement climatique au travers des ateliers et formations.

Pour sa part, Saham Leasing a nommé un référent RSE chargé de la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs et de suivi de la production de la ligne verte.

Des formations sont en cours de planification sur le sujet.

En 2025, Saham Leasing n'a pas identifié un risque financier lié aux questions environnementales.

X. Risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

En 2025, la concentration des encours par Saham Leasing sur un même bénéficiaire dont le montant est supérieur à 10% des fonds propres est à l'ordre de 832 MMAD relatif à six bénéficiaires.

XI. Risque fiscal

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations fiscales de Saham Leasing au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) des exercices 2023, 2024 et 2025, celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celles établies au titre de l'impôt sur le revenu pour ces exercices, peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal qui peut donner lieu à d'éventuels redressements.

Pour se prémunir contre ce risque, la société a signé une convention d'assistance fiscale avec un département expert en fiscalité de Saham Bank. Ce département accompagne Saham Leasing à la demande sur toutes les problématiques fiscales.

L'attestation fiscale de Saham Leasing en date du 08 avril 2026 présente une irrégularité contestée par Saham Leasing portant principalement sur des droits d'enregistrement d'un montant de 67 KMAD. En effet, des clarifications ont été apportées par Saham Leasing à la DGI au titre d'un dossier déjà cédé par Saham Leasing en 2018.

Partie XII. ANNEXES

Statuts

<https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/statuts%20enregistr%C3%A9s%20.pdf?csrt=8659381432571095090>

Rapport financier annuel

- **2025 :**

<https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/Rapport%20financier%202025.pdf?csrt=12253251440075269562>

- **2024 :**

<https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/RFA%201%20SGLM%202024-VF%2030042025.pdf?csrt=6764161087657287389>

- **2023 :**

<https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/Rapport%20financier%202023%20VF.pdf?csrt=6764161087657287389>

Communiqué de presse du 1^{er} trimestre 2026

https://sahamleasing.com/sites/default/files/inline-files/Resultats_Mars2026_SahamLeasing.pdf?csrt=16569743966748028011

Communication financière & Communiqués de presse

<https://sahamleasing.com/newsroom?csrt=6764161087657287389>